

Come & Stay

Société anonyme au capital de 242.468 euros

**Siège social :
15, rue de l'Abbé Grégoire
75006 Paris**

Prospectus

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'admission sur Alternext d'Euronext Paris, dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert et d'un Placement Global, des actions existantes constituant le capital de la société Come&Stay et des actions nouvelles à émettre.

Fourchette indicative de prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global :
entre 13,89 € et 16,13 €



En application des articles L. 412-1 du Code Monétaire et Financier et de son Règlement Général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n° 06-097 en date du 29 mars 2006 sur le présent prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1 du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié " *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

avenirfinance
corporate

Listing-Sponsor



**Prestataire de services
d'investissements**

La notice légale sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 03 avril 2006.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.comeandstay.fr).

| |
|---------------------------|
| TABLE DES MATIERES |
|---------------------------|

| | |
|--|-----------|
| RESUME DU PROSPECTUS | 7 |
| 1. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel..... | 7 |
| 2. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation..... | 7 |
| 3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées | 11 |
| 4. Informations concernant Come&Stay | 13 |
| 5. Examen du résultat et de la situation financière et perspectives..... | 13 |
| 6. Administrateurs, membres de la direction et salariés | 14 |
| 7. Principaux actionnaires au 27 mars 2006..... | 15 |
| 8. Informations complémentaires..... | 15 |
| PREMIERE PARTIE..... | 16 |
| 1 PERSONNES RESPONSABLES | 16 |
| 1.1 Responsables du prospectus..... | 16 |
| 1.2 Attestation de la personne responsable du prospectus..... | 16 |
| 1.3 Attestation du Listing Sponsor | 17 |
| 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES..... | 18 |
| 2.1 Commissaires aux Comptes titulaires | 18 |
| 2.2 Commissaires aux Comptes suppléants | 18 |
| 2.3 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés..... | 18 |
| 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES..... | 19 |
| 4 LES FACTEURS DE RISQUE | 19 |
| 4.1 Risques liés à la stratégie de la Société..... | 19 |
| 4.1.1 Risques liés aux évolutions sectorielles..... | 19 |
| 4.1.2 Risques liés à la capacité de la Société à générer une forte croissance, au développement international et à la croissance externe | 20 |
| 4.1.3 Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs-clés..... | 21 |
| 4.2 Risques liés à l'activité de la Société..... | 21 |
| 4.2.1 Corrélation du marché publicitaire au cycle économique | 21 |
| 4.2.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel..... | 21 |
| 4.2.3 Risques liés aux partenariats | 22 |
| 4.2.4 Risques de dépendance clients | 22 |
| 4.2.5 Risques de dépendance aux fournisseurs | 23 |
| 4.2.6 Risques liés à Internet..... | 24 |
| 4.3 Risques juridiques et réglementaires..... | 25 |
| 4.3.1 Risques liés au traitement des données à caractère personnel | 25 |
| 4.3.2 Réglementation applicable à la publicité..... | 26 |
| 4.3.3 Risques liés à l'environnement réglementaire | 26 |
| 4.3.4 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle | 26 |
| 4.3.5 Assurances..... | 27 |
| 4.4 Faits exceptionnels et litiges | 27 |
| 4.5 Risques financiers..... | 27 |
| 4.5.1 Risque de change | 27 |
| 4.5.2 Risque de taux | 28 |
| 4.5.3 Risque de liquidité..... | 28 |
| 4.5.4 Risque actions..... | 28 |
| 5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE..... | 28 |
| 5.1 Histoire et évolution de la Société | 28 |
| 5.1.1 Dénomination sociale de la Société..... | 28 |
| 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société | 28 |
| 5.1.3 Date de constitution et durée | 28 |
| 5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités | 28 |
| 5.1.5 Evènements marquants dans le développement de la Société – rappel historique | 28 |
| 5.2 Investissements | 30 |
| 5.2.1 Principaux investissements réalisés | 30 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 5.2.2 | Investissements à venir..... | 30 |
| 6 | APERCU DES ACTIVITES | 30 |
| 6.1 | Come&Stay : une publicité online de proximité avec l'internaute..... | 30 |
| 6.1.1 | Un vaste réseau de 22 millions bruts d'adresses email structuré au service des annonceurs et des éditeurs..... | 31 |
| 6.1.2 | Des solutions de marketing interactif de pointe innovantes et reconnues..... | 34 |
| 6.1.3 | Des offres synergiques tirant le chiffre d'affaires et le développement produit | 43 |
| 6.2 | Les avantages concurrentiels de Come&Stay..... | 43 |
| 6.2.1 | Un réseau publicitaire de 22 millions bruts d'adresses email | 43 |
| 6.2.2 | Des maîtrises sectorielles avec contrats annuels de sourcing, clause d'exclusivité et engagement de résultats | 43 |
| 6.2.3 | Une forte fidélisation des clients et des partenaires | 44 |
| 6.2.4 | Un laboratoire de développement à la pointe de la technologie..... | 44 |
| 6.2.5 | Une belle rentabilité structurelle et une très forte croissance des revenus | 44 |
| 6.2.6 | Une équipe alliant excellence académique et expérience terrain pour piloter la croissance | 44 |
| 6.2.7 | Une solide vision stratégique | 45 |
| 6.3 | Le marché de la publicité interactive : un marché neuf au cœur de l'économie | 45 |
| 6.3.1 | Des medias interactifs en croissance structurelle..... | 45 |
| 6.3.2 | La publicité interactive : une nouvelle donne publicitaire..... | 48 |
| 6.3.3 | L'email, premier usage de l'internet, bénéficie d'atouts similaires aux liens sponsorisés | 50 |
| 6.3.4 | Un modèle fortement créateur de valeur pour les annonceurs et l'économie qui puise dans un vivier de 10 milliards d'euros en France | 52 |
| 6.4 | Une stratégie de croissance alliant opportunisme et leadership | 53 |
| 6.4.1 | Profiter de la croissance du marché, au croisement du marketing direct et de l'internet . | 53 |
| 6.4.2 | Structurer le marché et satisfaire ses clients | 54 |
| 6.4.3 | Surperformer la croissance du marché par des offres innovantes et toujours leaders | 55 |
| 6.4.4 | Offrir à ses partenaires un réseau toujours plus efficace pour monétiser au mieux leur audience | 55 |
| 6.4.5 | Un développement international appuyé sur des produits forts..... | 55 |
| 6.4.6 | Une politique d'acquisition ciblée..... | 56 |
| 7 | ORGANIGRAMME | 56 |
| 8 | PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT | 56 |
| 8.1 | Descriptif | 56 |
| 8.2 | Question environnementale | 56 |
| 9 | EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE..... | 57 |
| 9.1 | Chiffres comparés entre le 31/12/05 et le 31/12/04..... | 57 |
| 9.2 | Chiffres comparés entre le 31/12/04 et le 31/12/03..... | 58 |
| 10 | TRESORERIE ET CAPITAUX | 59 |
| 10.1 | Chiffres comparés entre le 31/12/05 et le 31/12/04..... | 59 |
| 10.2 | Chiffres comparés entre le 31/12/04 et le 31/12/03..... | 59 |
| 11 | RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES..... | 59 |
| 12 | TENDANCES | 60 |
| 12.1 | Tendances constatées depuis le 1 ^{er} janvier 2006 | 60 |
| 12.2 | Tendance anticipée d'ici la fin de l'exercice en cours..... | 60 |
| 13 | PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE | 60 |
| 14 | ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE..... | 60 |
| 14.1 | Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs..... | 60 |
| 14.2 | Autres mandats sociaux et fonctions exercés | 61 |
| 14.3 | Biographie des dirigeants et des administrateurs..... | 62 |
| 14.4 | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale | 62 |
| 15 | REMUNERATIONS ET AVANTAGES..... | 62 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| 15.1 | Rémunérations des administrateurs et dirigeants | 62 |
| 15.2 | Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants | 63 |
| 16 | FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 63 |
| 16.1 | Direction de la Société | 63 |
| 16.2 | Contrats entre les administrateurs et la Société | 63 |
| 16.3 | Comités d'audit et de rémunération | 63 |
| 16.4 | Gouvernement d'entreprise | 64 |
| 17 | SALARIES..... | 64 |
| 17.1 | Nombre de salariés et répartition par fonction..... | 64 |
| 17.2 | Organigramme fonctionnel..... | 65 |
| 17.3 | Le Management clé | 65 |
| 17.4 | Participations et stock options des administrateurs et dirigeants | 66 |
| 17.5 | Participation des salariés dans le capital de la Société | 66 |
| 17.6 | Contrats d'intéressement et de participation | 66 |
| 18 | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 67 |
| 18.1 | Répartition du capital et des droits de vote au 21 mars 2006 | 67 |
| 18.2 | Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration | 67 |
| 18.3 | Droits de vote des principaux actionnaires | 68 |
| 18.4 | Contrôle de la Société..... | 68 |
| 18.5 | Accords pouvant entraîner un changement de contrôle | 68 |
| 18.6 | Etat des nantissements d'actions Come&Stay | 68 |
| 19 | OPERATIONS AVEC LES APPARENTES | 68 |
| 20 | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | 69 |
| 20.1 | Informations financières historiques au 31 décembre 2005..... | 69 |
| 20.1.1 | Bilan au 31 décembre 2005 | 69 |
| 20.1.2 | Compte de résultat au 31 décembre 2005..... | 71 |
| 20.1.3 | Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2005 | 72 |
| 20.2 | Informations financières historiques au 31 décembre 2004 | 84 |
| 20.2.1 | Bilan au 31 décembre 2004 | 84 |
| 20.2.2 | Compte de résultat au 31 décembre 2004..... | 86 |
| 20.2.3 | Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2004 | 87 |
| 20.2.4 | Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004 | 96 |
| 20.2.5 | Rapport d'audit particulier sur les tableaux de flux de trésorerie 2003 et 2004..... | 96 |
| 20.3 | Informations financières historiques au 31 décembre 2003..... | 98 |
| 20.3.1 | Bilan au 31 décembre 2003 | 98 |
| 20.3.2 | Compte de résultat au 31 décembre 2003..... | 100 |
| 20.3.3 | Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2003 | 101 |
| 20.3.4 | Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2003 | 109 |
| 20.4 | Vérifications des informations financières annuelles historiques | 111 |
| 20.4.1 | Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005..... | 111 |
| 20.4.2 | Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004..... | 114 |
| 20.4.3 | Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003..... | 116 |
| 20.5 | Rapports sur les procédures de contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général..... | 118 |
| 20.5.1 | Rapports sur les procédures de contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 | 118 |
| 20.5.2 | Rapports sur les procédures de contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 | 123 |
| 20.5.3 | Rapports sur les procédures de contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003 | 126 |
| 20.6 | Honoraires du commissaire au compte et des membres du réseau | 129 |
| 20.7 | Politique de distribution de dividende | 130 |
| 20.8 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 130 |
| 20.9 | Changements notables | 130 |
| 21 | INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | 130 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| 21.1 | Capital social..... | 130 |
| 21.1.1 | Montant du capital social..... | 130 |
| 21.1.2 | Capital autorisé non émis..... | 131 |
| 21.1.3 | Capital potentiel | 131 |
| 21.1.4 | Titres non représentatifs du capital..... | 132 |
| 21.1.5 | Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte | 132 |
| 21.1.6 | Valeurs mobilières complexes | 132 |
| 21.1.7 | Options ou accords portant sur le capital de la Société..... | 132 |
| 21.1.8 | Evolution du capital social depuis la création de la société | 132 |
| 21.2 | Acte constitutif et statuts..... | 133 |
| 21.2.1 | Objet social (article 3 des statuts)..... | 133 |
| 21.2.2 | Exercice social (article 32 des statuts)..... | 133 |
| 21.2.3 | Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction..... | 133 |
| 21.2.4 | Droits et obligations attachés aux actions de la Société..... | 137 |
| 21.2.5 | Rachat par la Société de ses propres actions. | 138 |
| 21.2.6 | Modalités de modification des droits des actionnaires | 138 |
| 21.2.7 | Assemblées générales d'actionnaires | 139 |
| 21.2.8 | Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle... .. | 142 |
| 21.2.9 | Franchissements de seuils statutaires..... | 142 |
| 21.2.10 | Acquisition d'un bloc conférant la majorité du capital ou des droits de vote de la Société – Garantie de cours..... | 142 |
| 21.2.11 | Stipulations particulières régissant les modifications du capital | 143 |
| 22 | CONTRATS IMPORTANTS | 143 |
| 23 | INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS | 143 |
| 24 | DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 143 |
| 25 | INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS..... | 143 |
| | DEUXIEME PARTIE..... | 144 |
| 1. | Personnes responsables | 144 |
| 1.1 | Dénomination des personnes responsables..... | 144 |
| 1.2 | Attestation de la personne responsable du prospectus..... | 144 |
| 1.3 | Engagements de la société Come&Stay | 144 |
| 2. | Facteurs de risques de marché influant sur les valeurs mobilières | 145 |
| 3. | Informations de base..... | 146 |
| 3.1. | Fonds de roulement net | 146 |
| 3.2. | Capitaux propres et endettement | 146 |
| 3.3. | Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre | 147 |
| 3.4. | Raisons de l'offre et utilisation du produit | 147 |
| 4. | Informations sur les actions devant être offertes/admises à la négociation | 147 |
| 4.1. | Nature et catégorie des actions | 147 |
| 4.2. | Droit applicable et tribunaux compétents..... | 147 |
| 4.3. | Forme et inscription en compte des actions | 147 |
| 4.4. | Monnaie d'émission des actions | 148 |
| 4.5. | Droits attachés aux actions..... | 148 |
| 4.6. | Autorisations d'émission des actions..... | 148 |
| 4.7. | Date prévue d'émission des actions | 150 |
| 4.8. | Restrictions à la libre négociabilité des actions | 151 |
| 4.9. | Règles relatives aux offres publiques d'achat obligatoires ainsi qu'au retrait et au rachat obligatoires applicables aux actions | 151 |
| 4.9.1. | Garantie de cours..... | 151 |
| 4.9.2. | Retrait obligatoire | 151 |
| 4.10. | Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours..... | 151 |
| 4.11. | Régime fiscal des actions | 151 |

| | |
|---|------------|
| 5. Conditions de l'offre..... | 159 |
| 5.1. Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre | 159 |
| 5.1.1. Conditions de l'offre | 159 |
| 5.1.2. Montant de l'offre..... | 159 |
| 5.1.3. Procédure et période d'ouverture de l'offre..... | 159 |
| 5.1.4. Révocation/suspension de l'offre – Modification des modalités | 161 |
| 5.1.5. Réduction des demandes de souscription/achat | 162 |
| 5.1.6. Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription/ achat..... | 162 |
| 5.1.7. Révocation des demandes de souscription/achat | 162 |
| 5.1.8. Règlement et livraison des actions | 162 |
| 5.1.9. Publication des résultats de l'offre | 162 |
| 5.1.10. Droits de souscription/achat..... | 162 |
| 5.2. Plan de distribution et allocation des actions..... | 163 |
| 5.2.1. Catégories d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre est ouverte – Restrictions de placement..... | 163 |
| 5.2.2. Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, direction ou surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5% | 163 |
| 5.2.3. Information pré allocation..... | 164 |
| 5.2.4. Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et début des négociations | 164 |
| 5.2.5. Clause d'extension..... | 164 |
| 5.3. Fixation du prix..... | 164 |
| 5.3.1. Prix auquel les actions seront offertes | 164 |
| 5.3.2. Publicité du prix de l'offre | 165 |
| 5.3.3. Eléments d'appréciation du prix | 165 |
| 5.3.4. Disparité de prix | 167 |
| 5.4. Placement | 167 |
| 5.4.1. Coordonnées du Listing Sponsor et du Prestataire de services d'investissements en charge du placement..... | 167 |
| 5.4.2. Coordonnées des intermédiaires chargés du service financier et des dépositaires..... | 167 |
| 5.4.3. Garantie..... | 168 |
| 6. Admission aux négociations et modalités de négociation | 168 |
| 6.1. Admission aux négociations | 168 |
| 6.2. Places de cotation..... | 168 |
| 6.3. Offres concomitantes d'actions..... | 168 |
| 6.4. Contrat de liquidité sur actions..... | 168 |
| 6.5. Stabilisation..... | 168 |
| 6.6. Rachat d'actions propres | 168 |
| 7. Détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre..... | 168 |
| 7.1. Actionnaires cédants..... | 168 |
| 7.2. Nombre et catégorie des actions offertes par les actionnaire cédants..... | 169 |
| 7.3. Engagements de conservation des actions | 169 |
| 8. Dépenses liées à l'émission/à l'offre | 170 |
| 8.1. Produit et charges relatifs à l'offre | 170 |
| 9. Dilution..... | 171 |
| 9.1. Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre | 171 |
| 9.2. Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire | 171 |
| 10. Informations complémentaires | 173 |
| 10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre | 173 |
| 10.2. Responsables du contrôle des comptes..... | 173 |

RESUME DU PROSPECTUS

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du document de base par l'investisseur. Si une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation applicable, avoir à supporter les frais de traduction du présent prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, et en ont demandé la notification, pourront voir leur responsabilité civile engagée mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel

Come&Stay a demandé l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris des 2.424.680 actions composant le capital social actuel ainsi que des actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de l'offre.

Calendrier indicatif de l'opération

| | |
|---------------|---|
| 30 mars 2006 | Communiqué de presse de la Société relatif aux modalités de l'opération Ouverture de l'Offre Publique Ouverture du Placement Global |
| 31 mars 2006 | Publication du communiqué de presse de la Société relatif aux modalités de l'opération dans Les Echos et la Tribune |
| 7 avril 2006 | Clôture de l'Offre Publique à 17 heures Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée) |
| 10 avril 2006 | Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global et décision de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions de la Société Publication d'un communiqué de la Société relatif au dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global et indiquant le Prix Définitif. |
| 11 avril 2006 | Publication d'un avis financier dans Les Echos |
| 13 avril 2006 | Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global |
| 18 avril 2006 | Début des négociations des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris |

2. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation

Structure du placement

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et de certaines des actions existantes dans le public (le "**Placement**") se réalisent dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une "OPO" (Offre à Prix Ouvert), principalement destinée aux personnes physiques (l' "**Offre Publique**") ;
- d'un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement global**"), comportant :

- un placement public en France ; et
- un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de la clause d'extension.

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour l'Offre à Prix Ouvert ou le Placement Global non prévue par le présent prospectus, les nouvelles modalités de l'offres seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'AMF, dont un résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion.

Actions faisant l'objet du Placement

| Nombre et provenance des actions offertes : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--------------|--|--------|-------|---------------|--------|------|---------------|---|---------|--------------|--------|------|------------------|--------|------|--------------|---------|------|----------------|-------|------|----------------|--------|------|---------------|--------|------|------------------|--------|------|---------------|-------|------|--------------|----------------|--------------|
| Nombre initial d'actions offertes dans le cadre du Placement : | <ul style="list-style-type: none"> • 332 001 actions existantes, représentant environ 13,69 % du capital et des droits de vote de Come&Stay à la date du présent résumé, et • 333 112 actions nouvelles à émettre, représentant environ 13,74% du capital et des droits de vote de Come&Stay. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre définitif d'actions offertes dans le cadre du Placement : | Le nombre initial d'actions Come&Stay offertes est susceptible d'être porté de 665.113 à un nombre maximum de 715.073 en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension (voir ci-dessous), représentant 29,49% du capital actuel et des droits de vote à ce jour. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Provenance des actions cédées | <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre</th> <th>% (1)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Antoine Bello</td> <td>21 224</td> <td>0,88</td> </tr> <tr> <td>Bertrand Frey</td> <td>8</td> <td>0,00033</td> </tr> <tr> <td>Loïc Le Meur</td> <td>31 831</td> <td>1,31</td> </tr> <tr> <td>Isabelle Lamotte</td> <td>21 222</td> <td>0,88</td> </tr> <tr> <td>Natexis Life</td> <td>159 060</td> <td>6,56</td> </tr> <tr> <td>Vincent Mialet</td> <td>2 466</td> <td>0,10</td> </tr> <tr> <td>Marc Désenfant</td> <td>20 528</td> <td>0,85</td> </tr> <tr> <td>Famille Conte</td> <td>52 181</td> <td>2,15</td> </tr> <tr> <td>Thibault Poutrel</td> <td>15 781</td> <td>0,85</td> </tr> <tr> <td>Thierry Lenne</td> <td>7 700</td> <td>0,32</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>332 001</td> <td>13,69</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) En pourcentage du nombre d'actions constituant le capital de la Société à la date du présent prospectus.</p> | | | Nombre | % (1) | Antoine Bello | 21 224 | 0,88 | Bertrand Frey | 8 | 0,00033 | Loïc Le Meur | 31 831 | 1,31 | Isabelle Lamotte | 21 222 | 0,88 | Natexis Life | 159 060 | 6,56 | Vincent Mialet | 2 466 | 0,10 | Marc Désenfant | 20 528 | 0,85 | Famille Conte | 52 181 | 2,15 | Thibault Poutrel | 15 781 | 0,85 | Thierry Lenne | 7 700 | 0,32 | TOTAL | 332 001 | 13,69 |
| | Nombre | % (1) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Antoine Bello | 21 224 | 0,88 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bertrand Frey | 8 | 0,00033 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Loïc Le Meur | 31 831 | 1,31 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Isabelle Lamotte | 21 222 | 0,88 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Natexis Life | 159 060 | 6,56 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Vincent Mialet | 2 466 | 0,10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Marc Désenfant | 20 528 | 0,85 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Famille Conte | 52 181 | 2,15 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Thibault Poutrel | 15 781 | 0,85 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Thierry Lenne | 7 700 | 0,32 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 332 001 | 13,69 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Clause d'extension : | En fonction de la demande, le nombre d'actions créées pourrait être augmenté d'un maximum de 49.960 actions supplémentaires représentant 15 % du montant de l'émission initialement prévue. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Prix par action : | A titre indicatif, entre 13,89 € et 16,13 €. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 10 avril 2006. Le prix par action fera l'objet d'un communiqué de Come&Stay qui devrait être publié le 10 avril 2006. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|----------------------|--|
| Date de jouissance : | 1er janvier 2006. Les actions nouvelles seront entièrement assimilées à compter de leur émission aux actions existantes. |
|----------------------|--|

Cession d'actions existantes

| | |
|------------------------------------|---|
| Nombre maximum d'actions à céder : | 332 001 actions |
| Produit brut de la cession : | A titre indicatif, 4 983 335,01 € à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 15,01 €). |

Augmentation de capital

| | |
|------------------------------|--|
| Nombre d'actions à émettre : | 333 112 actions pouvant être porté à un maximum de 383 072 actions en cas d'exercice de la clause d'extension. |
| Produit brut de l'émission : | A titre indicatif, 5 000 011,12 € en cas d'émission du nombre maximum d'actions (avant clause d'extension) à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 15,01 €). |
| Produit net de l'émission : | Sur les bases ci-dessus, environ 4 550 K €. |

Il n'est pas prévu de tranche salariée.

Eléments d'appréciation du prix

Un prix d'émission égal au milieu de fourchette de prix indicative fait ressortir une capitalisation de la Société après augmentation de capital (hors clause d'extension), de 41,4 M€, telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration de la Société Come&Stay. Cette valorisation est cohérente avec les méthodes de valorisations usuellement employées conformément aux pratiques de marché dans le cadre de projets d'introduction et applicables à la Société.

Pour aboutir à la fourchette indicative proposée, les critères retenus sont la méthode des comparables boursiers et la méthode des « discounted cash flow » (DCF).

| | Capitalisation | Dettes nettes | Valeur d'Entreprise (M€) | VE/CA 05 | VE/EBIT 05 | PER 05 |
|---------------------|----------------|---------------|--------------------------|----------|------------|--------|
| Hi media | 262 | -1 | 261 | 10,5 | 237,3 | 114,7 |
| 1000mercis | 68 | -3 | 65 | 15,9 | 40,6 | 56,5 |
| Maximiles | 41 | -7,7 | 33 | 4,9 | 25,2 | 44,2 |
| AuFéminin | 205 | -4,8 | 200 | 23,1 | 48,8 | 45,7 |
| Business Interactif | 92 | -8,3 | 84 | 12,2 | 270,9 | 197,4 |
| Email vision | 37 | -0,1 | 37 | 2,2 | 16,3 | 16,3 |
| Value Click | 1360 | -194 | 1 166 | 4,5 | 22,0 | 35,8 |
| Traderdoubler | 412 | -24 | 388 | 3,4 | 51,5 | 54,4 |
| Ad Pepper | 128 | -15 | 113 | 4,0 | 113,0 | 42,5 |
| | | | | | | |
| Moyenne | | | | 9,0 | 91,7 | 67,5 |
| Médiane | | | | 4,9 | 48,8 | 45,7 |
| | | | | | | |
| Come&Stay | 41,4 | -0,6 | 41 | 7,8 | 37,6 | 51,4 |

Cours au 21/03/06

Note : les multiples sont calculés sur les données historiques ou estimations au 31/12/05. A l'exception de 1000mercis (exercice clos au 30/06/05). Taux de conversion pour les sociétés US 1€ = 1,2\$

Sources : sociétés, JCF

Méthode des discounted cash flows (DCF)

Valorisant l'entreprise sur la base de ses cash flows futurs, cette méthode est adaptée à la valorisation de Come&Stay s'agissant d'une société qui évolue sur un secteur en croissance et extériorisant des cash-flows disponibles positifs, après financement des investissements d'exploitation et financement des besoins en fonds de roulement. La mise en œuvre de cette méthode est cohérente avec la fourchette de prix proposée dans le présent prospectus.

Sur la base d'un taux d'actualisation de 13% et d'une valeur terminale par multiple de sortie 10xébit(e) à l'horizon 2010, la valeur des titres post money ressort à 48 millions d'euros.

Méthodes de valorisation non retenues

- Actif net
- Dividendes actualisés

Disparité de prix

L'AG du 30 juin 2005 a émis 185 120 BSPCE au profit de certains salariés de Come&Stay. Le prix d'exercice des BSPCE est de 0,5 €, affichant une décote de 96,6 % par rapport au milieu de fourchette de prix des actions offertes dans le cadre du Placement.

L'AG du 22 mars 2001 a émis 10 616 BSA au profit de Thierry Lenne. Le 21 mars 2006, 10 600 BSA ont été exercé au prix de 2,87 €, affichant une décote de 80,8 % par rapport au milieu de fourchette de prix des actions offertes dans le cadre du Placement.

Dilution

Un actionnaire détenant 1% du capital avant opération à laquelle il ne participerait pas, verrait sa participation dans le capital, ramenée à 0,88%.

Garantie de bonne fin

Néant. Les négociations sur le titre ne débuteront qu'à l'issue des opérations de règlement livraison, après émission du certificat du dépositaire.

Cotation

Première cotation : 10 avril 2006.

Premières négociations : 18 avril 2006

Code ISIN FR FR0004171346, mnémonique ALCSY.

3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées

3.1 Etats financiers

Sélection de données financières

| En € | 31/12/2005 | 31/12/2004 | 31/12/2003 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 5.179.763 | 2.333.529 | 1.467.723 |
| Résultat d'exploitation | 1.029.462 | 240.015 | - 481.466 |
| Résultat courant | 1.030.834 | 242.529 | - 463.129 |
| Résultat net | 1.030.112 | 185.070 | - 467.193 |
| Actif immobilisé net | 75.740 | 90.113 | 119.246 |
| Capitaux propres | 1.419.836 | 389.723 | 204.652 |
| Endettement financier long terme | - | - | - |
| Trésorerie nette | 629.610 | 32.099 | 50.073 |
| Total de bilan | 3.668.212 | 1.565.215 | 973.523 |

Sources : Comptes sociaux audités

Déclaration sur le fonds de roulement

La Société atteste que, de son point de vue, et avant prise en compte de la présente opération, le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date d'obtention du visa de l'AMF sur le présent prospectus.

Capitaux propres et endettement

| En € | 31/12/2005 |
|--|-------------------|
| Dette à court terme: | |
| - garantie | - |
| - faisant l'objet de sûretés réelles | - |
| - non garantie, ne faisant pas l'objet de sûretés réelles | 732 |
| Dette long terme (hors part court terme de la dette LT à l'origine) | |
| - garantie | - |
| - faisant l'objet de sûretés réelles | - |
| - non garantie, ne faisant pas l'objet de sûretés réelles | - |
| Capitaux propres consolidés | |

| | |
|--|-------------|
| - Capital social | 181.056 |
| - Primes d'émission et de fusion | 3.012.201 |
| - Auto contrôle | - |
| - Résultats accumulés, autres réserves et écarts de conversion | - 2.803.534 |
| - Résultat de la période | 1.030.112 |
| - Intérêts minoritaires | - |

Informations complémentaires sur l'endettement net à court terme, à moyen terme et à long terme :

| En € | 31/12/2005 |
|---|------------------|
| Trésorerie | |
| - Placements à court terme | 10.129 |
| - Disponibilités | 620.213 |
| Dettes Court Terme | |
| - Dette bancaire court terme | 1 |
| - Autres dettes financières court terme | 731 |
| Dettes Long terme | |
| - Dette bancaire long terme | - |
| - Autres dettes financières long terme | - |
| Total endettement financier net | - 629.610 |

3.2 Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

Come&Stay inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance, de visibilité et de notoriété :

- Saisir les opportunités de croissances externes
- Etre plus visible auprès des clients grands comptes
- Faciliter le recrutement des ingénieurs et marketers.

A ce jour, aucune négociation n'est en cours concernant une quelconque opération de croissance externe.

3.3 Résumé des principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Concernant l'opération d'introduction :

- Le risque lié à l'absence de cotation préalablement à l'introduction sur Alternext.
- Le cours des actions de la Société sur le marché d'Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.
- L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites au paragraphe 1.3 de la deuxième partie. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.
- La souscription des actions nouvelles n'est pas garantie par l'établissement introducteur conformément à l'article L. 225-145 du Code de Commerce. Les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit après la date de règlement livraison.

Concernant la Société :

- Le cadre juridique et l'environnement réglementaire
- L'environnement concurrentiel
- Le risques liés aux contrats de partenariats
- Le risques liés aux évolutions technologiques
- L'absence de versement de dividendes par le passé et l'intention de ne pas en distribuer à court terme.

Les risques liés à Come&Stay sont développés au chapitre 4 de la première partie et au chapitre 2 de la deuxième partie du présent prospectus.

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par Come&Stay, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de Come&Stay ou le cours de ses actions.

4. Informations concernant Come&Stay

Come&Stay est un réseau publicitaire email apportant aux annonceurs une offre de publicité online de proximité avec l'internaute et mettant à leur disposition des solutions de pointe en marketing interactif pour leurs opérations de prospection et de fidélisation.

5. Examen du résultat et de la situation financière et perspectives

| € | 31/12/2005 | 31/12/2004 | Progression |
|------------------------------|------------|------------|-------------|
| Chiffre d'Affaires | 5 179 763 | 2 333 529 | + 121,97% |
| Charges d'Exploitation | 4 158 538 | 2 141 418 | + 94,20% |
| Résultat d'Exploitation | 1 029 462 | 240 015 | + 328,92% |
| Résultat Financier | 1 372 | 2 513 | - 45,41% |
| Résultat Courant avant Impôt | 1 030 834 | 242 529 | + 325,04% |
| Résultat Net | 1 030 112 | 185 070 | + 456,61% |

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a progressé de 121,97% (+2 846 234 €) en 2005. Cette croissance est supérieure à celle du secteur (+74%), confortant le positionnement de publicité online de proximité avec l'internaute qu'a choisi la Société.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 94,20% sur la même période du fait notamment de l'augmentation des charges de personnel et des charges facturées par les partenaires éditeurs. La masse salariale a crû de 94,21% due à un renforcement de l'équipe commerciale et de l'équipe technique travaillant sur les projets de Recherche et Développement. Suite à de nouveaux investissements en 2005, les dotations aux amortissements ont augmenté de 52,96%.

Résultat d'exploitation

Avec une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à celle de ses charges d'exploitation, Come&Stay confirme la validité de son modèle économique en générant un effet de levier opérationnel. Le résultat d'exploitation 2005 croît de 328,92% pour atteindre 19,87% du chiffre d'affaires.

Flux de trésorerie

| € | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|---|------------|------------|
| Capitaux Propres | 1 419 836 | 389 723 |
| Endettement financier | 1 | 0 |
| Valeurs mobilières de placement et disponibilités | 630 342 | 32 830 |
| | | |
| Flux net de trésorerie d'exploitation | 640 585 | -8 808 |
| Flux net de trésorerie d'investissements | -43 075 | -8 533 |
| Flux net de trésorerie de financement | 0 | 0 |
| Variation de trésorerie | 597 510 | -17 341 |

6. Administrateurs, membres de la direction et salariés

Composition du conseil d'administration

| Nom | Fonction | Date de 1ère nomination | Date d'échéance du mandat |
|------------------------|-----------------------------|-------------------------|---|
| Carole Walter | Président Directeur Général | 09/02/2000 | AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 |
| Antoine Bello | Administrateur | 09/02/2000 | Idem |
| Marlène Lombard | Administrateur | 21/01/2005 | Idem |
| Guy Van Der Mensbrugge | Administrateur | 22/02/2001 | AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2006 |
| François Lamotte | Administrateur | 06/09/2001 | AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 |
| Thibault Poutrel | Administrateur | 13/12/2001 | AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2006 |

Il n'existe pas de conventions avec les apparentés.

Salariés

24 collaborateurs au 31 décembre 2005.

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaire titulaire : Groupe Y, représenté par Monsieur Michel Aimé, domicilié Technopole Venise Verte, avenue Salvador Allende, voie Euclide – BP 8421 – 79024 Niort Cedex 09

Commissaire suppléant : Thierry Drouin, Associé de Groupe Y, domicilié Technopole Venise Verte, avenue Salvador Allende, voie Euclide – BP 8421 – 79024 Niort Cedex 09.

Le mandat du cabinet Franex (commissaire aux comptes depuis l'assemblée générale du 11 février 2000) n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 20 mars 2006. Il a été remplacé par le cabinet Groupe Y.

Le cabinet Groupe Y a effectué un audit contractuel des comptes de la Société (Cf. paragraphe 20.4.1 (D)).

Conseillers

Avenir Finance Corporate en tant que Listing-Sponsor.

Portzamparc en tant que PSI en charge de l'établissement d'une note de recherche et du placement des titres.

7. Principaux actionnaires au 27 mars 2006

Le tableau ci-dessous intègre la division du nominal décidé lors de l'AG du 20 mars 2006 ainsi que l'exercice de BSA en date du 21 mars 2006 constaté par le CA du 27 mars 2006 et l'instauration d'un droit de vote double lors de l'inscription sur Alternext.

| | Nombre d'actions | % du capital | Nombre de droits de vote | % droits de vote |
|--|------------------|----------------|--------------------------|------------------|
| Carole Walter | 717 984 | 29,61% | 1 435 968 | 29,68% |
| Thibault Poutrel | 225 440 | 9,30% | 450 880 | 9,32% |
| Antoine Bello | 106 120 | 4,38% | 212 240 | 4,39% |
| Guy Van Der Mensbrugge | 30 232 | 1,25% | 60 464 | 1,25% |
| François Lamotte | 8 | 0,00% | 16 | 0,00% |
| Marlène Lombard | 8 | 0,00% | 8 | 0,00% |
| Sous-total Conseil | 1 079 792 | 44,53% | 2 159 576 | 44,63% |
| Trion Investment Limited | 471 792 | 19,46% | 943 584 | 19,50% |
| Natexis Life SA | 318 120 | 13,12% | 636 240 | 13,15% |
| Sous-total Investisseurs Financiers | 789 912 | 32,58% | 1 579 824 | 32,65% |
| Famille Conte | 173 936 | 7,17% | 347 872 | 7,19% |
| Isabelle Lamotte | 106 112 | 4,38% | 212 224 | 4,39% |
| Loïc Le Meur | 106 104 | 4,38% | 212 208 | 4,39% |
| Vincent Mialet | 14 856 | 0,61% | 29 712 | 0,61% |
| Amaury Lelong | 7 400 | 0,31% | 14 800 | 0,31% |
| Marie de Pourtalès (Asselin) | 5 304 | 0,22% | 10 608 | 0,22% |
| Bertrand Frey | 8 | 0,00% | 16 | 0,00% |
| Eric Walter | 8 | 0,00% | 16 | 0,00% |
| Sous-total investisseurs privés | 413 728 | 17,06% | 827 456 | 17,10% |
| Marc Désenfant | 82 112 | 3,39% | 164 224 | 3,39% |
| Gilles Fabre | 41 256 | 1,70% | 82 512 | 1,71% |
| Grégory Chapron | 7 280 | 0,30% | 14 560 | 0,30% |
| Thierry Lenne | 10 600 | 0,44% | 10 600 | 0,22% |
| Sous-total autres | 141 248 | 5,83% | 271 896 | 5,62% |
| TOTAL | 2 424 680 | 100,00% | 4 838 752 | 100,00% |

8. Informations complémentaires

Capital social au 27 mars 2006

242.468 euros divisé en 2.424.680 actions de 0,10 € de nominal.

Statuts :

Les derniers statuts à jour de l'AGM du 30 juin 2004 ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre.

Mise à disposition du prospectus :

Le prospectus est disponible sans frais auprès de la société Come&Stay, et consultable sur les sites Internet de la Société (www.comeandstay.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

PREMIERE PARTIE

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsables du prospectus

Madame Carole Walter, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Come&Stay (ci-après « Come&Stay » ou « la Société »).

1.2 Attestation de la personne responsable du prospectus

A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent prospectus sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Enfin,

- les comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un rapport de certification sans réserve ni observation de la part de FRANEX. Ces rapports figurent respectivement aux paragraphes 20.4.1, 20.4.2 et 20.4.3 du présent prospectus.
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un audit contractuel de la part de groupe Y. Ce rapport d'audit contractuel figure au paragraphe 20.4.1 D du présent prospectus.
- le rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du Président relatif aux procédures et contrôle interne de l'exercice clos le 31 décembre 2005, figurant au paragraphe 20.4.1 D du présent prospectus, a fait l'objet de l'observation suivante :

« Sur la base de ces travaux, nous avons des observations à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ces observations concernent le contrôle interne sur la procédure comptable relative à l'arrêté annuel des factures fournisseurs non parvenues, procédure pour laquelle une application informatique de gestion commerciale intégrée est en cours de lancement sur le dernier exercice. »

Carole Walter
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

1.3 Attestation du Listing Sponsor

Avenir Finance Corporate, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur Alternext de Come&Stay, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par Come&Stay ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de Come&Stay, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type d'Euronext Paris SA pour Alternext.

Avenir Finance Corporate atteste conformément à l'article 212-16 du règlement général de l'AMF et aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du document d'information aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par Come&Stay à Avenir Finance Corporate, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de Avenir Finance Corporate de souscrire aux titres de Come&Stay, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par Come&Stay et son commissaire aux comptes.

**Avenir Finance Corporate
Listing-Sponsor**

Antoine RIMPOT
Directeur Général

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux Comptes titulaires

- L'unique Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice est :

Groupe Y, ayant son siège social à :

Technopole Venise Verte
Avenue Salvador Allende
Voie Euclide – B.P. 8421
79024 NIORT Cedex 09

Représenté par Michel Aimé,

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique d'identification RCS B 377 530 563

- Le précédent Commissaire aux comptes titulaire, en exercice jusqu'au 20 mars 2006 était :
FRANEX

Représenté par Mathieu Bidegaray

39, rue de Wattignies, 75012 Paris

Date de début du premier mandat : 11 février 2000

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

- L'unique Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice est :

Monsieur Thierry Drouin, Associé de Groupe Y

Domicilié

128, rue du Moulin Charron

85 200 Fontenay Le Comte

Né le 14 juin 1967 à Evreux (27)

De nationalité française

Le précédent Commissaire aux comptes suppléant, en exercice jusqu'au 31 décembre 2005 était :

Monsieur Cyrille Brouard

39, rue de Wattignies, 75012 Paris

Date de début du premier mandat : 11 février 2000

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

2.3 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Le cabinet Franex ne suivant pas de sociétés cotées, la Société et le commissaire aux comptes ont convenu d'un commun accord de ne pas renouveler le mandat. La Société a donc ainsi choisi un commissaire aux comptes disposant d'équipes capables d'accompagner la croissance de la Société dans les 6 prochaines années, ayant de l'expérience dans le suivi des sociétés cotées. Le mandat du cabinet Franex (commissaire aux comptes de la Société depuis l'assemblée générale du 11 février 2000) n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 20 mars 2006. Il a été remplacé par le cabinet Groupe Y.

D'un commun accord entre monsieur Cyrille Brouard et la Société, le mandat de monsieur Cyrille Brouard (commissaire aux comptes suppléant de la Société depuis l'assemblée générale du 11 février 2000), n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 20 mars 2006. Il a été remplacé par Monsieur Thierry Drouin, Associé de Groupe Y.

Dans le cadre de l'inscription sur Alternext le Groupe Y a réalisé un audit contractuel des comptes de la Société. Le rapport de l'audit contractuel du Groupe Y figure au paragraphe 20.4.1 (D) du présent prospectus.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

| En € | 31/12/2005 | 31/12/2004 | 31/12/2003 |
|----------------------------------|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 5.179.763 | 2.333.529 | 1.467.723 |
| Résultat d'exploitation | 1.029.462 | 240.015 | - 481.466 |
| Résultat courant | 1.030.834 | 242.529 | - 463.129 |
| Résultat net | 1.030.112 | 185.070 | - 467.193 |
| Actif immobilisé net | 75.740 | 90.113 | 119.246 |
| Capitaux propres | 1.419.836 | 389.723 | 204.652 |
| Endettement financier long terme | - | - | - |
| Trésorerie nette | 629.610 | 32.099 | 50.073 |
| Total de bilan | 3.668.212 | 1.565.215 | 973.523 |

Source : Comptes sociaux audités de la Société

4 LES FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent prospectus, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent prospectus, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1 Risques liés à la stratégie de la Société

4.1.1 Risques liés aux évolutions sectorielles

Come&Stay a fait le choix stratégique d'offrir à ses clients une publicité interactive de proximité avec leurs consommateurs grâce à un réseau de publicité par email et des solutions de marketing en ligne de pointe.

Bien que cette stratégie ait été efficace, la Société est encore jeune sur un marché lui-même très récent. La Société ne dispose donc d'aucun cycle structurel long terme sur ce secteur pouvant lui permettre d'anticiper un retournement possible du marché.

Cette stratégie est fortement dépendante de la part de budget consacrée par les annonceurs à la publicité et au marketing interactifs, dépendant eux-mêmes de l'attractivité pour les internautes d'internet et des achats en ligne. Cette part de budget est actuellement en croissance forte, notamment grâce à l'arrivée de nouveaux annonceurs dans la publicité en ligne et les instituts d'études n'anticipent pas une baisse : pour exemple, une étude European Interactive Advertising Association (EIAA) / Ender Analysis de 2005 indique que les annonceurs des secteurs de la grande consommation compteraient augmenter leurs investissements publicitaires en ligne de 162 % d'ici à 2007. Cependant, la Société ne peut garantir que les internautes continueront à utiliser internet et à acheter en ligne. Si la tendance s'inversait, alors la Société devrait envisager une diminution de ses revenus.

Par ailleurs, le réseau publicitaire de la Société est basé sur l'exploitation, à des fins de publicité et de marketing, d'adresses email de consommateurs ayant demandé à bénéficier d'offres promotionnelles et publicitaires par email. Les publicités adressées par cette voie sont

émises à la demande des consommateurs qui y voient une source appréciable d'améliorer leur pouvoir d'achat et/ou leur choix de produits en bénéficiant, souvent en avant-première, d'offres commerciales attractives sans qu'ils aient de démarche lourde à entreprendre.

Le nombre de ces consommateurs augmente régulièrement mais la Société ne peut donner aucune garantie que les consommateurs continueront à l'avenir souhaiter recevoir de telles offres.

Enfin, si une nouvelle technologie venait à remplacer le media internet ou si celui-ci ne fonctionnait plus normalement, le chiffre d'affaires et la rentabilité de la Société s'en trouveraient fortement affectés.

4.1.2 Risques liés à la capacité de la Société à générer une forte croissance, au développement international et à la croissance externe

Come&Stay connaît actuellement une forte croissance qui se traduit par le gain de nombreux clients et l'augmentation du volume d'affaires réalisés avec les clients existants. Le maintien de cette croissance dépend en partie de la capacité de la Société à gérer efficacement cette croissance, à faire les recrutements et les investissements technologiques nécessaires afin de permettre à la Société de gérer d'avantages d'opérations en maintenant le même niveau de qualité de prestations.

Come&Stay est dirigée par deux dirigeants à la formation théorique adéquate à la direction d'entreprises de croissance (HEC 91 et Ecoles des Mines-Mastère HEC Entrepreneurs) doublée d'une expérience de management d'équipe.

Carole Walter a dirigé dès 24 ans un magasin Casino de plus de 80 personnes et 10ME de chiffre d'affaires, devant concilier stratégie de groupe et résultat opérationnel court terme puis a continué au sein d'une société américaine de marketing électronique passant en France de 0,9M€ à 20M€ de chiffre d'affaires en 4 ans.

Marc Désenfant, lui aussi ancien directeur de magasin au sein du groupe Carrefour, a complété son expérience chez McKinsey & Company par une connaissance approfondie des mécanismes stratégiques de gestion des grandes entreprises aux différents stades de leur évolution (croissance, retournement de marché, internationalisation...).

Les deux dirigeants ont travaillé en milieux internationaux.

Le directeur informatique de la Société a, lui aussi, à la fois le bagage théorique (X-Ensa) et professionnel (Capgemini) pour répondre de façon appropriée aux besoins d'hypercroissance de la Société.

Pour autant, si la direction de la Société venait à rencontrer des difficultés sérieuses, l'ensemble des résultats de la Société pourrait en être gravement affecté.

Le développement de la Société à l'international s'accompagne de facteurs de risques supplémentaires liés à la bonne prise en compte de l'environnement juridique et concurrentiel des pays alors même que la Société y arrive avec des produits innovants.

A la date du présent prospectus, la Société n'a pas réalisé d'acquisitions de sociétés. La Société va continuer à maximiser sa croissance sur son marché de base très porteur. La Société envisage en parallèle de procéder à des acquisitions stratégiques pour accélérer son développement, notamment à l'international. La mise en œuvre de cette stratégie va consommer du temps de la part du management ce qui, en cas de débordement, pourrait avoir pour conséquence une moindre performance de l'activité de base de la Société et être porteur de risques pour l'ensemble de la Société. La Société envisage de faire appel à des conseils spécialisés pour l'aider en vue de la réalisation des acquisitions.

4.1.3 Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs-clés

Le capital humain de la Société est un élément essentiel de sa pérennité et de son développement. La fidélisation des collaborateurs est un enjeu primordial pour la croissance de la Société ; la perte d'un ou plusieurs collaborateurs-clés ou d'un dirigeant pourrait l'obérer.

La Société a déjà connu le départ d'un collaborateur-clé et a su maintenir son développement notamment grâce à sa stratégie de solutions intégrées de marketing interactif de pointe. Cette stratégie permet de sédimer le savoir-faire développé par les équipes en produits déclinables, réalisables et vendables par de nouveaux membres de l'équipe sans perte de qualité.

Outre la culture d'appartenance très forte, un principe de management résolument tourné vers le développement du talent de chacun des collaborateurs et la motivation inhérente à son mode de fonctionnement, la Société a mis en place un plan de BSPCE qui est une contribution majeure à la fidélisation de ses collaborateurs.

La croissance de la Société lui impose d'intégrer un nombre important de collaborateurs hautement qualifiés. La stratégie de recrutement et l'attractivité de la Société sont des éléments importants, mais il ne peut y avoir aucune garantie que la Société sera capable d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver de tels collaborateurs qui sont en outre susceptibles de quitter la Société.

4.2 Risques liés à l'activité de la Société

4.2.1 Corrélation du marché publicitaire au cycle économique

Le marché de la publicité est fortement corrélé aux évolutions du cycle économique. La récession européenne de 1991-1993, de même que le recul de la croissance en Asie en 1997-1998, se sont ainsi traduits par une contraction des dépenses publicitaires nominales.

Après trois années difficiles de 2001 à 2003, 2004 et 2005 ont été des années de fort rebond des investissements publicitaires, encouragés par une amélioration des performances macro-économiques en Europe occidentale.

La Société pense que le marché de la publicité en ligne obéit principalement à une dynamique structurelle de transfert des budgets de la publicité traditionnelle vers la publicité et le marketing en ligne, commandée notamment par le développement de l'Internet, et que sa croissance à moyen terme ne serait que partiellement affectée par un fléchissement de la croissance économique en Europe.

4.2.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Come&Stay intervient depuis sa création, en 2000, sur un marché récent et en forte évolution sur lequel de nombreux concurrents sont présents depuis la même époque. Cette concurrence est française mais aussi internationale.

Cependant, comme évoqué au paragraphe 6.4.2, cette concurrence est très diversifiée et relativement fragmentée. Chaque intervenant se trouve généralement en concurrence avec Come&Stay sur certaines offres de services mais pas sur l'ensemble de la gamme de services.

Come&Stay dispose de nombreux atouts grâce à l'étendue de son réseau publicitaire email de plus de 22 millions d'internautes, de son savoir-faire transcrit dans des produits intégrés facilement démultipliables et de son portefeuille clients de très grands comptes dont les budgets investis chez Come&Stay sont en augmentation. Son positionnement stratégique et la qualité de sa mise en œuvre sont validés par une croissance supérieure à celle du marché (122% sur 2005 vs 74% pour le marché).

Elle estime disposer d'atouts pour la poursuite de son développement en termes d'expériences et de positionnement services en s'attachant notamment à mettre sur le marché des services innovants et identifiables par leur fonctionnalité.

La Société ne peut exclure toutefois d'être affectée par l'évolution de la concurrence sur les marchés sur lesquels elle intervient, par la copie de sa stratégie produits par certains concurrents ou la mise sur le marché de nouveaux services pouvant concurrencer de manière significative ceux proposés par la Société.

4.2.3 Risques liés aux partenariats

Come&Stay noue des partenariats exclusifs avec des sites internet pour ses produits phares comme Car Direct®, Mover Direct® ou encore Shopper Direct®. Ces contrats sont signés pour des périodes de 12 mois ou plus, pour la plupart tacitement reconductibles pour des périodes équivalentes. Chaque année des sites contactent spontanément Come&Stay pour rejoindre son offre.

Depuis sa création, la Société n'a jamais eu un contrat de partenariat exclusif non renouvelé grâce à sa position majeure sur le marché et à l'intégration des données des partenaires au sein de programmes de publicité directe à haute valeur ajoutée permettant à ses partenaires de mieux monétiser leur audience.

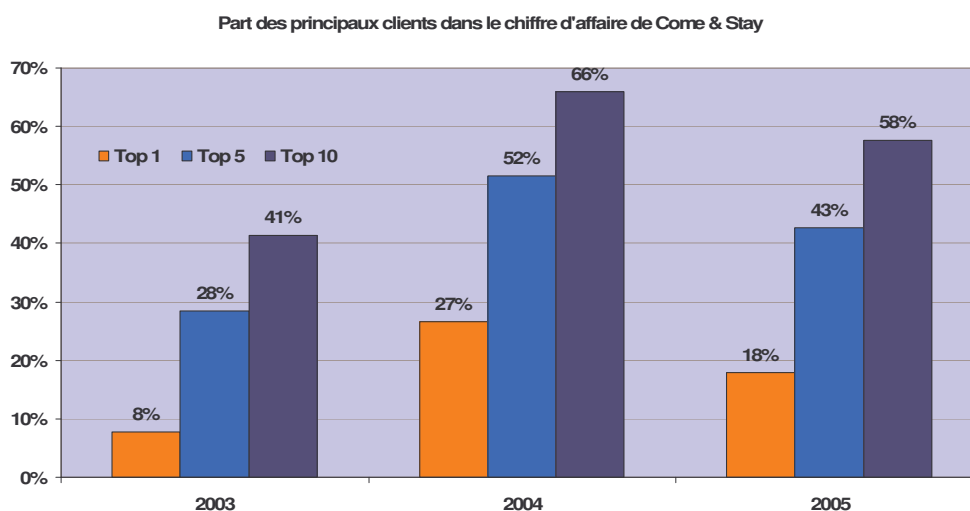
Pour le cas où l'offre de Come&Stay viendrait à être moins pertinente face à celle d'un concurrent prêt à investir massivement pour conquérir la part de marché, la Société pourrait ne pas voir renouveler certains partenariats. Le chiffre d'affaires et la rentabilité de la Société en seraient alors impactés négativement.

Le risque est relativisé par un large éventail de partenaires, aucun ne représentant plus de 6,9% de l'ensemble des achats aux partenaires.

4.2.4 Risques de dépendance clients

Come&Stay réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires avec des clients grands comptes voire très grands comptes. Sur les dix premiers clients de la Société, 7 sont cotés sur un marché réglementé dont 5 faisant partie des indices CAC40, DAX30 ou AEX25.

Les prestations font l'objet d'un bon de commande ou d'un contrat signé ainsi que d'un Bon à Tirer validé par le Client. La Société est donc extrêmement rarement confrontée à des problèmes de solvabilité ou d'impayés.



Source : Société

Certains grands comptes ont une tendance à réduire le nombre de leurs prestataires marketing. Ils pourraient ainsi faire le choix de confier l'ensemble de leur budget publicitaire à de plus grandes entités telles que les agences de publicité généralistes.

Lorsque le cas s'est présenté, l'étendue de son réseau publicitaire email et les solutions exclusives de marketing et de publicité interactive de la Société (cf. chapitre 6) ainsi que son très fort savoir-faire dans ce domaine ont à ce jour toujours permis de continuer la prestation initiale par le biais de l'agence de publicité retenue par l'annonceur avec laquelle Come&Stay travaille en bonne intelligence.

Come&Stay réalise ainsi 26% de son chiffre d'affaires avec les agences de communication ou centrales d'achat d'espace et 74% directement avec les annonceurs.

Enfin, la saisonnalité de l'activité et la structure grands comptes des clients induit un poste clients important en fin de semestre (juin et décembre) sans que cela représente un risque particulier pour la Société. A fin décembre 2005, le poste client représente 4 mois de chiffre d'affaires. Un effort particulier est mis sur le traitement du poste clients aux périodes charnières.

4.2.5 Risques de dépendance aux fournisseurs

Le principal risque fournisseurs de Come&Stay est l'hébergement informatique et l'accès internet et aux plateformes de routage.

Come&Stay a depuis l'origine mis en place une politique de répartition des risques d'hébergement, de sauvegarde et d'accès internet.

Les serveurs sont hébergés chez trois prestataires différents permettant ainsi une continuité de l'activité en cas de défaillance d'un des prestataires. Chaque serveur est par ailleurs miroiré pour éviter toute défaillance et perte de donnée. Ayant été confrontée en 2005 à un incendie en salle blanche chez un de ses prestataires, l'activité a pu reprendre dans l'heure de la survenue de l'incident et aucune donnée n'a été perdue.

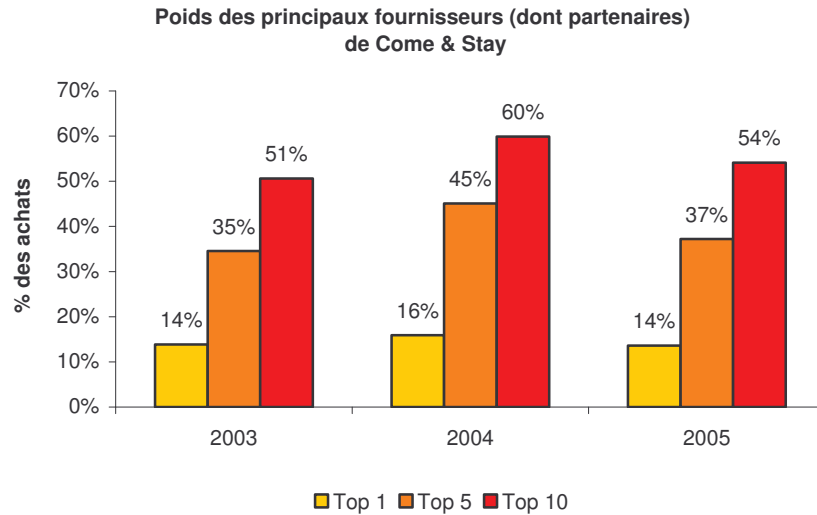
Come&Stay assure son accès internet grâce à trois fournisseurs d'accès différents pouvant être basculés dans les 10 mn en cas de survenue d'un incident.

Les données des campagnes sont sauvegardées sur au moins trois supports différents et dans deux lieux différents.

Pour autant, Come&Stay ne peut garantir l'infaillibilité de son système de répartition des risques et de sauvegardes de données. Dans un cas de défaillance grave, la Société encourrait un risque sur son chiffre d'affaires et sa rentabilité.

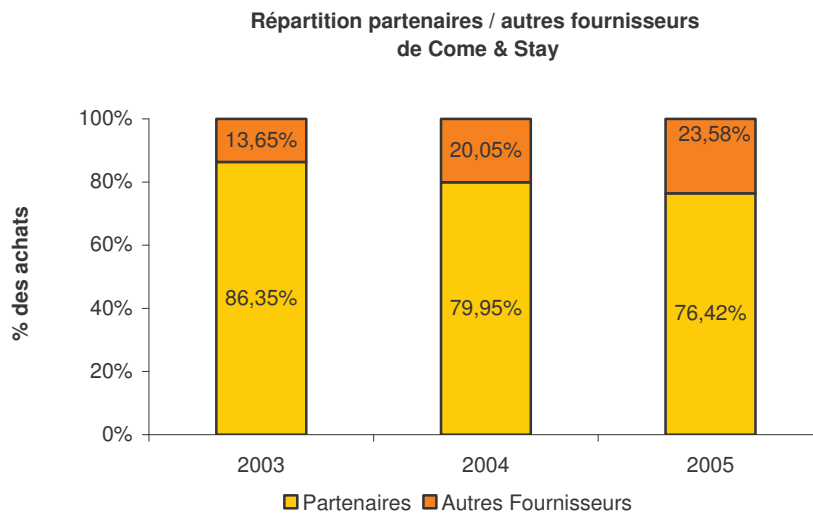
Jusqu'en 2004, la Société ne possédait qu'un seul fournisseur plateforme de routage pour des raisons stratégiques et qualitatives. Depuis 2005, Come&Stay fait appel à un second fournisseur de routage d'emails, ce qui lui permet de basculer très rapidement ses envois d'emails en cas de problème technique sur l'une des deux plateformes.

Pour autant, en septembre et décembre 2005, Come&Stay s'est trouvée confrontée ponctuellement à une saturation des capacités d'envoi des plates-formes. Les problèmes n'étaient pas dus uniquement aux deux fournisseurs de Come&Stay mais plutôt à une saturation des capacités françaises. Si un tel phénomène devait s'installer dans le temps, la croissance de la Société en serait négativement impactée.



Source : Société

Les achats réalisés auprès des partenaires représentent la majorité des achats effectués par Come&Stay, ainsi que le montre le graphique ci-dessous :



Source : Société

4.2.6 Risques liés à Internet

Bien que la Société mette en œuvre les moyens adaptés pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques, elle n'est pas en mesure de garantir une protection absolue contre les virus, chevaux de Troie, vers, exploitation de vulnérabilités et autres techniques d'intrusion des systèmes. Une intrusion des systèmes par une personne malveillante pourrait compromettre la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel des bases de données hébergées par la Société, ce qui causerait un préjudice de réputation important à la Société et serait de nature à engager sa responsabilité.

La Société ne peut également exclure la possibilité que ses serveurs puissent involontairement servir de vecteur de propagation de virus, en particulier à l'occasion de l'apparition d'un nouveau virus qui ne serait pas encore référencé auprès des fournisseurs de solutions anti-virus, ou encore qu'ils puissent être exploités par des tiers malveillants afin de diffuser messages non sollicités.

4.3 Risques juridiques et réglementaires

4.3.1 Risques liés au traitement des données à caractère personnel

Come&Stay a participé dès 2001 à la rédaction du code de déontologie de l' emailing dans le cadre du Syndicat National de la Communication Directe (SNCD) afin de bâtir un cadre fonctionnel respectueux des consommateurs et de leurs libertés.

Ce code de déontologie a ensuite bénéficié d'un nouveau cadre juridique français encadré par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi « LCEN » N°, 2004-575 du 21 juin 2004, transcription en droit français du cadre juridique commun imposé par la directive européenne du 24 octobre 1995 établissant ainsi les nouvelles bases d'un droit spécifique à Internet. Rapportée à l'activité de la Société, elle impose une interdiction formelle des courriers électroniques de prospection commerciale non sollicités.

La loi prévoit que « toute publicité, sous quelque forme que ce soit, qui est accessible par un service de communication au public, doit être clairement identifiée comme telle » (principe de l'Optin).

La prospection par voie électronique est désormais particulièrement encadrée.

Ainsi :

- Il est désormais obligatoire d'obtenir le consentement des personnes physiques qui figurent dans une base de données afin de leur envoyer des informations commerciales.
- Il n'est pas nécessaire de relancer une personne dont les coordonnées ont été recueillies lors d'un achat : son consentement est alors considéré comme acquis, le client devant toutefois être informé que ses coordonnées sont susceptibles d'être utilisées sans consentement. Par ailleurs, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification pouvant s'exercer selon la loi du 6 janvier 1978.
- L'internaute abonné à une newsletter doit donner explicitement son accord avant d'être démarché à des fins commerciales.

L'application de la loi sur la confiance dans l'économie numérique apporte à l'activité de Come&Stay une légitimité accrue. En effet, la mise en application de la loi n'a pas eu d'impact négatif sur les opérations de fidélisation par email des marketeurs et la majorité de leurs adresses email étaient déjà en conformité avec les règles de consentement préalable. Au contraire, on constate, une forte croissance des bases d'adresses email des e-commerçants et une augmentation de la fréquence de leurs campagnes emailing ainsi qu'un vrai décollage du marché de l'email de prospection à compter de l'entrée en vigueur de la loi. Bénéficiant d'un cadre juridique sûr, les marketeurs ont alors pu intégrer sans contrainte les opérations de publicité interactive dans leur plan media.

La Société réalise des traitements de données nominatives mais, en tant qu'opérateur de réseau publicitaire email, n'est pas à l'origine de la collecte des données personnelles. Les obligations de déclaration CNIL sont du ressort du propriétaire du fichier responsable de la collecte des informations nominatives. La Société est uniquement soumise aux obligations de déclarations dans le cadre du programme de commercialisation en marque blanche Shopper Direct®. Pour garantir aux consommateurs le plus grand respect de leurs droits, elle impose dans chacun de ses contrats ou bons de commande à ce que ses partenaires et/ou ses clients respectent les déclarations relatives à la collecte de données à caractère personnel et les lois en vigueur sur la prospection commerciale par moyen électronique.

De son côté, elle met en œuvre les meilleures pratiques en matière de réponse aux consommateurs notamment : nom du collecteur d'origine de la donnée sur chacun des emails envoyés aux consommateurs, réponse personnalisée quant à leurs demandes d'information, retrait des bases de données par simple clic dans un délai de 24 heures, ces pratiques en faisant un acteur reconnu du secteur.

Toutefois, la Société ne peut exclure qu'un consommateur ou tiers ne conteste le respect par la Société des lois en vigueur, qu'un changement de législation puisse affecter son activité ou encore qu'une perte accidentelle ou un vol de données ne surviennent. La réputation de la

Société en souffrirait et la Société serait amenée à engager des dépenses pour défendre sa situation. Le résultat de la Société en serait alors affecté.

4.3.2 Réglementation applicable à la publicité

Come&Stay diffuse de la publicité adressée par email pour le compte de l'ensemble des secteurs de l'économie, français et étrangers, depuis l'automobile jusqu'aux jeux par internet et aux crèmes de beauté. Elle n'est jamais responsable du contenu de la publicité, l'annonceur signant toujours un Bon à Tirer avant diffusion de tout contenu interactif.

Elle ne peut maîtriser l'ensemble de la réglementation régissant les différents métiers. Aussi, bien que les contrats avec les clients précisent que le contenu est de leur responsabilité et qu'ils doivent s'assurer de la légalité tant de l'activité que du message diffusé, la Société ne peut exclure qu'un tiers conteste auprès de la Société le contenu d'une publicité diffusée par elle, notamment toute publicité mensongère ou promotion réglementée du produit ou du service concerné. Ceci entraînerait des dépenses d'ordre juridiques, et le cas échéant, une diminution du chiffre d'affaires qui impacteraient négativement le résultat.

4.3.3 Risques liés à l'environnement réglementaire

Pour 5% à 10 % de son chiffre d'affaires, Come & Stay a pour client des sociétés internationales de jeux et paris en ligne. La législation française reconnaît un monopole à la Française des Jeux pour l'offre et la promotion de tels paris en France. L'organisation de paris payants est licite dans les Etats où sont implantés les annonceurs en question et ces sociétés disposent des licences d'exploitation nécessaires pour leur activité. Il reste que si les sociétés de paris et jeux payants devaient suspendre ou arrêter la diffusion de publicité par email suite à une modification de la législation, les résultats de la Société s'en trouveraient momentanément pénalisés.

4.3.4 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

Come&Stay en tant que société technologique développe ses propres logiciels de gestion de campagnes, d'exploitation de bases de données ou encore de mise à disposition d'information pour ses clients. Les logiciels développés en interne par la Société n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de brevet.

Par ailleurs, au sein de son studio graphique, la Société crée des visuels utilisés pour les campagnes interactives. Malgré toutes les précautions prises, la Société ne peut garantir que ses développements et visuels ne portent pas atteinte aux droits de tiers. Bien qu'il s'agisse de créations originales de la part de la Société, elle n'a pas les moyens ni ne dispose de banques de données lui permettant d'être absolument sûre qu'un visuel proche, une idée de campagne similaire n'aurait pas été développés par d'autre avant elle, éventuellement dans d'autres pays. En cas de contestation, la Société pourrait être amenée à ne plus pouvoir utiliser une partie de ses applicatifs ou visuels et/ou devoir reverser une redevance importante à l'éventuel tiers lésé. Les résultats de la Société en seraient alors négativement affectés.

La Société est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines dont les listes sont détaillées au paragraphe 11 du présent prospectus.

4.3.5 Assurances

Les principales polices d'assurances souscrites par Come&Stay sont les suivantes :

| Risques Couverts | Assureur | Franchise (€) (*) | Plafonds Couverts (€) |
|---|--------------|----------------------|-----------------------|
| Assurance Multirisque Professionnelle | Aviva | | |
| <i>Incendies et risques annexes</i> | | - | 56 551 |
| <i>Dégât des eaux - Gel</i> | | - | 5 656 |
| <i>Vol</i> | | - | 8 079 |
| <i>Bris des Glaces</i> | | - | 8 000 |
| <i>Recours</i> | | - | garanti |
| <i>Catastrophes Naturelles</i> | | - | |
| Responsabilité Civile "Exploitation" | Aviva | | 6 000 000 |
| <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs</i> | | 150 < 10% < 1 500 | 762 000 |
| <i>Dommages immatériels consécutifs à des dommages non garantis</i> | | 750 < 10% < 3 000 | 76 200 |
| <i>RC dépositaire</i> | | 150 < 10% < 1 500 | 30 000 |
| <i>RC vols par préposés</i> | | 150 < 10% < 1 500 | 30 000 |
| <i>Pollution accidentelle hors installations classées</i> | | 375 < 10% < 1 500 | 300 000 |
| <i>RC Professionnelle</i> | | 1 500 < 10% < 3 750 | 150 000 |
| <i>Défense - Recours</i> | | - | 15 000 |
| Multirisque Informatique | Aviva | 1361,8 < 5% < 4766,3 | 45 800 |

(*) Remarques :

Le montant de franchise de la Multirisque Informatique est de 5% avec un minimum de 2 fois l'indice et un maximum de 7 fois l'indice

Valeur de l'indice : 680,90

Come&Stay estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés ou des risques significatifs assurés en interne.

4.4 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage, fait exceptionnel ou risque juridique susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société.

4.5 Risques financiers

4.5.1 Risque de change

Come&Stay n'est pas exposée au risque de change. La Société réalise la totalité de son chiffre d'affaires dans la zone euro, les transactions effectuées avec ses clients sont facturées et payées en euros.

La Société envisage durant l'année 2006 un développement commercial hors zone euro. Dès lors, Come&Stay n'exclut pas une éventuelle exposition à un risque de change même si dans un premier temps celui-ci demeurera peu significatif.

4.5.2 Risque de taux

La Société n'a souscrit aucun endettement à long terme. La trésorerie est essentiellement investie en SICAV de trésorerie.

4.5.3 Risque de liquidité

A la date du présent prospectus, l'exploitation génère un flux net de trésorerie positive. La Société n'a pas eu besoin de mettre en place une autorisation de découvert ou des lignes d'escomptes auprès d'établissements bancaires et dispose d'une trésorerie suffisante au 31 décembre 2005 pour honorer ses engagements financiers.

4.5.4 Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (se reporter au paragraphe 4.5.2), la Société estime ne pas être confrontée de manière significative à un risque actions.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Come and Stay ».

La Société utilise également le nom commercial « Come&Stay ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Come&Stay est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. 429 699 770.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 29 février 2000.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est sis au 15, rue de l'Abbé Grégoire, 75006 Paris, France. Le numéro de téléphone de la Société est le + 33 (0) 1 42 84 96 96 et l'adresse du site web : www.comeandstay.com.

5.1.5 Evènements marquants dans le développement de la Société – rappel historique

Come&Stay a été créée en Février 2000 par Carole Walter. Grâce à son expertise chez le leader mondial du marketing électronique, Carole Walter avait constaté qu'en matière de marketing direct les méthodologies employées tout comme les outils utilisés ne permettaient pas d'avoir une action réellement pertinente.

Come&Stay a été créée avec l'ambition de proposer aux annonceurs une base de donnée mutualisée construite sur des données comportementales et pas seulement déclaratives. La

mutualisation des données permet pour un annonceur de croiser plus d'informations sur ses clients ou prospects. L'analyse de données comportementales permet d'obtenir des informations plus « fraîches » et objectives que des données déclaratives. En effet, lors du recueil de données sur des bases déclaratives, les dirigeants de Come&Stay ont observé que les personnes interrogées fournissaient des déclarations différentes de leur comportement et cela de bonne foi.

En intervenant sur des données comportementales comme par exemple la consultation d'une annonce de vente de logement, Come&Stay a développé différents outils de marketing de la demande. Come&Stay s'est immédiatement focalisé sur l'envoi d'email marketing car il apparaît comme l'outil le plus efficace pour concilier une mutualisation de données et le recueil instantané de données comportementales à des coûts extrêmement réduits.

En mai 2000, Come&Stay réalise une première levée de fonds de deux millions de francs auprès d'investisseurs particuliers. En plus des fonds levés, ces investisseurs apportent à Come&Stay des compétences métiers et on retrouve parmi eux par exemple des directeurs d'agence de communication.

Come&Stay réalise sa première campagne pour Darty, première ébauche de ce que deviendra Mover Direct®.

En août 2000, Come&Stay réalise une des premières campagnes d'emailing de prospection pour Houra ! supermarché en ligne du groupe Cora et lance dans la foulée son premier service « Miss Cocktail ». Durant les années 2000 et 2001, la Société va développer et améliorer Miss Cocktail qui est une mégabase dynamique de consommateurs. Elle va aussi bâtir son réseau de publicité email et atteindre 1 million d'adresses email.

Une seconde levée de fonds d'un montant d'environ 2,5 millions d'euros est réalisée en 2001 auprès d'actionnaires individuels et du fonds d'investissement Trion Investments Limited.

En novembre 2001, Come&Stay signe son premier contrat d'exclusivité avec un site majeur (Seloger, leader des sites immobiliers), validant ainsi la puissance de monétisation d'audience du réseau de Come&Stay.

En 2002, Come&Stay connaît une forte croissance d'activité et réalise un chiffre d'affaires de 1,5 M€ et un résultat net de - 0,4 M€. Elle s'accompagne d'une forte croissance du réseau publicitaire email avec près de 5 millions d'internautes et la signature de nouveaux contrats d'exclusivité.

Pour accompagner la croissance du réseau, Come&Stay développe la version 2 de S2M, sa plateforme de gestion de campagnes.

En 2003, Come&Stay connaît un palier dans le développement de son activité et a un chiffre d'affaires stable. La Société engage une forte réduction des coûts et procède à des licenciements.

En parallèle, elle lance deux nouveaux produits : Car Direct® et Mover Direct® et continue à développer d'autres offres, notamment l'offre Puissance®, son offre de marketing à la performance.

Come&Stay décide en 2004 de renouveler son équipe commerciale pour insuffler un nouveau dynamisme et les produits lancés en 2003 connaissent un fort succès dès 2004. Le réseau publicitaire compte alors 8 millions d'adresses email.

Come&Stay obtient en Février 2004 la qualification FPCI de l'ANVAR pour ses développements en gestion de bases de données et technique de ciblage. La Société réalise au 31 décembre 2004 un chiffre d'affaires de plus de 2,3 M€ soit une croissance de 59 % de l'activité par rapport à 2003 et réalise un résultat net positif d'environ 0,185 M€.

L'année 2005 a été marquée par une très forte croissance du réseau pour atteindre plus de 22 millions bruts d'adresses emails et une forte croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 122%, validant son positionnement de publicité online de proximité consommateur.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

L'activité de la Société est peu capitalistique et nécessite peu d'investissements matériels.

Sur les trois derniers exercices, les investissements ont essentiellement concerné des agencements de locaux et l'acquisition de matériel informatique standard pour accompagner la croissance des effectifs.

Les investissements incorporels sont notamment relatifs à des acquisitions de licences. Les investissements financiers sont essentiellement dus à des dépôts et cautionnements versés à la signature du bail commercial.

| <i>En K€</i> | <i>2005</i> | <i>2004</i> | <i>2003</i> |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|
| <i>Incorporels</i> | 25,8 | 38,1 | 9,9 |
| <i>Corporels</i> | 24,3 | 2,7 | 20,6 |
| <i>Financiers</i> | - | - | 25 |
| <i>Total</i> | <i>50,0</i> | <i>40,8</i> | <i>55,5</i> |

5.2.2 Investissements à venir

A ce jour, la Société envisage de réaliser essentiellement des investissements de croissance ou de renouvellement en matériel informatique et de bureau mais aucun engagement ferme n'a été pris pour la réalisation d'investissements.

Les seuls investissements en cours de réalisation ou à venir et qui n'ont pas fait l'objet d'engagement sont :

- achat de matériel informatique pour supporter la croissance de l'entreprise ou remplacer l'usure normale de l'existant (ordinateurs personnels, serveurs de données, routeurs VPN...)
- achat des licences corrélatives

Le montant global sur l'année 2006 est estimé à 35 000 euros.

6 APERCU DES ACTIVITES

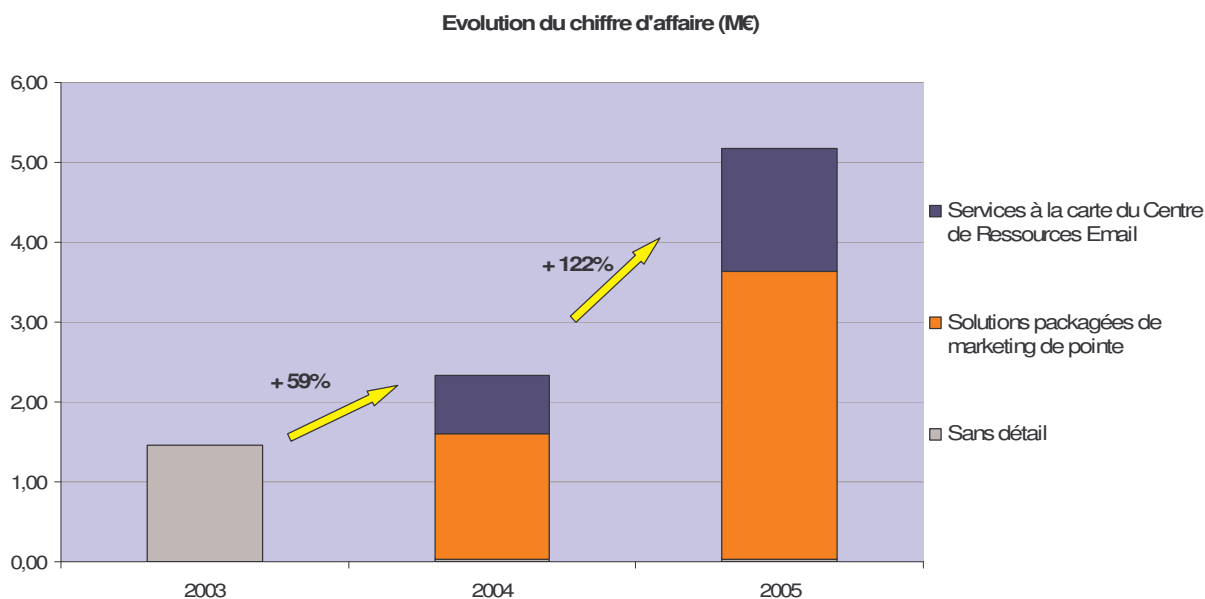
6.1 Come&Stay : une publicité online de proximité avec l'internaute.

Come&Stay est un réseau publicitaire email de plus de 22 millions bruts d'adresses email optin¹ en France dont 3,7 millions en exclusivité. La Société apporte aux annonceurs une offre de publicité online de proximité avec l'internaute et met à leur disposition des solutions de pointe en marketing interactif pour leurs opérations de prospection et de fidélisation.

Afin de couvrir l'intégralité des besoins des annonceurs en marketing par email et des besoins des éditeurs en monétisation de leur audience email, la Société dispose de deux offres : le service « à la carte » ou Centre de Ressources Email qui contribue pour 30% au chiffre d'affaires et les solutions packagées de marketing de pointe online pour 70%.

¹ Optin : Consentement exprès donné par l'utilisateur d'une adresse électronique, à recevoir des messages électroniques via le réseau Internet, dans des conditions qui lui sont précisées lors de la collecte de ses données (consentement général, et/ou par centres d'intérêts, etc...). – Définition donnée par le Code de Déontologie de l'e-mailing par le Syndicat National de la Communication Directe (SNCD)

La Société a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 122% en 2005 pour atteindre 5 179 763 euros.



Source : Société

6.1.1 Un vaste réseau de 22 millions bruts d'adresses email structuré au service des annonceurs et des éditeurs

Les annonceurs qui investissent fortement en publicité par email recherchent en priorité l'accès à un très fort volume de données au sein duquel ils vont pouvoir effectuer leurs sélections ou trouver le potentiel de réponse à leurs offres. Pour ce faire, Come&Stay a très tôt fédéré et organisé la commercialisation des adresses email optin de très nombreux sites internet ou possesseurs de bases de données clients renseignées en adresses email. Ces sites sont appelés « partenaires » ou « éditeurs ». Ils recherchent de leur côté le partenaire qui va leur permettre de monétiser au mieux leur audience.

Seules les adresses email des internautes ayant sollicité la réception d'offres publicitaires par email sont rentrées dans le réseau.

Une adresse email n'a de la valeur que pour le potentiel de chiffre d'affaires qu'elle représente pour l'annonceur au moment précis de sa campagne publicitaire. Ce potentiel va dépendre de l'adéquation des besoins du consommateur au moment de la campagne avec l'offre de l'annonceur. Une même adresse n'a donc pas la même valeur pour un annonceur ou un autre au même moment.

Par exemple, deux annonceurs réalisent une campagne en début d'année. Elles arrivent toutes deux sur l'adresse email d'une mère de famille qui a son enfant en terminale. Le premier annonceur propose une offre très intéressante sur du soutien scolaire et de la préparation aux examens, le second une assurance étudiant comprenant la location de son studio. Cette adresse aura une grande valeur pour le premier annonceur et une très faible pour le second cette année là. En revanche, ce sera le contraire 12 mois plus tard.

Les internautes, et leurs adresses emails corrélatives, bougent, évoluent dans leur vie et dans les sites qu'ils fréquentent, les besoins qu'ils ont. La gestion efficace d'un réseau publicitaire email est donc avant tout une gestion de flux et d'affectation de ressources au couple (annonceur/adresse email) : gérer les entrées sorties des internautes d'une base à l'autre, leur réactivité sur les différents types d'offres et leur mode de réaction, affecter au mieux les différents types de campagnes sur une semaine donnée à chaque adresse pour en maximiser la valeur créée.

Pour plus de la moitié des campagnes, Come&Stay optimise elle-même les adresses sélectionnées grâce à son expertise et ses outils de gestion de campagnes. Les messages publicitaires sont ensuite envoyés soit depuis la plateforme choisie par Come&Stay soit par la plateforme du partenaire. Toutes les campagnes bénéficient automatiquement d'un tracking informatique permettant à l'annonceur de consulter en temps réel sur l'interface Come&Stay les résultats de sa campagne. Les résultats sont fournis par typologie d'adresses, par message, par heure. Ils analysent le taux d'ouverture de l'email, le taux de clics sur emails ouverts et les zones chaudes de clics permettant ainsi d'améliorer très rapidement l'efficacité du message et du ciblage d'une campagne à l'autre. Pour les campagnes intégrant un objectif de vente en ligne ou d'inscription à une newsletter ou un jeu en ligne, le tracking intègre ces résultats.

Tableau de Bord : BMW_S3X_60320

| | TOTAL | | | BAT TEST | | | TOUT_CAS | | | BAT | | |
|---------------------------|----------------|--------|------|-----------------|----------|------|----------------|---------|------|----------------|---------|------|
| | Total | % | Visé | Total | % | Visé | Total | % | Visé | Total | % | Visé |
| Email Envoyé | 102867 | 100 % | | 1 | 100 % | | 34 | 100 % | | 11 | 100 % | |
| Email Non Abouti | 7918 | 8 % | | 0 | 0 % | | 1 | 3 % | | 0 | 0 % | |
| Erreurs définitives | 3650 | 4 % | | 0 | 0 % | | 0 | 0 % | | 0 | 0 % | |
| Destinataire inconnu | 3439 | | | 0 | | | 0 | | | 0 | | |
| Domaine inexistant | 181 | | | 0 | | | 0 | | | 0 | | |
| Autre | 30 | | | 0 | | | 0 | | | 0 | | |
| Erreurs temporaires | 3996 | 4 % | | 0 | 0 % | | 1 | 3 % | | 0 | 0 % | |
| Filtre anti-spam | 272 | 0 % | | 0 | 0 % | | 0 | 0 % | | 0 | 0 % | |
| Emails aboutis | 94949 | 92 % | | 1 | 100 % | | 33 | 97 % | | 11 | 100 % | |
| Ouvreurs | 34256 | 36 % | 35 % | 1 | 100 % | 35 % | 28 | 85 % | 35 % | 7 | 64 % | 35 % |
| Ouvreurs HTML | 32840 | | | 1 | | | 21 | | | 7 | | |
| Ouvreurs TEXTE (estim.) | 1416 | | | 0 | | | 7 | | | 0 | | |
| Cliqueurs | 7957 | 8.38 % | | 2 | 200.00 % | | 8 | 24.24 % | | 2 | 18.18 % | |
| Clics | 10846 | 11 % | 5 % | 12 | 1,200 % | 5 % | 17 | 52 % | 5 % | 5 | 45 % | 5 % |
| Moyenne clics / cliqueurs | 1.36 | | | 6.00 | | | 2.13 | | | 2.50 | | |
| Cliqueurs HTML | 7628 | | | 1 | | | 6 | | | 2 | | |
| Cliqueurs Texte | 329 | | | 1 | | | 2 | | | 0 | | |
| Désabonnements | 0 | 0.00 % | | 0 | 0.00 % | | 0 | 0.00 % | | 0 | 0.00 % | |
| Taux de réactivité | 23.23 % | | | 100.00 % | | | 28.57 % | | | 28.57 % | | |

Exemple de tableau de bord de résultat des campagnes (résultats fictifs donnés pour exemple).

Source : Société

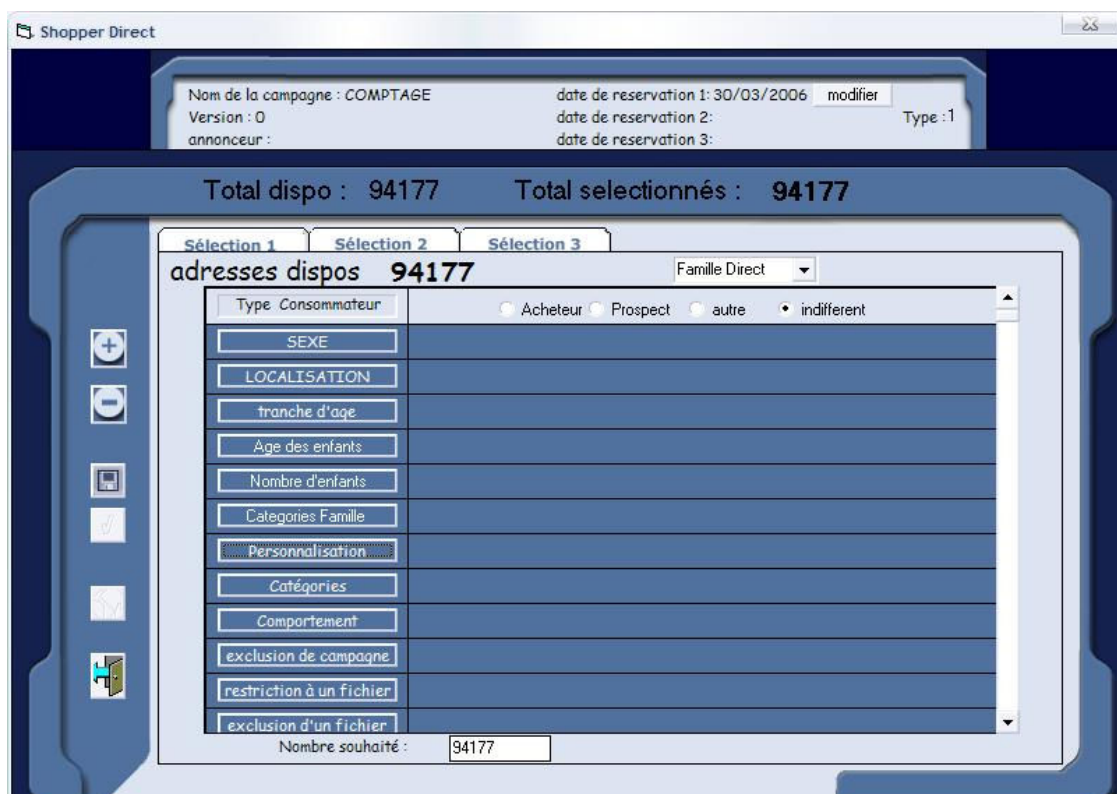
Pour l'autre moitié des campagnes, l'annonceur sélectionne les adresses selon ses propres critères. Le processus de campagne est proche de celui décrit ci-dessus et les messages peuvent être routés par la plateforme choisie par l'annonceur, par exemple celle de son agence de publicité.

Le réseau total de Come&Stay affecte des campagnes sur plus de 22 millions bruts d'adresses email. On comprend par adresse email brut le couple (adresse email-partenaire source). Certains partenaires utilisent conjointement le réseau Come&Stay et d'autres axes de monétisation de leur audience, d'autres, pour l'adéquation de leur base avec les offres Come&Stay, bénéficient d'un contrat d'exclusivité les plaçant ainsi en tête d'affectation des campagnes les plus rentables (cf paragraphe 6.1.2 pour les contrats d'exclusivité).

Vu de l'internaute, la bonne affectation des campagnes à une sélection d'adresses est également mesurée par le « taux de désabonnement » de la campagne. Sur chaque email figurent deux éléments importants pour l'internaute qui lui permettent de gérer la pression promotionnelle qu'il souhaite et de sanctionner une utilisation maladroite de son accord à recevoir de la publicité par email. Le premier est le nom du partenaire à l'origine de la collecte de l'adresse, par exemple : « Vous recevez cet offre car vous êtes inscrit chez Motorlegend ».

Cette information permet à l'internaute de bien identifier le message comme une publicité qu'il a lui même sollicitée et non un spam². Le deuxième est le lien de « désabonnement », par exemple « Si vous ne souhaitez plus recevoir d'offres de notre part, cliquez ici. » Il permet à l'internaute de retirer son accord à recevoir de la publicité par email au site auquel il l'avait donné. Toute affectation inadéquate induit un taux de désabonnement immédiat important et donc une diminution du capital du partenaire. Les campagnes générées par Come&Stay montrent des taux de désabonnement inférieurs à 1%.

Cette activité génère un grand volume de manipulation de données. La Société a donc développé un système de gestion de campagnes performant (S2M : système multibases multicritères) à partir du développement d'algorithmes de sélections de données qui a permis à la Société d'obtenir en 2004 le label ANVAR d'entreprise innovante.



Exemple d'écran de l'Interface de réservation de campagne S2M

Source : Société

S2M permet à tout commercial d'établir facilement un comptage pour une campagne à une date donnée. Les algorithmes développés permettent une réponse en quelques dixièmes de secondes pour toute sélection, aussi complexe soit-elle.

S2M sécurise par ailleurs l'exploitation des adresses : ne s'affiche que le potentiel disponible à la date prévue de la campagne de telle sorte que les adresses ne soient pas surexploitées, toutes les contraintes d'exploitation des adresses souhaitées par le partenaire sont nativement paramétrées (exclusion de certains annonceurs, nombre maximum de sollicitations par semaine, tarif, ...). Les multi-utilisations (envoi + relance sur ouvreurs par exemple, crédits d'adresses achetées et encore disponibles, ...) sont gérées également nativement. Le commercial a donc uniquement à optimiser la sélection en fonction de l'offre de l'annonceur sans prendre en compte les contraintes de planning ou d'exploitation de dizaines de partenaires.

² Un spam est un email non sollicité, généralement adressé à une adresse email collectée frauduleusement. Il est interdit en France.

S2M gère aussi les offres de marketing interactif de pointe de Come&Stay et ses solutions clefs en main.

6.1.2 Des solutions de marketing interactif de pointe innovantes et reconnues

Afin d'allier la satisfaction de l'ensemble des annonceurs susceptibles d'organiser des campagnes de publicité par email et une forte productivité, Come&Stay commercialise son offre au sein de plusieurs produits spécifiquement pensés par besoin client.

L'offre « à la carte » ou le Centre de Ressources Email :

Cette offre représente 30% du chiffre d'affaires de la Société en 2005, en croissance de 87% vs 2004.

Elle s'adresse plus particulièrement aux annonceurs et clients qui souhaitent bénéficier des ressources de Come&Stay et concevoir puis réaliser eux-mêmes leurs campagnes. Cette offre est adaptée aux agences de publicité qui utilisent Come&Stay comme un centre de ressources spécialisé en emailing.

Les briques sont donc :

- **CSY Ciblage :**
 - la location de fichiers choisis en quantité et en nature par le client
- **CSY Services :**
 - la création graphique d'email, jeu concours ou mini-site relais d'offres promotionnelles
 - le routage d'email, en général sur la base de l'annonceur
 - la gestion de bases de données pour historiser leurs campagnes et réaliser un marketing interactif performant
 - le développement de solutions d'interfaçage entre leur système d'information et la gestion des campagnes de publicité

Les annonceurs utilisent une ou plusieurs briques et conçoivent une/des campagne(s) originale(s) avec elles.

Par exemple, Carrefour utilise la brique routage de Come&Stay pour adresser toutes ses communications par email à sa base de porteurs de carte de fidélité. Il dispose d'une connexion internet sécurisée sur la plateforme de Come&Stay, les données de routage sont hébergées sur la plateforme et il initie et programme librement ses campagnes. En utilisant le même outil qu'un des principaux acteurs de la publicité par email en France, il estime avoir l'assurance de toujours disposer d'un outil à la pointe et fonctionnant en continu. Par ailleurs, les équipes du service client de Come&Stay sont disponibles à tout moment en hotline utilisateurs ou en secours en cas d'absence ou de surcharge ponctuelle de l'équipe marketing en charge des newsletters.

La centrale d'achat media OMD, en charge des campagnes internet pour La Poste s'adresse à Come&Stay pour réaliser le plan fichiers et router les campagnes prévues. Elle bénéficie du réseau publicitaire email de Come&Stay et de son infrastructure technique.

Ou encore, un grand acteur des études constitue l'ensemble des panels internet avec les solutions Come&Stay. La Société lui a développé un outil de contact, sélection, analyse et confirmation/ rejet du candidat panéliste entièrement automatisé et intégré avec ses propres systèmes d'information. Il est approvisionné en candidats par des campagnes d'emailing sur le réseau Come&Stay afin de trouver très précisément le profit des panélistes recherchés.

La deuxième source d'exploitation du réseau publicitaire email de Come&Stay se fait au travers de produits de publicité et marketing par email clef en main.

L'offre « Clef en main » ou les solutions packagées de marketing direct online :

Cette offre représente 70% du chiffre d'affaires de la Société en 2005, en croissance de 133% vs 2004. Elle bénéficie d'une très grande reconnaissance des acteurs du marché et s'articule

autour de produits internalisant le savoir-faire de la Société pour le transmettre sans déperdition de valeur à l'annonceur.

Chaque produit est bâti autour des trois éléments principaux : un sourcing de données cohérent puisant dans le réseau Come&Stay, un développement logiciel totalement dédié au produit et un développement de contenu (email, formulaire d'inscription, mini-site, ...).

Les produits actuellement commercialisés sont les suivants :

□ **CSY Puissance® : Marketing à la performance**

CSY Puissance® permet à un annonceur de travailler en objectif plutôt qu'en moyens. Il définit ce qu'il attend de la campagne de publicité par email (des ventes, des participations à un concours, des visites, ...) et en confie la réalisation à Come&Stay qu'il rémunère à l'action souhaitée.

Ce mode de fonctionnement est rendu possible grâce aux caractéristiques intrinsèques des medias interactifs :

- 1) pas de coût physique, seuls les coûts de données et de matière grise sont présents, deux éléments maîtrisés par Come&Stay ;
- 2) une traçabilité jusqu'à l'objectif final permettant de définir un résultat objectif par les deux parties ;
- 3) une optimisation massive du résultat et de l'affectation des ressources grâce au datamining centralisé maîtrisé par la Société. Un vaste réseau est le mieux placé pour réussir ces opérations avec la plus forte rentabilité. Il minimise en effet les coûts humains très lourds de manipulation et sélection de fichiers inhérents aux opérations traditionnelles de marketing direct sur plan fichier.

Bien que rémunérée à l'action réalisée par le consommateur, Come&Stay n'est jamais tenue de réaliser un volume ou d'engager des ressources qu'elle jugerait inadéquates. La Société maîtrise totalement son ROI (« Return On Investment » ou retour sur investissement) et peut décider d'arrêter la diffusion de l'offre si elle ne la juge plus pertinente ou si une campagne monétisant mieux l'audience a lieu en même temps sur les mêmes cibles.

CSY Puissance® est décliné en produits adaptés à chaque objectif :

Puissance® Collecte :

Puissance® Collecte est conçu pour optimiser la collecte de prospects pour le compte d'un annonceur. C'est un produit clef en main de marketing à la performance. Le prix par adresse collectée est défini en début de contrat et l'annonceur s'engage sur un volume. Il maîtrise ainsi la totalité de son ROI et Come&Stay utilise ses outils d'optimisation de campagnes et son centre de ressources pour obtenir le résultat attendu dans le plus court délai.

Puissance® Collecte permet d'abaisser massivement les coûts de collecte, de respecter les objectifs de ROI, de délais et de volume.

Par exemple, l'entreprise de prêt-à-porter Celio souhaite récupérer l'adresse email de ses clients pour densifier sa relation commerciale avec eux. Celio indique à Come&Stay le nombre d'adresses email qu'elle souhaite retrouver au cours de l'année, en général quelques centaines de milliers. Come&Stay bâtit les opérations, crée les supports graphiques, diffuse l'offre au mieux dans le réseau et transmet en fin d'opération à Celio le nombre d'adresses email identifiées dont les internautes ont sollicité la réception d'offre de la part de Celio. Contrairement à une agence de publicité, Come&Stay est rémunérée au volume généré.

Exemple : Opération Celio/Splinter Cell (mai 2005) :

| | |
|-------------------|--|
| Objectif : | Collecte de profils email, SMS et postal |
| Moyen : | le jeu concours Splinter Cell |
| Rémunération : | par profil optin collecté |
| Volume collecté : | 79 403 en une semaine |
| Diffusion : | Réseau Come&Stay |

Les accroches du message...

Joue avec **et**

À l'occasion de la sortie du jeu
TOM CLANCY'S
SPLINTER CELL
CHAOS THEORY

Inscris-toi! *Champs obligatoires.

Pour jouer, réponds à la question suivante :
 Comment s'appelle le héros du jeu Tom Clancy's Splinter Cell CHAOS THEORY™ ?

SAM FISHER TOM CHASSEUR JIM KILLER

Civilité* Mr Mme Melle Composition du foyer
 Célibataire En couple En couple avec enfants

Prénom* CH Je suis client Célio
 Oui Non

Nom* CH *Je veux recevoir en avant-première par email les
 invitations privées et les offres de réduction Célio

Adresse* CH Oui Non

Code Postal-Ville* CH CH Je veux recevoir par email les bons plans des partenaires
 de Célio

E-mail* christopheosorio@comean.com Oui Non

Date de naissance* 01/12/2000 (jj/mm/aaaa) Oui, je souhaite recevoir la newsletter Tom Clancy's
 Splinter Cell®

N° de portable Pour recevoir les bons plans Célio
 par sms

Validez



Pour gagner :

- Une statue géante de Sam Fisher !** (1m75)
- Des consoles PlayStation 2**
- L'intégrale des 3 épisodes de Tom Clancy's SPLINTER CELL® sur PlayStation 2**
- Des démos jouables sur PC CD ROM de Tom Clancy's SPLINTER CELL CHAOS THEORY™**

Vous serez informé par email de vos chances au plus tard le 30 juin 2005.

gagner !

nous leur enverrons un message email valide d'un ami, une fois par semaine.



Validez

- Une statue géante de Sam Fisher !** (1m75)
- Des consoles PlayStation 2**
- L'intégrale des 3 épisodes de Tom Clancy's SPLINTER CELL® sur PlayStation 2**
- Des démos jouables sur PC CD ROM de Tom Clancy's SPLINTER CELL CHAOS THEORY™**

www.splintercell.com

... La page de remerciements...



Félicitations !

Votre participation a été prise en compte.
Vous serez informé par email du résultat du tirage au sort parmi les bonnes réponses au plus tard le 30 juin 2005.

ATOM CLANCY'S
SPLINTER CELL
CHAOS THEORY

16+ www.pegi.info PlayStation.2 **celio*** XBOX PC DVD ROM GAMECUBE UBISOFT

... Et l'offre commerciale dans la foulée

Profite des bons plans

Etes-vous certain de ne pas vouloir profiter des offres **celio*** par email ? Vous pouvez immédiatement choisir celle dont vous voulez profiter.

Je choisis mon offre de bienvenue envoyée par email :

celio* -10% sans minimum d'achat
 -15% dès 80€ d'achat

Par la suite, vous recevrez vos invitations par email aux soldes privées et plein d'autres avantages encore !

Si toutefois vous n'avez vraiment pas envie de recevoir nos bons plans,
 cochez cette case

Continuez 

WWW.SPLINTERCELL.COM

16+ www.pegi.info PlayStation.2 XBOX PC DVD ROM GAMECUBE UBISOFT



ATOM CLANCY'S
SPLINTER CELL
CHAOS THEORY

Puissance® e-Shopping :

Puissance® e-Shopping s'adresse à des annonceurs marchands en ligne dont l'objectif est de réaliser des ventes immédiates grâce à une campagne. La base de rémunération est donc la vente réalisée grâce à la campagne. Contrairement à Puissance® Collecte qui fonctionne généralement à budget fermé (« Collecter 100.000 inscrits » par exemple), Puissance® e-Shopping fait le plus souvent l'objet de contrat courant tout au long de l'année sans limitation de volume.

Des produits à la pointe du marketing : le marketing de flux ou « Need Marketing »

Come&Stay a développé des produits particulièrement innovants et performants s'adressant à deux grands secteurs de l'économie : l'automobile et l'habitat. Ces postes étant les principaux postes d'investissement d'un ménage, les budgets marketing investis sont considérables pour capter ces consommateurs papillons, si beaux mais si éphémères : ils apparaissent un beau matin sur le marché, consomment énormément d'un coup (plusieurs milliers d'euros pour une voiture et plusieurs centaines de milliers d'euros pour l'habitat) et sortent du marché pour de nombreuses années.

Les outils de marketing traditionnels ne répondaient que de façon imparfaite à la détection des ces papillons. Grâce à l'internet, Come&Stay a pu bâtir de quoi identifier ces consommateurs dès qu'ils arrivent en situation de besoin/désir d'achat et mettre en place un process efficace d'accompagnement à la vente. C'est le « marketing de la demande » par complément au traditionnel marketing de l'offre qui adresse une offre à un consommateur en fonction du calendrier promotionnel de la marque et indépendamment de « l'horloge interne » d'achat prévisionnel du consommateur.

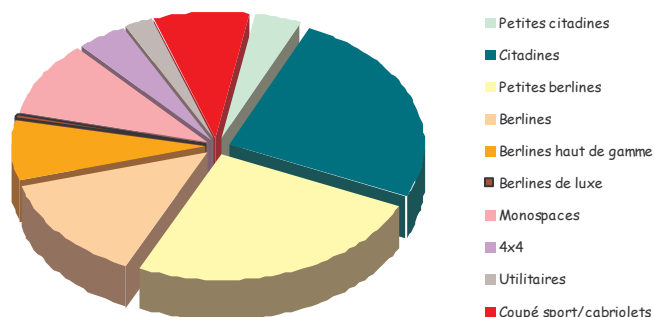
□ Car Direct® : programme de marketing automobile en juste-à-temps

Car Direct® est un programme de marketing direct online en juste-à-temps destiné aux constructeurs et revendeurs automobile. Car Direct® leur permet de préempter les internautes en intention d'achat automobile.

70% des acheteurs de voiture déclarent être allés sur internet avant de prendre leur décision d'achat. Internet peut être considéré aujourd'hui comme le point de départ d'un projet d'achat automobile.

Car Direct® collecte auprès de son réseau de sites auto partenaires les adresses email optin des internautes en phase active d'achat de voiture. Pour chaque internaute, Car Direct® dispose de ses coordonnées (adresse email, téléphone, code postal, ...) et surtout du type de voiture recherchée et du budget alloué.

Répartition des intentions d'achat par segment dans la base Car Direct®



Source : Société

Car Direct® mutualise ainsi en exclusivité plus de 1 million d'intentions d'achat auto par an soit 90% des adresses email optin commercialisées d'internautes en situation d'achat auto disponibles en France. Pour comparaison, 2 067 818 voitures particulières neuves ont été immatriculées en 2005 (source : Journal de l'Automobile N° 945).

Les contrats de partenariats sont exclusifs et conclus pour des durées de 12 mois ou plus, reconductibles. Les partenaires bénéficient ainsi d'une garantie de revenus.

Partenaires Car Direct® (exclusivité) :

- Caradisiac leaders des sites automobiles
- 321auto site automobile
- Autocote site automobile
- Mixad site automobile en marque blanche opérant notamment pour M6
- Webcarcenter site automobile
- Argus auto site automobile
- Motorlegend site automobile
- Assurland comparateur d'assurances leader en France

TOTAL DES AUDIENCES SITES AUTOMOBILE - Nielsen Netratings 4ème trimestre 2005

Hors sites constructeurs

| Sites automobile | | Visiteurs uniques (en milliers) | % | Location des emails |
|------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----|----------------------------------|
| 1 | eBay Motors | 2 312 | 18% | ne loue pas |
| 2 | caradisiac.com | 2 140 | 17% | Exclusivité Come&Stay |
| 3 | M6 Turbo / réseau Mixad | 1 265 | 10% | Exclusivité Come&Stay |
| 4 | Wanadoo cars | 1 216 | 10% | ne loue pas |
| 5 | Yahoo! Autos | 1 130 | 9% | ne loue pas |
| 6 | autoies.com | 1 078 | 8% | ne loue pas |
| 7 | La Centrale | 988 | 8% | ne loue pas |
| 8 | argusauto.com | 872 | 7% | Exclusivité Come&Stay |
| 9 | Autodeclics.com / Webcarcenter | 610 | 5% | Exclusivité Come&Stay |
| 10 | 321auto | 598 | 5% | Exclusivité Come&Stay |
| 11 | auto-evasion / réseau Mixad | 582 | 5% | Exclusivité Come&Stay |
| TOTAL | | 12 791 | | |

TOTAL DES AUDIENCES SITES AUTOMOBILE - Nielsen Netratings 4ème trimestre 2005

Emails en location

| Sites automobile | | Visiteurs uniques (en milliers) | % | Location des emails |
|------------------|--------------------------------|---------------------------------|-------------|----------------------------------|
| 1 | caradisiac.com | 2 140 | 30% | Exclusivité Come&Stay |
| 2 | M6 Turbo / réseau Mixad | 1 265 | 18% | Exclusivité Come&Stay |
| 3 | argusauto.com | 872 | 12% | Exclusivité Come&Stay |
| 4 | Autodeclics.com / Webcarcenter | 610 | 8% | Exclusivité Come&Stay |
| 5 | 321auto | 598 | 8% | Exclusivité Come&Stay |
| 6 | auto-evasion / réseau Mixad | 582 | 8% | Exclusivité Come&Stay |
| 7 | Webcarcenter | 360 | 5% | Exclusivité Come&Stay |
| 8 | Aramis | 289 | 4% | Active Capital |
| 9 | Motorlegend | 278 | 4% | Exclusivité Come&Stay |
| 10 | Top-annonces.fr Auto | 226 | 3% | accord de commercialisation |
| TOTAL | | 7 220 | 100% | |


Le logiciel Car Direct® va ensuite reformater les adresses dans un référentiel commun, sélectionner pour chaque constructeur sa cible et envoyer le lendemain un email publicitaire ciblé sur le segment de voiture recherchée, le budget envisagé et la zone géographique de l'internaute.

Exemple d'email : Campagne BMW


Objet : Roulez en 4x4 BMW cet été ...

[Si ce message ne s'affiche pas correctement, cliquez ici.](#)

**BMW X3
BMW X5**

Apollo & Horizon 
www.horizonline.fr Le plaisir de conduire

Horizon, votre concessionnaire, vous invite à un **essai privilégié** des BMW X3 et X5



Roulez en 4x4 BMW cet été, payez à la rentrée⁽¹⁾


INSCRIVEZ-VOUS à un essai privilégié


Horizon Paris
109, rue de la Tombe Issoire
75014 Paris
Tél : 01 40 47 47 47
> [Plan d'accès](#)

Horizon Ivry
11, bd du Colonel Fabien
94200 Ivry-sur-Seine
Tél : 01 45 15 47 47
> [Plan d'accès](#)

Apollo & Horizon - www.horizonline.fr
Apollo Pontoise - Apollo Enghien - Apollo Courbevoie - Horizon Paris - Horizon Ivry - Horizon Juvisy

**BMW X3
BMW X5**

Apollo & Horizon 
Le plaisir de conduire



INSCRIVEZ-VOUS pour découvrir les BMW X3 et X5 dans un cadre privilégié.

Choisissez votre concession*

Horizon Paris Horizon Ivry

M Mme Mlle Prénom * Nom *

Nom de voie *

Code Postal * Ville *

Email *

Téléphone fixe ou portable *

VALIDER

Source : Société

Les coordonnées des internautes souhaitant profiter de l'offre du constructeur sont transmises en flux au call center qui rappelle l'internaute pour convenir d'un rendez-vous en concession.

Le rendez-vous est confirmé par email à l'internaute ainsi qu'au concessionnaire et la fiche du prospect est injectée dans l'extranet commercial de la marque. Ceci permet au vendeur d'avoir immédiatement la fiche du prospect enregistrée dans son logiciel de lead management.



**Le contact ci-dessous est en phase d'achat d'un véhicule.
Il attend votre appel :**

Prénom : Arnaud
Nom : MARTIN

N° Tél. : 01 49 67 54 67 / 06 34 56 76 82

Ville : Paris Code Postal : 75003

Adresse complète : 12, rue Dupont

Son projet d'achat :

Segment de véhicule : Berlines (type Laguna)
Neuf / Occasion : Neuf
Marques recherchées : Opel, Volkswagen

Votre suivi commercial :

Vendeur responsable du contact :
Rappel le :

Source : Société

Le process est totalement intégré au sein du logiciel Car Direct® développé par le laboratoire de Come&Stay. Le programme tourne ainsi tout au long de l'année sans intervention humaine lourde. Il utilise au mieux les leviers des medias online : rapidité et traçabilité.

Car Direct® est facturé au coût contact complet, intégrant la location des adresses email et le process mis en place. Les contrats sont soient ponctuels, lancements de véhicules par exemple, soit en abonnement sur l'année.

Les constructeurs ayant utilisé Car Direct® en 2005 sont :

- Alfa Romeo
- BMW
- Carvantis
- Chrysler
- Citroën
- Fiat
- Ford
- Honda
- Jaguar
- Lexus
- Mercedes
- Mitsubishi
- Nissan

- Peugeot
- Renault
- Saab
- SEAT
- Smart
- Toyota
- Volvo

Car Direct® représente pour les réseaux de concessions automobiles un outil d'aide à la vente totalement novateur. Grâce à Car Direct®, Come&Stay compte parmi ses clients la quasi majorité des grands constructeurs automobiles. Car Direct® s'adresse aussi à toutes les sociétés du secteur banque et finance proposant des assurances automobiles, des solutions de financement ou location longue durée.

L'offre Car Direct® est unique en Europe et Come&Stay étudie diverses propositions pour accompagner ses clients sur d'autres marchés européens.

□ **Mover Direct® : programme ciblé sur l'habitat**

Mover Direct® est le pendant de Car Direct® dans le secteur de l'habitat. Il mutualise les données des sites immobiliers leaders en France pour un volume de 432.000 nouvelles adresses par an. Il est commercialisé également en coût contact complet.

Les partenariats Mover Direct® font l'objet de contrats d'exclusivité ou de partenariats privilégiés et rassemblent les sites suivants :

- SeLoger
- Spir logic-immo
- Immostreet
- Explorimmo
- Visitonline

TOTAL DES AUDIENCES SITES IMMOBILIERS - Nielsen Netratings Juillet 05

| Sites immobilier | Visiteurs uniques (en milliers) | % | Location des emails |
|-------------------------|---------------------------------|-------------|----------------------------------|
| 1 SeLoger.com | 703 | 17% | Exclusivité Come&Stay |
| 2 PAP.fr | 511 | 12% | ne loue pas |
| 3 FNAIM.fr | 396 | 10% | ne loue pas |
| 4 SPIR Logic-immo | 352 | 9% | Partenaire Come&Stay |
| 5 Entrepaticuliers.com | 313 | 8% | ne loue pas |
| 6 Century 21 | 277 | 7% | ne loue pas |
| 7 ImmoStreet | 266 | 6% | Exclusivité Come&Stay |
| 8 Explorimmo | 241 | 6% | Partenaire Come&Stay |
| 9 Abritel | 232 | 6% | ne loue pas |
| 10 Foncia | 168 | 4% | ne loue pas |
| 11 Lesiteimmobilier.com | 167 | 4% | Autre Commercialisateur |
| 12 Orpi | 142 | 3% | ne loue pas |
| 13 AvendreAlouer | 125 | 3% | Autre Commercialisateur |
| 14 Laforet Immobilier | 124 | 3% | ne loue pas |
| 15 123immo.com | 77 | 2% | Autre Commercialisateur |
| TOTAL | 4 094 | 100% | |

Source : Société

□ **Shopper Direct® : programme de monétisation d'audience en marque blanche**

Shopper Direct® est un programme destiné aux éditeurs du réseau Come&Stay qui souhaitent monétiser leur audience en marque blanche. La marque utilisée vis-à-vis de l'internaute est « Miss Cocktail® ». Les messages publicitaires sont donc envoyés en son nom.

Shopper Direct® est donc une mégabase de données comportementales dynamiques. Les profils collectés ont réalisé des achats sur Internet ou alors par correspondance et des informations détaillées sont fournies sur leurs centres d'intérêt (sport, informatique, voyage..). La mégabase est enrichie quotidiennement par des données comportementales dynamiques. Les enrichissements se font par le croisement des informations présentes sur les différentes bases et la requalification des profils.

Shopper Direct® est un outil destiné aux éditeurs. Il ne fait donc pas l'objet de facturation, les adresses étant commercialisées au sein du réseau publicitaire email de Come&Stay. Shopper Direct® présente un volume total d'environ 450.000 adresses email optin.

Puissance®, solution de marketing à la performance, Car Direct® et Mover Direct® spécialisés sur l'automobile et l'habitat, Shopper Direct®, la monétisation d'audience en marque blanche font de Come&Stay un acteur fortement innovant et structurant le marché de l'emailing par des produits à forte valeur ajoutée.

6.1.3 Des offres synergiques tirant le chiffre d'affaires et le développement produit

L'offre de Come&Stay, depuis le Centre de Ressources Email et ses 22 millions bruts d'adresses email, la plateforme de routage, le studio graphique, le laboratoire de développement, jusqu'aux solutions marketing de pointe packagées comme Puissance® ou Mover Direct®, couvrent l'ensemble des besoins d'un annonceur en matière de marketing direct online. Ce positionnement permet à Come&Stay d'aborder tous les secteurs de l'économie tout en maîtrisant son savoir-faire et sa rentabilité.

De nombreux clients sont acheteurs d'au moins deux produits chez Come&Stay, comme BMW qui utilise le Centre de Ressources Email et Car Direct®. L'utilisation du Centre de Ressources Email par les annonceurs permet à Come&Stay d'identifier les segments de marché porteurs et d'y développer une offre packagée plus pertinente et plus rentable que la simple commercialisation de ressources de base.

6.2 Les avantages concurrentiels de Come&Stay

Come&Stay dispose de trois avantages concurrentiels tactiques et quatre stratégies majeurs.

6.2.1 Un réseau publicitaire de 22 millions bruts d'adresses email

Come&Stay est un, peut-être le premier, acteur français s'étant positionné sur la mise à disposition des annonceurs d'une audience par email. Depuis la première campagne email réalisée en août 2000 pour Houra ! le supermarché en ligne, et par son professionnalisme, elle a pu ainsi bâtir un réseau de plus de 22 millions bruts d'emails qualifiés, devenant un acteur incontournable pour les gros annonceurs.

6.2.2 Des maîtrises sectorielles avec contrats annuels de sourcing, clause d'exclusivité et engagement de résultats

90% des adresses emails commercialisées sur le secteur automobile et 80% des adresses emails commercialisées des sites de l'habitat sont commercialisés par Come&Stay. Les contrats avec les sites majeurs comportent des clauses d'engagements de résultats que Come&Stay dépasse systématiquement grâce à sa position dominante sur le secteur.

Un concurrent souhaitant gagner ces contrats, alors même qu'il a très peu d'annonceurs dans ces secteurs puisque Come&Stay y a une position dominante, devrait prendre un risque financier certain.

6.2.3 Une forte fidélisation des clients et des partenaires

Come&Stay commercialise des produits impliquants pour ses annonceurs et ses partenaires, produits à haute valeur technologique et fort ROI pour eux. Pour optimiser le rendement des produits, ils sont intimement imbriqués avec les bases de données et les systèmes d'information des annonceurs et des partenaires : par exemple, hébergement de sa base de données clients et/ou partenaires, mise en place de webservices entre le site et les outils de Come&Stay, mise en place de flux de transfert de fiches entre l'extranet client et/ou partenaire et Come&Stay.

6.2.4 Un laboratoire de développement à la pointe de la technologie

Dirigé par Hatime Araki, polytechnicien de 34 ans et champion de Go, le laboratoire de développement des produits Come&Stay utilise les dernières technologies de développement comme Ajax et .net. Les algorithmes de ciblage dynamiques et de structure de base de données ont été conçus pour permettre un ciblage de données sur très gros volume en quelques dixièmes de secondes et sans ressources matérielles coûteuses. L'ensemble des outils développés est nativement multilingue et intègre ainsi les campagnes internationales. Ils ont été développés dans le laboratoire de Come&Stay et ont fait l'objet, après l'étude par l'Anvar, d'une certification entreprise innovante en 2004.

6.2.5 Une belle rentabilité structurelle et une très forte croissance des revenus

Après un premier exercice à l'équilibre en 2004, Come&Stay a atteint sa rentabilité de croisière en 2005. Avec un modèle de rentabilité fortement basé sur les volumes, la croissance de plus de 120% du chiffre d'affaires a permis d'arriver à la rentabilité structurelle. Les effectifs n'ont progressé en regard que de 50%.

Les solutions de marketing de pointe, à la structure de rentabilité fixe, engendrent des contrats récurrents ou incontournables sur le marché, sécurisant les revenus et la rentabilité. Elles permettent à la Société de se développer sur d'autres marchés avec de nouveaux produits de croissance.

6.2.6 Une équipe alliant excellence académique et expérience terrain pour piloter la croissance

La Société a pris soin dès sa création de recruter des collaborateurs à potentiel qu'elle forme et avec qui elle bâtit une expertise métier d'une part et une forte culture d'entreprise par ailleurs. Autonomes, connaissant intimement le fonctionnement des dirigeants, les axes structurants et la stratégie de la Société, ils permettent une démultiplication forte de ceux-ci, indispensable en période de forte croissance.

Issus d'HEC (3), de l'ESCP et EM Lyon (3) ou encore de Polytechnique (2), ces collaborateurs fonctionnent solidairement entre eux et avec la direction, vers un projet commun. Ils ont à cœur de développer le talent de leurs équipes et fonctionnent à la fois de façon structurée du fait de leur expertise académique et souple par leur expérience terrain systématique.

La culture terrain et commerciale est fortement insufflée par les dirigeants formés à l'école de la grande distribution.

Marc Désenfant, 38 ans, Ecole des Mines et mastère HEC entrepreneurs, a débuté sa carrière au sein du groupe Carrefour et y a occupé des fonctions marketing et opérationnelle (Directeur de magasin). Rôdé au fonctionnement des grands groupes, et avant de rejoindre Come&Stay en tant que directeur délégué, il a approfondi sa compréhension des enjeux de gestion du changement et expérimenté le fonctionnement en équipe internationale en tant que chef de projet dans le cabinet de conseil en stratégie McKinsey & Company. Interlocuteur naturel des

dirigeants des grandes entreprises clientes autant que manager du quotidien, Marc Désenfant anticipe, organise et motive les équipes opérationnelles.

Carole Walter (fondatrice et PDG), HEC 91, a aussi débuté sa carrière dans la grande distribution. A 24 ans, plus jeune directrice des 500 supermarchés du groupe, et une des deux seules femmes directrice de tout le groupe, en charge du 10^{ème} plus gros supermarché avec une équipe de plus de 80 personnes, elle a appris la prise de décision rapide, l'enjeu de la formation des collaborateurs, la gestion des syndicats et l'absolue contrainte de l'objectif de chiffre. Passionnée par la technologie, elle a rejoint Catalina Marketing France, filiale française du leader mondial du marketing électronique, quelques mois après son ouverture en France. En charge de l'adaptation et du développement en France de Retail Direct, plus grosse base de données marketing au monde, elle a convaincu puis opéré la gestion, l'analyse des comportements consommateurs et la mise en place d'actions de marketing électronique pour le compte du groupe Promodès-Carrefour.

Maîtrisant à la fois les problématiques techniques, la gestion rentable d'une société en croissance et la vente aux très grands comptes, la Société a mis en place les moyens de gestion de la croissance chez Come&Stay :

- Recherche systématique de gains de productivité pour faire levier sur le savoir-faire des équipes. Par exemple, avec le même nombre de personnes dans l'équipe production, la Société a su gérer sur une seule semaine du mois de septembre 2005 un volume de campagne identique à celui de toute l'année 2002.
- Internalisation du savoir-faire développé par les équipes dans les logiciels et les produits maisons afin de permettre une démultiplication de ses produits par des salariés moins expérimentés
- Communication non-hiérarchique afin de diminuer le temps de traitement des incidents et la remontée des opportunités
- Evolution permanente des processus de gestion afin de suivre la croissance des activités
- Intéressement des salariés à la croissance de la Société par une politique de distribution de BSPCE à tous les niveaux.

6.2.7 Une solide vision stratégique

La Société s'est développée sur les mêmes principes fondateurs depuis sa création : email, mutualisation de données et produits de marketing à forte valeur ajoutée.

Anticipant les besoins du marché et créant les produits adaptés et innovants avant ses concurrents, elle considère qu'elle dispose des atouts pour surperformer la croissance du marché de la publicité et du marketing interactif.

Choisissant un positionnement de publicité de proximité avec l'internaute, amenant l'annonceur au quotidien de ses prospects, elle estime avoir la stratégie adaptée à une croissance durable.

6.3 Le marché de la publicité interactive : un marché neuf au cœur de l'économie

Come&Stay opère sur le marché de la publicité interactive, croisement de l'internet et du marketing. Né en 1995, l'internet prend au sein des foyers un rôle qu'aucun autre media n'avait réussi à cumuler :

- lieu de communication et d'interaction avec ses proches ou les tiers en général,
- lieu d'information et de culture,
- lieu de divertissement comme les jeux en ligne,
- et lieu hautement marchand.

Ainsi, la publicité, dont l'essence même est la relation aux consommateurs, s'approprie et bénéficie de ce nouveau media destiné à être le centre de l'expression des besoins et réactions des consommateurs toujours plus nombreux à être connectés.

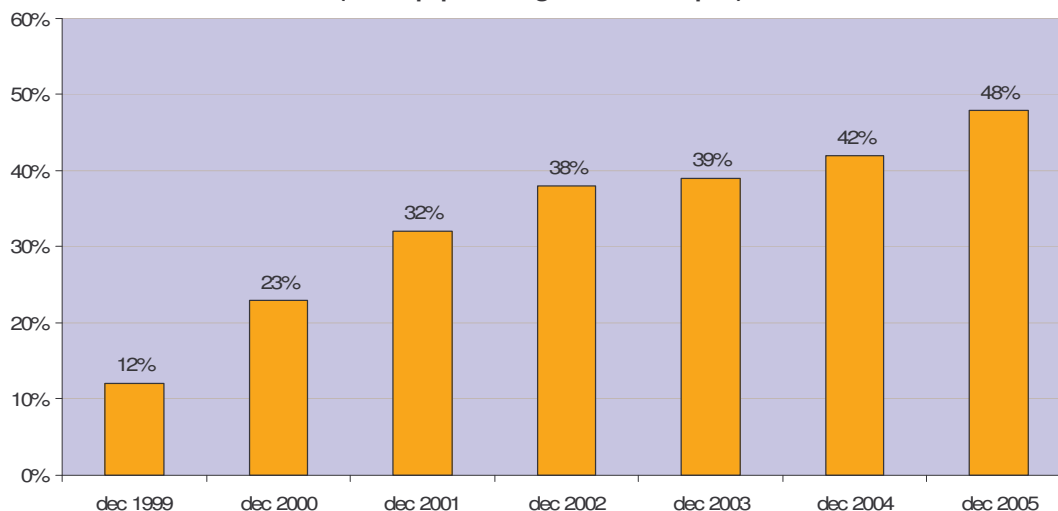
6.3.1 Des medias interactifs en croissance structurelle

Le développement de la publicité interactive est directement lié au nombre de consommateurs connectés et à l'usage qu'ils en font. Ce sont ses deux axes de croissance. Les annonceurs

ont besoin de volume pour amortir les frais fixes des campagnes et d'efficacité pour en assurer la rentabilité. 2005 est, peut-être, la première année qui ne laisse plus le doute permis sur l'intérêt pour un annonceur d'allouer massivement ses budgets sur internet : plus de la moitié de la population est connectée et elle y consacre plus de 10 heures par mois. Ce sont l'évolution de ces tendances qui portent le marché de Come&Stay.

51% de la population française âgée de plus de 18 ans est internaute (source : TNS Sofres, juillet 2005). Ce taux augmente d'environ 10% par an, favorisé par la baisse des tarifs de connexion et du matériel informatique.

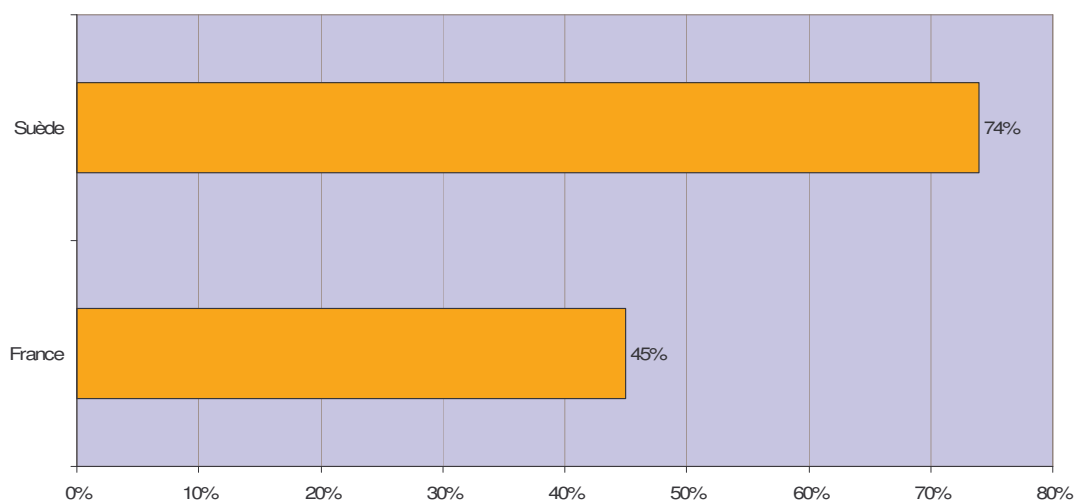
**Progression du nombre d'internautes en France
(% total population âgée de 15 ans et plus)**



Sources : Ipsos

Les taux supérieurs de pénétration d'internet dans les autres pays occidentaux laissent penser que la croissance française va encore progresser dans les années à venir. Les pays les plus matures affichent une pénétration de plus de 70%. La France devrait donc voir son nombre d'internautes croître de plus de 40% pour atteindre quelques 40 millions de consommateurs.

Taux de pénétration comparés France vs. Suède



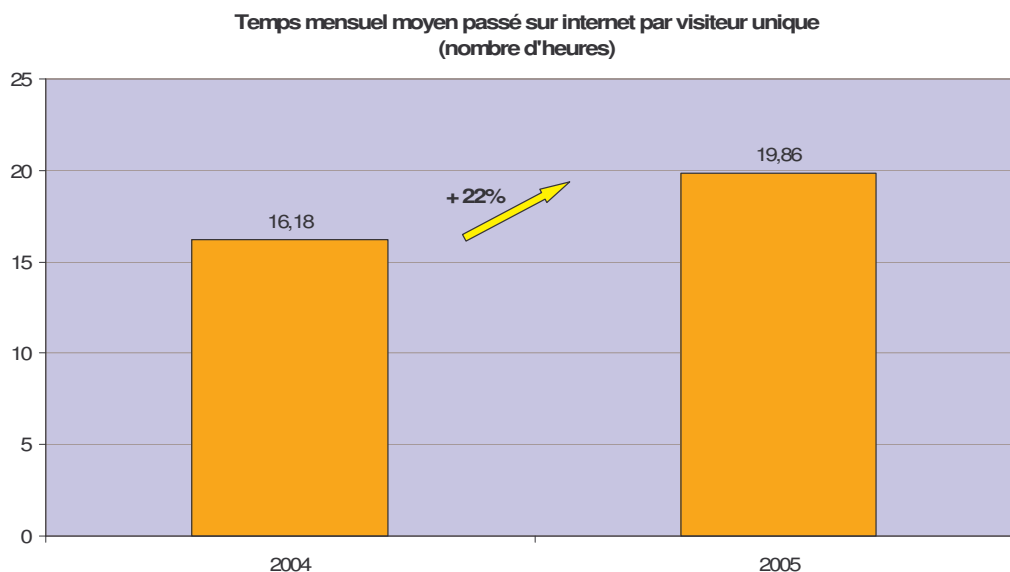
Source : Journal du Net (EIAA - Millward Brown) – août 2005

Lieu de rencontre de la majorité de la population, internet attire donc tout naturellement les consommateurs plus longtemps. On assiste donc à une croissance très forte de l'usage de l'internet par les internautes déjà connectés.

La croissance de l'usage est le principal axe de croissance long terme du marché de la publicité interactive. Deux facteurs interviennent : le temps passé en ligne par un internaute et son pouvoir d'achat investi en ligne.

Plus un internaute passe de temps en ligne, moins il est disponible pour les autres medias. Il reste difficile de lire un magazine tout en surfant ! Or l'enjeu des annonceurs est de contacter et d'interpeller le consommateur là où il se trouve. Plus les consommateurs sont sur internet, plus les annonceurs doivent arbitrer leur allocation de budget publicitaire en faveur d'internet.

Les internautes ont augmenté de 22% leur temps passé sur internet entre 2004 et 2005 pour arriver à 19,86 heures par mois. (Source : Médiamétrie / NetRatings)

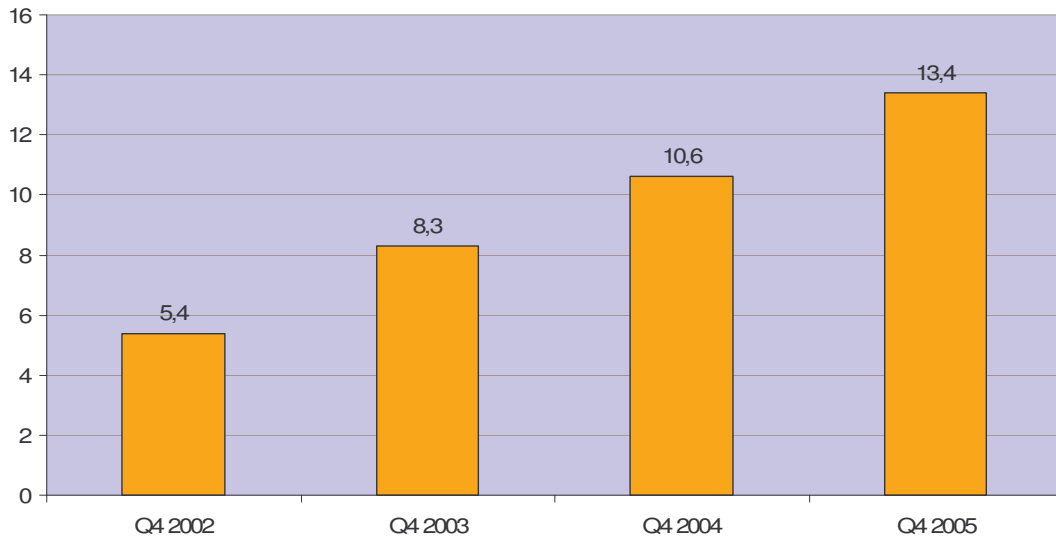


Source : Médiamétrie / NetRatings

Internet est déjà le 1^{er} media consommé chez les cadres (Source : Journal du Net).

Les annonceurs recherchent majoritairement une relation économique avec les internautes : leur donner envie d'acheter leurs produits, les inciter à acheter des produits plus rentables que d'autres, les faire acheter plus souvent, ... C'est précisément cette propension à acheter qui est le plus en croissance aujourd'hui. Le nombre d'acheteurs en ligne a progressé de 26% en 2005 (source : ACSEL) quant le nombre d'internautes lui a progressé de 10%.

Evolution du nombre d'acheteurs en ligne en France (M)



Source : ACSEL – Médiamétrie (Observatoire des usages internet)

Ces facteurs conjugués, croissance du nombre d'internautes, croissance du temps passé sur internet et croissance du budget des ménages dépensés sur internet, font de la publicité interactive un marché en pleine explosion, créateur d'une nouvelle donne publicitaire.

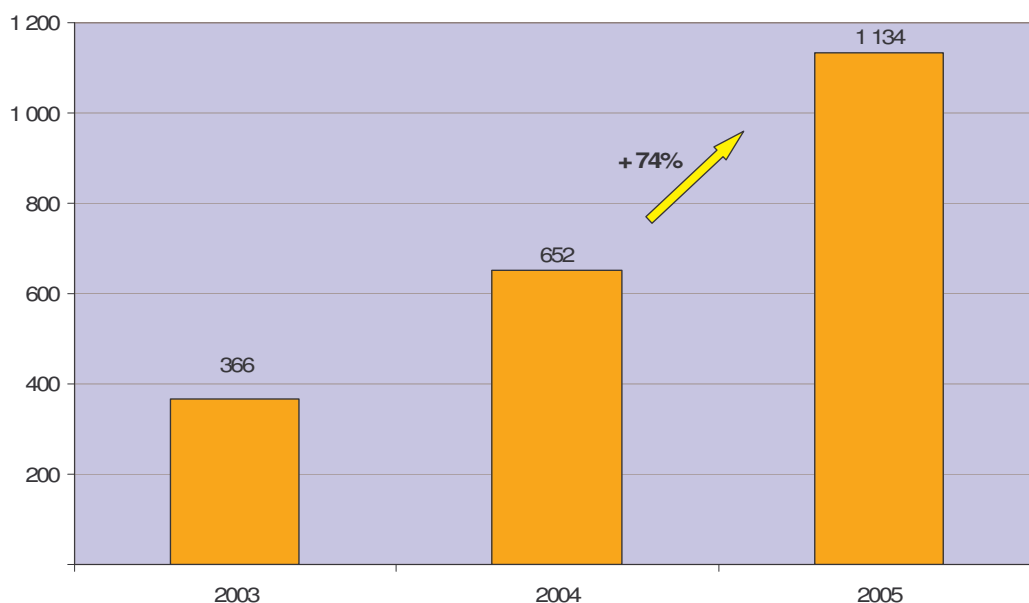
6.3.2 La publicité interactive : une nouvelle donne publicitaire

La prise de conscience par les annonceurs, et leurs agences de publicité, du potentiel publicitaire d'internet et des medias interactifs en général est violente et récente. Ils réalisent qu'ils peuvent utiliser internet pour conquérir de nouveaux clients, bâtir une relation plus dense avec leurs consommateurs et obtenir un ROI mesuré et élevé sur leurs opérations.

Les perspectives de marché sont saisissantes par l'ampleur du transfert des budgets publicitaires vers l'internet. Les agences de publicité et les annonceurs ayant longtemps négligé ce media réajustent aujourd'hui brutalement leurs budgets de communication en fonction de la part de marché media de l'internet vs les autres medias.

De 366 M€ en 2003, le montant des investissements publicitaires sur internet a été multiplié par trois en deux ans pour arriver à 1 134 M€ en 2005 (Source : TNS Media Intelligence).

Evolution des dépenses publicitaires sur internet (k€)



Source : TNS Media Intelligence

Les secteurs les plus actifs sont les voyagistes, les services internet et l'automobile. De nombreux autres secteurs arrivent sur le marché comme celui des produits de grande consommation et la distribution traditionnelle.

Cette croissance crée une nouvelle donne dans le paysage publicitaire.

Ainsi le Figaro du 31 décembre 2005 se fait l'écho d'une étude de Crédit Suisse First Boston (Equity Research) et indique « Aux Etats-Unis, dans les projets d'allocation budgétaires des publicitaires, l'Internet est passé pour la première fois devant tous les autres supports. » laissant ainsi présager une croissance très forte pour 2006.

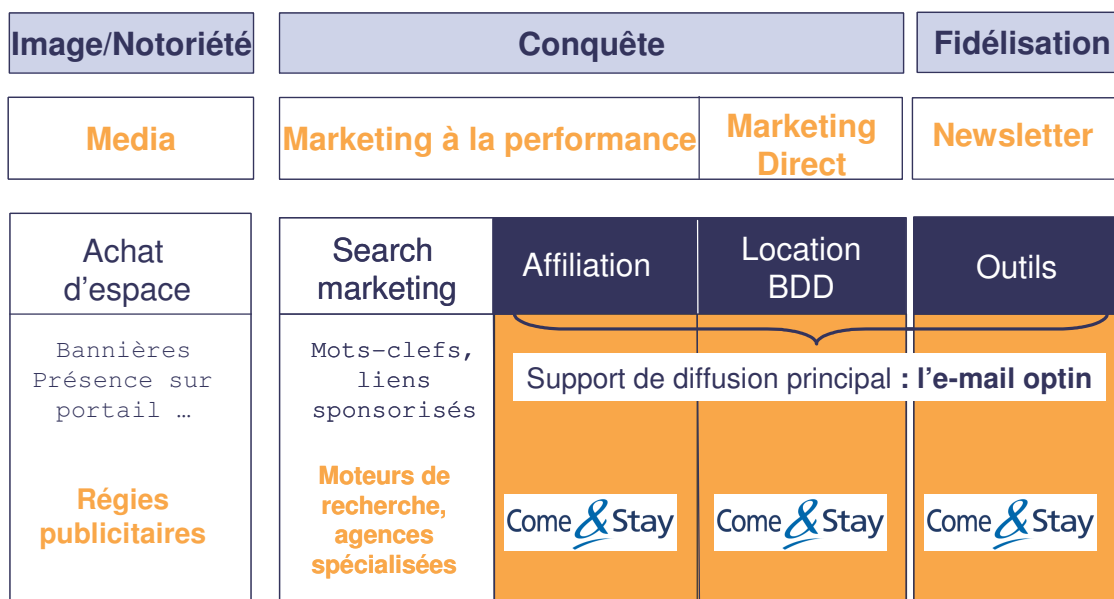
Selon ces mêmes prévisions, la part des budgets investis dans l'internet aux Etats-Unis en 2006 s'élèverait à 27%, à comparer aux 4,9% que les annonceurs français auraient alloués en 2004 sur internet (Source : Secodip/IAB, le marché publicitaire internet, avril 2005).

De même, le Journal du Net du 18 juillet 2005 se faisant l'écho d'une étude de Morgan Stanley indique « En l'état actuel des usages medias des Américains, le marché de la publicité en ligne affiche un potentiel de croissance entre 400% et 1000%. ».

Le marché de la publicité en ligne se structure en trois grandes catégories correspondant aux différents objectifs des annonceurs :

- bâtir de l'image et de la notoriété
- faire de la conquête de nouveaux consommateurs
- densifier la relation commerciale avec ces prospects/clients

Ces objectifs structurent le marché de la publicité interactive :



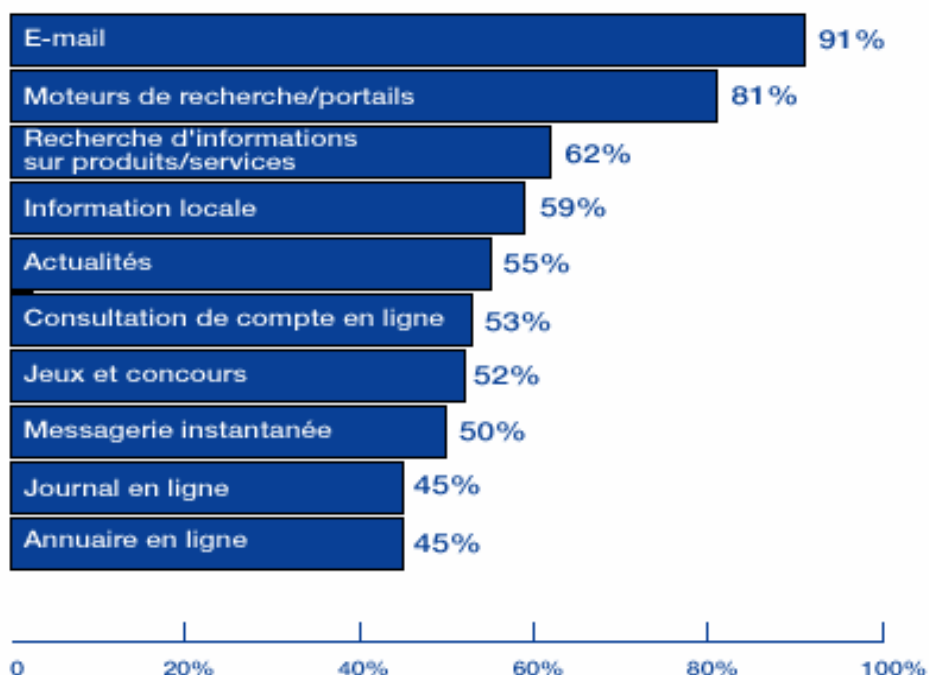
Source : Société

Cette croissance est confortée par l'efficacité des medias en ligne pour les annonceurs. L'étude NetImpact2 menée par l'IAB et Ipsos ASI indique que dans huit cas sur dix, internet améliore l'image des marques et dans sept cas sur dix, il fait progresser l'intention de prescription des marques.

Au sein de cette publicité interactive, l'emailing occupe une place de choix.

6.3.3 L'email, premier usage de l'internet, bénéficie d'atouts similaires aux liens sponsorisés

Premier usage historique de l'internet et premier usage en volume, l'email est l'outil de contact par excellence sur le net. Il permet aux annonceurs de densifier leurs relations avec le consommateur.



Source : Jupiter Research Consumer Survey Report, June 2004

L'email rassemble les atouts de l'internet et du marketing direct, en faisant un media de choix pour les annonceurs.

Les trois premiers trimestres de 2005 ont vu 344 annonceurs actifs, pour 482 campagnes produits. Les quatre secteurs les plus actifs en emailing sont Culture et Loisirs (21,5%), Services (16,6%), Télécommunications (15,5%) et Distribution (11,8%).

La publicité par email constitue un outil de plus en plus utilisé par les annonceurs avec un potentiel de croissance encore important. Selon l'enquête « 2005 Online Marketing Survey, Direct Magazine », in Le Journal du Net du 21/09/2005, le marketing direct en ligne continue à progresser et à se diversifier aux Etats-Unis. Internet représente désormais 41% du budget marketing direct des entreprises américaines, contre 25% seulement en septembre 2004. Ce media pourrait même devenir majoritaire dans les mois à venir, puisque 57% des responsables du secteur interrogés par le magazine américain affirment avoir l'intention d'augmenter leur investissement online en 2006 (Source : 2005 Online Marketing Survey, Direct Magazine, Journal du Net, article du 21/09/2005).

Les 4 piliers de l'emailing, comme des mots-clefs sont :

- économie
- écologie
- traçabilité
- vitesse

En tant que media numérique, l'email permet de supprimer un grand nombre de coûts inhérents au marketing direct traditionnel : suppression des coûts papiers, suppression des coûts physiques de distribution et d'affranchissement, suppression des coûts de manipulation et de transport. Quand dans une opération de marketing direct, les coûts physiques représentent 75% du coût de l'opération, cette partie-là est réduite à quelques dixièmes de centimes dans une opération online. Seul le prix de la location d'adresse est conservé, mettant le réseau publicitaire email au cœur de la valeur ajoutée des opérations. Ainsi le coût complet moyen d'un mailing postal de prospection est de 0,75 euros contre 0,21 euros pour un email, la location de l'adresse étant dans les deux cas de 0,20 euros par adresse.

De nombreuses grandes entreprises prennent des engagements de respect de l'environnement. Le papier, notamment publicitaire, est le cinquième polluant mondial (source : Ademe). Le passage d'une communication papier à une communication email fait partie des leviers pour y arriver. L'email économise des ressources :

- en hydrocarbures (le bois, produit dans les zones dépeuplées, puis le papier, utilisé dans les zones à forte densité de population, sont des pondéreux et consomment beaucoup d'hydrocarbures pour les déplacer des zones de production aux zones de transformation puis d'impression et enfin de lecture par le consommateur)
- en métaux lourds. L'impression de papier glacé implique l'utilisation d'un grand nombre de métaux lourds souvent rejetés dans la nature.
- en pollution atmosphérique. Le recyclage du papier, le plus souvent brûlé, pollue chaque année toujours plus.

Un annonceur comme France Telecom a fait le choix de passer à une communication email de ses factures et de reverser une partie des économies réalisées au WWF. Ce mouvement débute tout juste au sein des grands annonceurs et est un facteur de croissance du marché.

Les opérations par email sont traçables. Tout est mesuré : le nombre et l'identité d'internautes ayant reçu le message, ceux ayant lu le message (taux d'ouverture), ceux ayant cliqué sur le message (taux de clics sur emails ouverts) et ceux ayant réalisé l'action attendue (inscription à un jeu, achat d'un produit,...). En tant que media traçable, l'email permet de mettre en place des opérations sophistiquées et d'en mesurer très finement le retour. Les annonceurs connaissent ainsi leur ROI de façon certaine, sans devoir faire appel à des études statistiques post-opérations plus ou moins fiables. Comme pour les mots-clefs, cet élément alimente la croissance du secteur : un annonceur novice sur l'email va rapidement augmenter ses investissements car il connaîtra en quelques jours son retour sur investissement et pourra modifier très vite sa stratégie de communication si le résultat est plus faible qu'attendu.

Le dernier facteur commun à l'email et aux mots-clefs est sa vitesse : **l'email est un media à la vitesse de l'action humaine.**

Pour un consommateur séduit par une offre, il est à quelques clics de la réalisation de son désir : nul besoin de sortir, de remplir un coupon ou encore de téléphoner, il lui suffit de cliquer, de choisir, de remplir ses coordonnées directement en ligne, parfois de payer et son désir est réalisé.

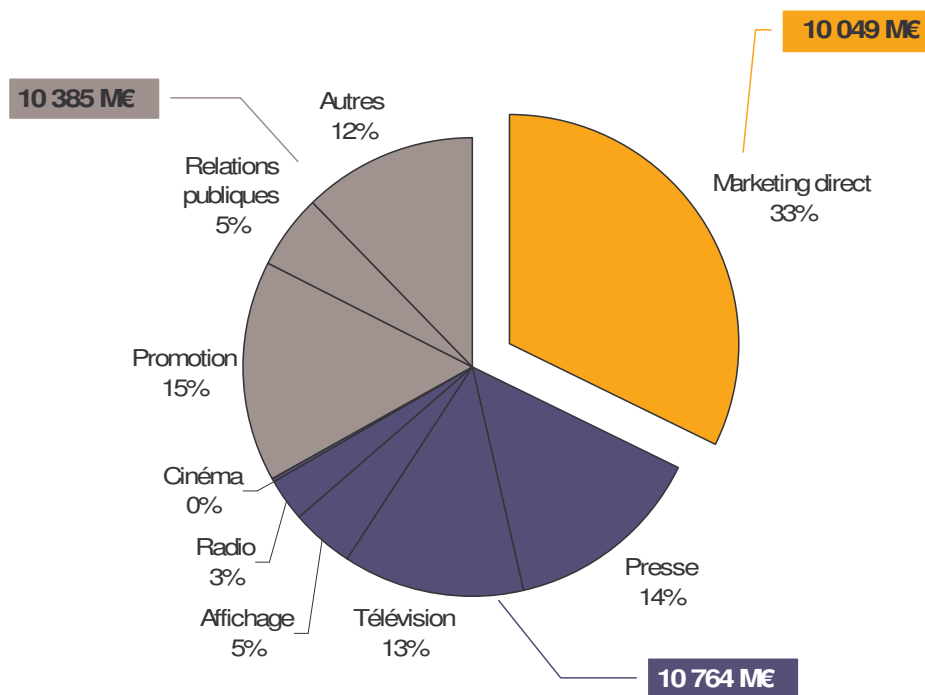
De la même manière, pour un directeur marketing ou un chef de projet CRM (« Customer Relationship Management » ou Gestion de la Relation Clients) ou de produit, l'email ne met que quelques heures entre sa décision de campagne (par exemple, promouvoir une vente flash suite à des chiffres en baisse) et le résultat attendu (l'achat par le consommateur). Dans une campagne de marketing direct classique, le délai est de 4 mois.

Ces qualités du média email en ont fait un destinataire phare des budgets marketing, avec une croissance encore supérieure à celle du marché global de la publicité interactive. Selon le baromètre SNCD/TNS Media Intelligence dans un communiqué du 6 décembre 2005, « Sur les 9 premiers mois de l'année 2005, le nombre des e-mails marketing expédiés est **en augmentation de 89,7%** par rapport à la même période en 2004, portant le nombre total des envois à **114 millions d'e-mails** entre janvier et septembre 2005. ». De la même manière, « Le 3ème trimestre 2005 pèse pour **5,2 millions d'euros**, en **hausse de 92,5%** comparé à la même période 2004 (2,7 millions d'euros). ».

6.3.4 Un modèle fortement créateur de valeur pour les annonceurs et l'économie qui puise dans un vivier de 10 milliards d'euros en France

Au croisement de l'internet et du marketing direct, la publicité par email, tant en prospection que sur les bases de l'annonceur, puise dans un marché de 10 milliards d'euros en France.

Les dépenses de communication des annonceurs en France (2004)



Source : Stratégie (France Pub – Irep)

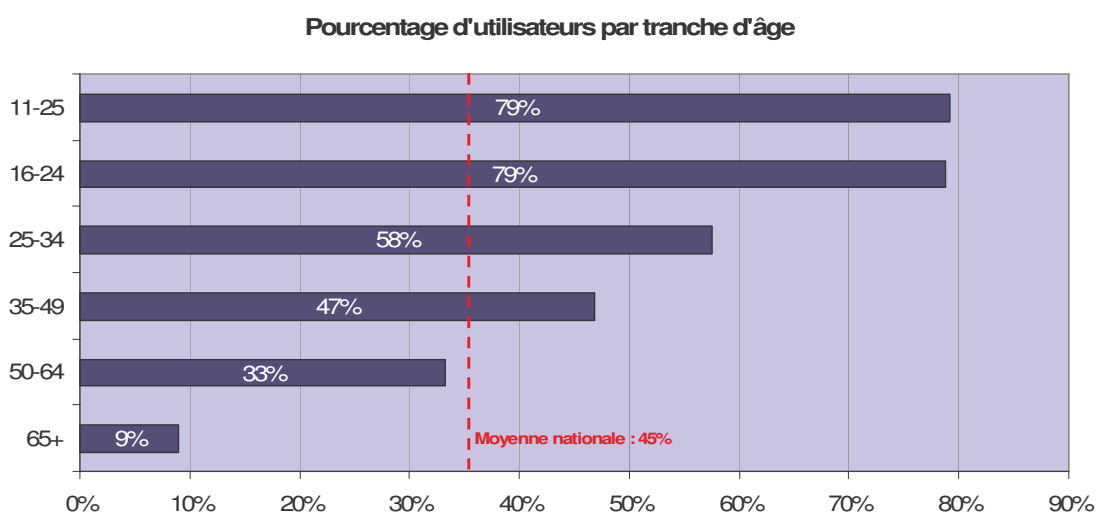
La forte croissance de la publicité par email naît de sa capacité à créer de la valeur. Ainsi les 24,8 millions d'euros investis en emailing de recrutement par les annonceurs de janvier à septembre 2005 représentent une valeur de 88,5 millions d'euros s'ils avaient dû être réalisés en mailing postal. Ces 63,8 millions d'écart sont de la création de valeur pure pour les annonceurs et l'économie en général et sont le garant de la croissance du marché de l'email. En effet, le marché français du marketing direct en 2004 est de 10 milliards d'euros, permettant une forte croissance de celui de la publicité par email.

6.4 Une stratégie de croissance alliant opportunisme et leadership

6.4.1 Profiter de la croissance du marché, au croisement du marketing direct et de l'internet

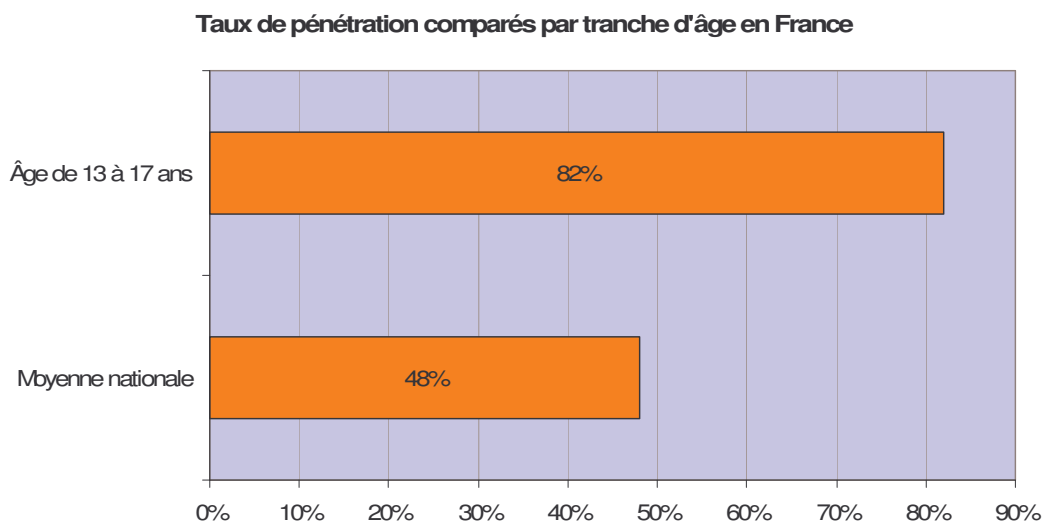
La Société est stratégiquement positionnée sur un marché profond et en forte croissance.

La pyramide des âges des internautes laisse supposer que le marché va continuer à s'élargir avec l'arrivée sur le marché de la consommation de jeunes consommateurs sur-utilisateurs d'internet.



Source : Médiamétrie, Etude sur le profil des internautes en France (avril 2005)

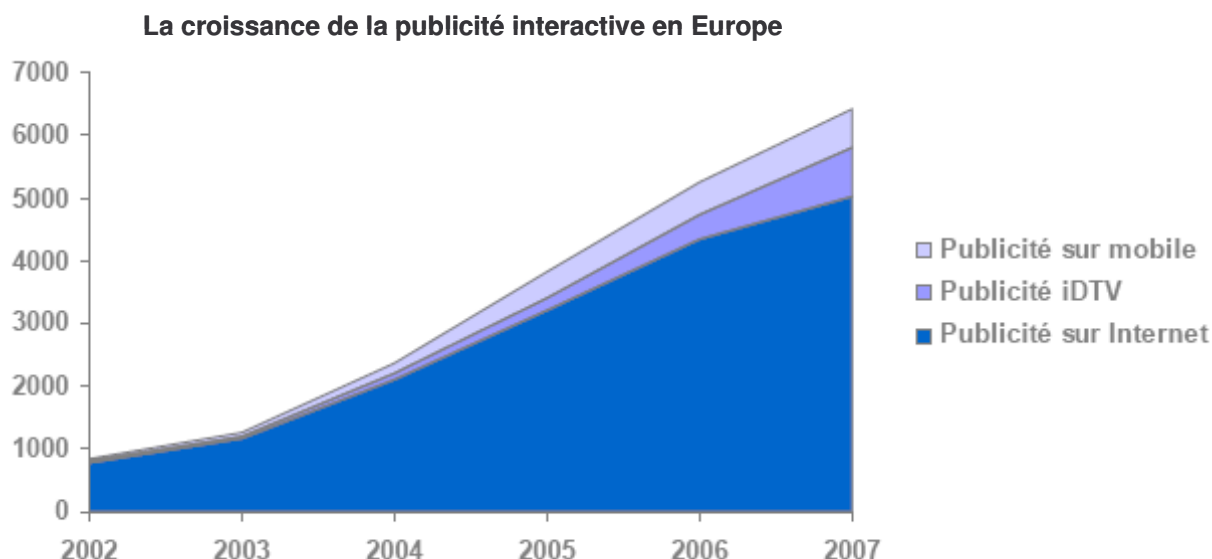
Chez les jeunes de moins de 25 ans, internet semble vouloir dépasser la radio et la télévision (Source : Lettre d'information de la FEVAD, septembre 2005- N°340). Mécaniquement, les medias interactifs seront plus utilisés demain qu'aujourd'hui.



Source : Médiamétrie – Benchmark Group & Ipsos

En 2004, seulement 6 secteurs de l'économie concentraient 70,2% des investissements publicitaires sur internet. Ceci montre que le marché de la publicité interactive n'est pas arrivé à maturité et est susceptible de continuer à croître à un rythme soutenu.

Les analystes prévoient une croissance persistante de la publicité en ligne aux Etats-Unis comme en Europe.



Source : Forrester Research, Q1 2005

6.4.2 Structurer le marché et satisfaire ses clients

Come&Stay a choisi un positionnement de « publicité online de proximité avec le consommateur » permettant aux annonceurs d'accéder jusqu'à l'ordinateur de leurs prospects et clients sur la base de ciblage hautement comportemental et le plus récent possible. Un choix donc de proximité physique mais surtout de proximité avec le besoin et les attentes du consommateur.

La publicité est un élément fort de liberté pour le consommateur : liberté de choix, liberté de prix qui viennent améliorer son niveau de vie. Sans publicité, le consommateur est soumis à son environnement immédiat sans pouvoir bénéficier d'offres avantageuses souvent non diffusées en magasin ou en ligne. Etre au plus près du besoin du consommateur, leur adresser de la publicité qui résonne avec leur vie quotidienne, qui les aide dans leur choix d'achat sans jamais tomber dans l'intrusif est l'enjeu de croissance de Come&Stay.

Le marché de la publicité en ligne est un marché neuf sur le lequel arrive un nombre croissant d'annonceur « primo-accédants » à la communication interactive. La stratégie de Come&Stay est d'investir en qualité de prestations pour rendre cette première expérience toujours positive et s'assurer la fidélité d'un annonceur satisfait par le prestataire qui l'a aidé sur ce marché très récent.

Sur un marché en si forte croissance, la Société réalise très peu de prospection, la plupart des nouveaux clients arrivant chez elle par le bouche à oreille. Privilégiant une prestation de qualité, elle rentre ainsi très rarement en compétition directe avec ses concurrents.

Sur les annonceurs matures, les concurrents les plus souvent rencontrés sont :

- pour le pôle Centre de Ressources Email, et particulièrement la location d'adresses email, d'une part les brokers d'adresses comme Directinet, Ibase, Axciom ou Hi media pour son pôle location d'adresses et d'autres parts, les éditeurs à régie interne comme Newsport, Maximiles ou encore Aufeminin. Ces éditeurs sont pour autant tous des partenaires que l'on pourrait appeler « co-opérateurs » que de véritables concurrents.

- pour le pôle Solutions marketing packagées la concurrence est très diffuse. Des acteurs comme 1000mercis, qui fait aussi partie des partenaires « co-opérateurs » de Come&Stay, des plateformes d'affiliation (Cibleclick, First Coffee) ou des agences interactives (Pôle Nord par exemple) ont des offres parfois proches de celle de Come&Stay.

Il est notable qu'aucun gros acteur international n'a réellement pu se faire une place significative sur ce marché. Des sociétés comme Valueclick et Doubleclick qui ont souhaité entrer en croissance organique sur le marché français n'ont pas gagné de position concurrentielle forte. Seuls les acteurs procédant par rachat de sociétés françaises ont pu gagner des parts de marché significatives comme Acxiom avec le rachat de Consodata et Claritas, ou encore les grands de l'affiliation allemande comme Adlink avec le rachat de Cibleclick et Zanox avec le rachat de First Coffee.

6.4.3 Surperformer la croissance du marché par des offres innovantes et toujours leaders

La Société a généré une croissance de +122% de son chiffre d'affaires en 2005 vs +74% pour la publicité en ligne en France.

Sur son dernier exercice, elle a de façon générale connu une croissance plus forte que l'univers de la publicité online coté (Hi media, +15% sur l'activité Marketing Direct/Conseil ; 1000mercis, +96% ; Maximiles +31% ; Aufeminin, +43%).

Sa stratégie de maîtrise sectorielle avec des offres à valeur ajoutée bien identifiables par l'annonceur permet à Come&Stay de s'assurer un développement durable et fort.

La Société souhaite conserver son leadership et son rôle structurant du marché. Un des axes de croissance est de continuer à améliorer et diffuser ses produits sur ses offres phares comme Puissance®, Car Direct® et Mover Direct®. Ces produits, bien que déjà largement diffusés, sont encore en croissance très forte. Par la solidité de leur modèle, ils garantissent une rentabilité saine.

Come&Stay souhaite par ailleurs lancer de nouveaux produits sectoriels sur des secteurs porteurs et appelés à une très forte croissance.

6.4.4 Offrir à ses partenaires un réseau toujours plus efficace pour monétiser au mieux leur audience

Une des clefs du succès de la Société est la relation avec ses partenaires et sa capacité à monétiser au mieux leur audience.

La Société a optimisé la monétisation de l'audience de son réseau publicitaire email en proposant une offre sur chacun des segments de l'email marketing : email à la performance avec Puissance®, location d'adresses email avec CSY Ciblage® et email en flux avec Car Direct® et Mover Direct®.

Un des axes de croissance est d'optimiser le fonctionnement du réseau afin que chaque partenaire ait la garantie que 100% des ses adresses sont commercialisées au meilleur tarif.

6.4.5 Un développement international appuyé sur des produits forts

Le positionnement sectoriel et produit de Come&Stay est un atout pour un développement sur les marchés étrangers. Leur forte intégration technique permet à Come&Stay de concentrer ses efforts locaux sur la commercialisation et de réaliser la production avec l'équipe actuelle en France.

Par ailleurs, la Société réalise déjà des opérations à l'international pour le compte de ses clients donneurs d'ordre en France. Elle a ainsi réalisé pour MSN le lancement de Messenger 7.0 en Europe du Sud. De la même manière, elle opère des opérations de recrutement pour ses clients sur les marchés anglais, belges et américains.

Des premières études ont été lancées pour le développement de Come&Stay à l'étranger.

6.4.6 Une politique d'acquisition ciblée

Le marché de la publicité interactive étant très diffus, la Société souhaite pouvoir saisir des opportunités de croissance externe qui se présenteraient en France ou à l'étranger.

La qualité du management et la complémentarité sectorielle ou géographique seront des facteurs forts de choix des acquisitions.

7 ORGANIGRAMME

La Société ne fait pas partie d'un groupe et ne détient aucune filiale.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif

Les bureaux de Come&Stay sont installés dans des locaux d'une superficie de 362 m² au 15, rue de l'Abbé Grégoire à Paris (6^{ème} arrondissement). Les locaux sont loués auprès de tiers (qui n'ont aucun lien capitalistique direct ou indirect avec la Société ni avec ses dirigeants) par un bail commercial qui court depuis le 1^{er} mars 2003 pour une durée de 9 ans. Le loyer annuel hors charges et hors taxes s'élève à 100.000 €.

Les activités de Come&Stay nécessitent peu d'investissements matériels hormis des équipements informatiques en matériels et logiciels, ainsi que du mobilier de bureau (se reporter au 5.2.1).

8.2 Question environnementale

Compte tenu de son activité, Come&Stay n'est pas confrontée à des contraintes environnementales.

Au contraire, l'activité de publicité par email de la Société est un facteur fort d'aide au respect de l'environnement pour ses clients.

Substituer une communication papier de masse par une communication par email diminue fortement le poids que fait peser l'économie sur l'environnement.

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

Principaux facteurs déterminant le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est constitué de la commercialisation d'opérations de publicité et de marketing par email auprès d'internautes ayant déclaré leur intérêt pour recevoir des messages à caractère publicitaire ou promotionnel.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de la commercialisation de deux offres : le service « à la carte » ou Centre de Ressources Email qui contribue pour 30% au chiffre d'affaires et les solutions packagées de marketing de pointe online pour 70%.

- Le service « à la carte » ou Centre de Ressources Email correspond à la commercialisation des briques de bases nécessaires à la mise en place de campagnes de publicité par email par les annonceurs ou les agences telles que : routage d'emails, création graphique et location d'adresses email.
- Les solutions packagées de marketing de pointe online sont des offres clefs en main qui répondent à des problématiques sectorielles ou commerciales identifiées, comme par exemple la génération de leads en concession automobile ou la collecte de prospects pour un site de e-commerce. Elles comportent trois composantes : des sources de données cohérentes (externes ou internes à l'annonceur), un développement logiciel dédié au produit et un développement de contenu (création graphique, jeu concours,...). Elles sont commercialisées soit au coût contact complet soit à l'action attendue (tarif par commande, par adresse collectée, ...).

Dans les deux cas, la constatation du chiffre d'affaires est effective en fin de mois, sur la base de l'envoi des messages ou de la réalisation de la prestation.

Fluctuations saisonnières

L'activité de Come&Stay connaît des pics d'activité au cours de l'année, correspondant aux périodes de communication plus soutenues de la part des annonceurs. Il s'agit essentiellement des mois de mai / juin et de novembre / décembre.

9.1 Chiffres comparés entre le 31/12/05 et le 31/12/04

| € | 31/12/2005 | 31/12/2004 | Progression |
|------------------------------|------------|------------|-------------|
| Chiffre d'Affaires | 5 179 763 | 2 333 529 | + 121,97% |
| Total Charges d'Exploitation | 4 158 538 | 2 141 418 | + 94,20% |
| Résultat d'Exploitation | 1 029 462 | 240 015 | + 328,92% |
| Résultat Financier | 1 372 | 2 513 | - 45,41% |
| Résultat Courant avant Impôt | 1 030 834 | 242 529 | + 325,04% |
| Résultat Net de l'exercice | 1 030 112 | 185 070 | + 456,61% |

Chiffre d'affaires

Come&Stay a réalisé une progression de son chiffre d'affaires de 121,97% (+2 846 234 €) au cours de l'année 2005, confortant la pertinence de l'offre de Come&Stay et sa capacité à prendre des parts de marché, sa croissance étant plus forte que la croissance du secteur (+74%).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 94,20% sur la même période, soit une croissance moins forte que le chiffre d'affaires. Cette augmentation de charges est principalement due à

une augmentation des charges de personnel et des charges facturées par les partenaires éditeurs de Come&Stay. Sur cette période, les charges de personnel ont augmenté de 94,21% et correspondent à un renforcement de l'équipe commerciale et de l'équipe technique travaillant sur les projets de Recherche et Développement. De nouveaux investissements sont intervenus au cours de la période et les dotations aux amortissements on augmenté de 52,96%.

Résultat d'exploitation

Grâce à une croissance de son chiffre d'affaires bien supérieure à la croissance de ses charges d'exploitation, Come&Stay confirme la validité de son modèle économique en générant un effet de levier opérationnel. Le résultat d'exploitation 2005 de Come&Stay croît de 328,92% et représente donc 19,87% du chiffre d'affaires fin 2005.

Résultat net

La société Come&Stay a payé 3 750 € d'Impôt sur les sociétés, et réalise un résultat net de 1 030 112 €, soit une progression de 456,61% de progression et 19,89% du chiffre d'affaires.

9.2 Chiffres comparés entre le 31/12/04 et le 31/12/03

| € | 31/12/2004 | 31/12/2003 | Progression |
|------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Chiffre d'Affaires | 2 333 529 | 1 467 723 | + 58,99% |
| Total Charges d'Exploitation | 2 141 418 | 1 989 443 | +7,64% |
| Résultat d'Exploitation | 240 015 | -481 466 | Ns |
| Résultat Financier | 2 513 | 18 337 | -86,30% |
| Résultat Courant avant Impôt | 242 529 | - 463 129 | Ns |
| Résultat Net de l'exercice | 185 070 | -467 193 | Ns |

Chiffre d'affaires

Come&Stay a réalisé une progression du chiffre d'affaires de 58,99% (+865 806 €) au cours de l'année 2004. Cette croissance importante intervient grâce à la pertinence de l'offre de Come&Stay et à une prise de conscience de la part des clients annonceurs de l'intérêt du media internet pour leur communication.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation n'ont augmenté que de 7,64% sur la même période. Le principal poste d'augmentation des charges d'exploitation concerne les charges facturées par les éditeurs partenaires de Come&Stay, dans des proportions similaires au chiffre d'affaires. L'augmentation des charges d'exploitation a été contenue grâce à une baisse de 6,91% des charges de personnel. Peu d'investissements ont été réalisés sur la période et les dotations aux amortissements ont diminué de 39,13%.

Résultat d'exploitation

Grâce à l'augmentation de son chiffre d'affaires et à la maîtrise de ses charges d'exploitation, Come&Stay a ainsi pu démontrer la validité de son modèle économique en enregistrant un premier résultat d'exploitation positif de 240 015 €. Le résultat d'exploitation représente en 2004 10,29% du chiffre d'affaires.

Résultat net

Le résultat net de Come&Stay de 185 070 € confirme la capacité de rentabilité de la Société en 2004, après un paiement d'Impôt sur les sociétés de 22 872 €.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Chiffres comparés entre le 31/12/05 et le 31/12/04

| € | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|---|------------|------------|
| Capitaux Propres | 1 419 836 | 389 724 |
| Endettement financier | 1 | 0 |
| Valeurs mobilières de placement et disponibilités | 630 342 | 32 830 |
| | | |
| Flux net de trésorerie d'exploitation | 640 585 | -8 808 |
| Flux net de trésorerie d'investissements | -43 075 | -8 533 |
| Flux net de trésorerie de financement | 0 | 0 |
| Variation de trésorerie | 597 510 | -17 341 |

10.2 Chiffres comparés entre le 31/12/04 et le 31/12/03

| € | 31/12/2004 | 31/12/2003 |
|---|------------|------------|
| Capitaux Propres | 389 724 | 204 652 |
| Endettement financier | 0 | 60 257 |
| Valeurs mobilières de placement et disponibilités | 32 830 | 110 700 |
| | | |
| Flux net de trésorerie d'exploitation | -8 808 | -498 053 |
| Flux net de trésorerie d'investissements | -8 533 | -53 231 |
| Flux net de trésorerie de financement | 0 | |
| Variation de trésorerie | -17 341 | -551 284 |

L'endettement financier de la Société est nul. La Société a autofinancé ses investissements en 2005 grâce à un flux de trésorerie d'exploitation très largement supérieur au flux de trésorerie d'investissement.

Auparavant, les flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement ont été financés par des flux de trésorerie de financement.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Dans le cadre d'une convergence vers les normes IFRS, Come&Stay a décidé de ne plus activer ses frais de recherches et développement à compter du 1^{er} janvier 2005.

La note 5-a des comptes 2005 indique que les frais de Recherche et Développement qui figurent en brut à l'actif ont dans le passé été immobilisés (passés à l'actif). Cette note indique donc la raison de la présence en immobilisations brutes d'éléments autrefois activés. Toutefois, ces frais de R&D sont aujourd'hui totalement amortis.

La Société est propriétaire des marques suivantes :

- Come&Stay
- Shopper Direct
- E-Shopper Direct
- Miss Cocktails
- Miss Cocktail
- Puissance
- Geoprospect
- Isamail
- Car Direct Fil Rouge
- Car Direct
- Mover Direct
- Ressources
- Promolettre Car Direct
- Promonews Car Direct

L'ensemble de ces marques ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI. La marque Come&Stay est également une marque communautaire qui a fait l'objet d'un dépôt le 04/08/2000 sous le numéro de dépôt communautaire 1 793 579.

Les noms de domaines suivants ont également fait l'objet d'un enregistrement :

- www.comeandstay.com
- www.comeandstay.fr
- www.comeandstay.co.uk
- www.promonewsauto.com
- www.promonewsauto.fr
- www.promonewsauto.co.uk
- www.misscocktail.com
- www.misscocktails.com
- www.clicmessage.com

La Société est propriétaire de l'ensemble de la propriété intellectuelle nécessaire à son exploitation.

12 TENDANCES

12.1 Tendances constatées depuis le 1^{er} janvier 2006

Les premiers mois de l'exercice en cours ont été marqués par une croissance du chiffre d'affaires.

12.2 Tendances anticipées d'ici la fin de l'exercice en cours

A la connaissance de Come&Stay, il n'existe ni tendance connue ni engagement raisonnablement susceptibles d'influer négativement sur les perspectives de la Société.

A l'inverse, la croissance anticipée du chiffre d'affaires reste bien orientée, en phase avec les évolutions du marché décrites au chapitre 6.

En outre, l'introduction en bourse de Come&Stay devrait s'avérer bénéfique à court, moyen et long termes, en permettant à la fois :

- Une levée de fonds nécessaire à l'accélération de la stratégie,
- Une notoriété auprès des clients et une visibilité accrue pour leur direction financière,
- Une motivation supplémentaire des salariés via des mécanismes incitatifs.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévision ou estimation de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

| Nom | Fonction sociale | Fonction opérationnelle dans Come&Stay |
|------------------------|---------------------------------------|--|
| Carole Walter | Président du Conseil d'Administration | Directeur Général |
| Antoine Bello | Administrateur | Aucune |
| Marlène Lombard | Administrateur | Aucune |
| Guy Van Der Mensbrugge | Administrateur | Aucune |
| François Lamotte | Administrateur | Aucune |
| Thibault Poutrel | Administrateur | Aucune |

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial, à l'exception de Marlène Lombard qui est la sœur de Carole Walter.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- *n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;*

- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation à l'exception de :
 - o Monsieur Guy Van Der Mensbrugge, ancien administrateur des start-up eKoopon S.A. et Suadela S.A. qui ont déposé leur bilan et ont été liquidées,
 - o Monsieur Thibault Poutrel, ancien Président de Internet Plc France S.A.S., liquidée en mai 2003.
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercés

| | Autres mandats | Mandats expirés exercés au cours des 5 dernières années | Autres fonctions principales exercées actuellement |
|------------------------|---|---|---|
| Carole Walter | | SARL K2 - Gérant | |
| Antoine Bello | Ubiquis - Président du directoire Keepschool - Administrateur | | |
| Marlène Lombard | - | - | |
| Guy Van Der Mensbrugge | Orium SAS – Président Eminence SAS – Membre du comité de surveillance E-Learning SA – Administrateur Gerflor SA - Administrateur | Finathem SA – Administrateur Suadela SA – Administrateur eKoopon SA - Administrateur | |
| François Lamotte | Ubiquis – Directeur Général | Aplus - Administrateur The CRM Company – Membre du conseil de surveillance | |
| Thibault Poutrel | Ingenico SA – Administrateur Ingenico Corp – Administrateur Ingenico Inc. – Administrateur Diamond Minds Investments Sc – Président Access Consulting SARL - Gérant | Eat on line SA - Administrateur Alloresto SA – Administrateur Internet plc France SAS – Président Internet plc Ltd (UK) – Administrateur | |

14.3 Biographie des dirigeants et des administrateurs

Carole Walter (37 ans) – Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : (voir CV au paragraphe 17.3)

Antoine Bello (36 ans) – Administrateur : Diplômé d'HEC en 1991, Antoine Bello est actuellement Président d'Ubiquis depuis 1991. Ubiquis est une société de services aux organisateurs de réunions, comporte 220 personnes et réalise 27 ME de CA. Antoine Bello a développé l'activité aux Etats-Unis et ouvert les Bureaux à New York, San Francisco et Los Angeles. Il avait auparavant passé 2 années à Tokyo (1993-1994) en tant qu'assistant du Président de Nippon Roussel (groupe Aventis).

Marlène Lombard (35 ans) – Administrateur : Titulaire d'une thèse de doctorat vétérinaire obtenue en 1998, Marlène Lombard s'est spécialisée en rééducation fonctionnelle et en physiothérapie en médecine de l'élevage et du sport. Après plusieurs expériences de vétérinaire dans des cliniques vétérinaires, Marlène Lombard a monté sa clinique vétérinaire en 2005.

Guy Van Der Mensbrugge (39 ans) – Administrateur : Diplômé de l'Ecole de Commerce Solvay (Bruxelles), Guy Van Der Mensbrugge a démarré sa carrière en banque d'affaires à Londres chez Morgan Stanley. Il a ensuite rejoint le secteur du capital-investissement en 1993. Il est actuellement Président d'Orium, société de conseil de plusieurs structures d'investissement en capital, dont Trion Investments Ltd.

François Lamotte (36 ans) – Administrateur : Diplômé d'HEC en 1991. François Lamotte est Directeur Général d'Ubiquis (anciennement Hors-Ligne) depuis 1990. Il a développé l'activité de la société en France et en Europe. Il a également participé à la création de l'agence B2L, acquise depuis par le groupe BBDO pour devenir leur agence interactive B2L Proximity.

Thibault Poutrel (28 ans) – Administrateur : Diplômé de l'IEP Paris et de la London School of Economics. Après des expériences dans l'analyse financière (ABN Amro France) et les fusions-acquisitions (Rothschild et Cie Banque), Thibault Poutrel fonde le véhicule d'investissement Diamond Minds en 2001, qui gère une dizaine de participations en Private Equity et des parts de fonds d'investissement. Thibault préside d'avril 2002 à mai 2003 la filiale française d'Internet plc, startup anglo-américaine développant des solutions de fan club interactif à base de carte à puce. Thibault Poutrel fonde Access Consulting en 2003 pour offrir des prestations de conseil Internet et d'intégration de logiciels. Il est actuellement dirigeant de Diamond Minds et d'Access Consulting.

14.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre des exercices clos le 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005, les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration ont été les suivantes :

| Exercice clos 31/12/2004 | Rémunération brute totale | Partie fixe | Partie variable | Avantages en nature | Jetons de présence | Régime complémentaire de retraite |
|--------------------------|---------------------------|-------------|-----------------|---------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Carole Walter | 60.980 € | 60.980 € | - | - | - | Non |

| Exercice clos 31/12/2005 | Rémunération brute totale | Partie fixe | Partie variable | Avantages en nature | Jetons de présence | Régime complémentaire de retraite |
|--------------------------|---------------------------|-------------|-----------------|---------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Carole Walter | 120.000 € | 85.000 € | 35.000€ | - | - | Non |

Le salaire de Carole Walter comprend une partie fixe et un bonus. Le bonus est attribué en fonction du niveau de chiffre d'affaires de la Société et de son résultat d'exploitation. Les deux conditions doivent être remplies pour pouvoir bénéficier du bonus. Le montant du bonus est fixe. Une avance sur bonus à hauteur de 50% est versée à mi-année si les résultats prorata temporis rentrent dans les conditions d'attribution du bonus.

Aucune prime de départ, ni d'arrivée, n'est prévue ou n'a été payée à l'un des membres du Conseil d'administration. De la même manière, aucun d'entre eux ne bénéficie d'un régime de retraite complémentaire.

Il n'a par ailleurs été versé aucun jeton de présence au titre des deux derniers exercices.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

Exercice de la Direction générale de l'entreprise

La Société est représentée à l'égard des tiers par Madame Carole Walter, Président du Conseil d'administration de la Société et Directeur Général.

En effet, par décision en date du 18 février 2003, le Conseil d'administration a choisi de nommer Madame Carole Walter aux fonctions de Président et de Directeur Général de la Société.

Mandat des administrateurs

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du présent prospectus ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

| Nom | Fonction | Date de 1ère nomination | Date d'échéance du mandat | Nb Actions détenues |
|------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---|----------------------------|
| Carole Walter | Président Directeur Général | 09/02/2000 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008 | 717 984 |
| Antoine Bello | Administrateur | 09/02/2000 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008 | 106 120 |
| Marlène Lombard | Administrateur | 21/01/2005 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008 | 8 |
| Guy Van Der Mensbrugge | Administrateur | 22/02/2001 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2006 | 30 232 |
| François Lamotte | Administrateur | 06/09/2001 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008 | 8 |
| Thibault Poutrel | Administrateur | 13/12/2001 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2006 | 225 440 |

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société et l'un de ses administrateurs ou dirigeants à la date du présent prospectus.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Néant.

16.4 Gouvernement d'entreprise

A ce jour, la Société dispose de 3 administrateurs indépendants en la personne de Mr Bello, Mr Lamotte et Mr Poutrel.

Compte tenu de sa taille encore limitée, Come&Stay n'a pas encore engagé de réflexion relative aux pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. La Société ne dispose donc, à ce jour d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du Conseil d'administration.

La Société entend engager rapidement une réflexion sur des dispositions envisageables en matière de gouvernement d'entreprise.

A ce jour, Come&Stay n'a établi aucune charte ou règlement intérieur concernant les membres de ses organes d'administration et le fonctionnement de ce Conseil d'administration.

Les rapports du commissaire aux comptes sur le rapport sur le contrôle interne pour les exercices 2005, 2004 et 2003 sont présents respectivement aux paragraphes 20.4.1 (C), 20.4.2 (C) et 20.4.3 (C).

17 SALARIES

17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

Les salariés de Come&Stay sont répartis en 4 grands pôles :

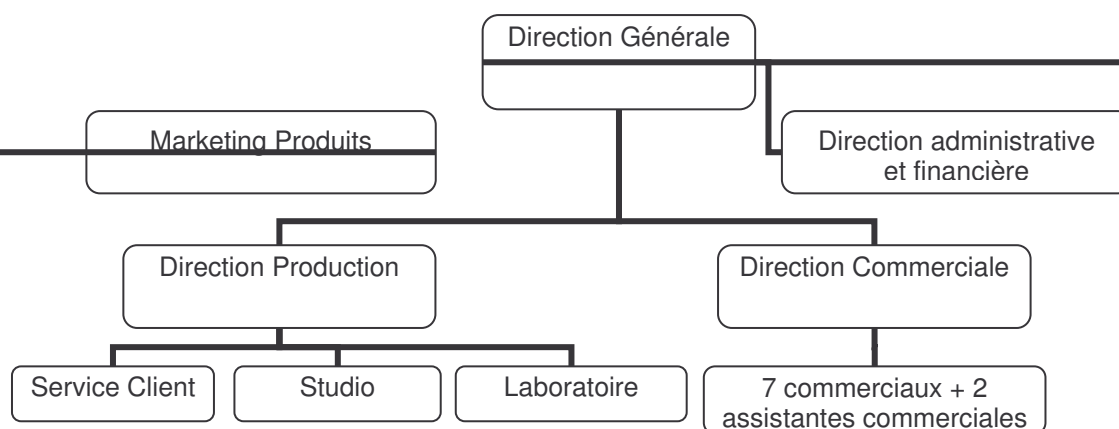
- La direction générale
- Le marketing et commercial, en charge de la commercialisation de l'offre et de la conception des campagnes
- La production comprenant le service client, le studio graphique et le laboratoire de développement
- Le fonctionnel comprenant le marketing produits et les services administratif et financier

Au 31 décembre 2005, Come&Stay employait 24 salariés dont la moyenne d'âge est d'environ 28 ans. La répartition des effectifs moyens par fonction est la suivante :

| | 2003 | 2004 | 2005 | Au 31/12/2005 |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|------------------|
| Direction Générale | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Fonctionnel | 1 | 1 | 1 | 2 |
| Direction commerciale | 2 | 3 | 5 | 9 |
| Direction technique | 7 | 6 | 10 | 11 |
| Effectif moyen | 12 | 12 | 18 | 24 |

A ce jour, la Société n'a jamais été confrontée à une grève.

17.2 Organigramme fonctionnel



17.3 Le Management clé

La Société a pris soin dès sa création de recruter des collaborateurs à potentiel qu'elle forme et avec qui elle bâtit une expertise métier d'une part et une forte culture d'entreprise par ailleurs. Autonomes, connaissant intimement le fonctionnement des dirigeants, les axes structurants et la stratégie de la Société, ils permettent une démultiplication forte de ceux-ci, indispensable en période de forte croissance.

Issus d'HEC (3), de l'ESCP et EM Lyon (3) ou encore de Polytechnique (2), ces collaborateurs fonctionnent solidairement entre eux et avec la direction, vers un projet commun. Ils ont à cœur de développer le talent de leurs équipes et fonctionnent à la fois de façon structurée du fait de leur expertise académique et souple par leur expérience terrain systématique.

Carole Walter (37 ans) – Fondatrice et Président Directeur Général : Diplômée d'HEC en 1991. A la sortie de l'école, Carole Walter intègre le Groupe Casino où durant 4 ans elle occupe successivement les postes de chargée de mission auprès de la Direction Opérationnelle Centre Proximité et de Directeur de supermarché. Carole Walter rejoint en 1995 la société Catalina Marketing (leader mondial du marketing électronique) en tant que Directeur de groupe enseigne en charge plus particulièrement des comptes Promodès – Carrefour et du développement de leurs produits de gestion de bases de données consommateurs. En 2000, Carole Walter fonde Come&Stay dont elle est à ce jour Président Directeur-Général.

Marc Desenfant (38 ans) - Directeur Délégué : Diplômé de l'école des Mines de Paris et du Mastère HEC Entrepreneurs, Marc Desenfant a débuté sa carrière en 1992 au sein du Groupe Carrefour (supermarchés Stoc) en tant que responsable du marketing des marques distributeurs. Il a ensuite occupé un poste de Directeur de supermarché puis il fut en charge de l'informatisation des points de vente. En 1997, il intègre le cabinet de conseil en stratégie McKinsey & Company à Paris où il effectue plusieurs missions de stratégie marketing en tant que chef de projets Practice Retail / Consumer goods. Il rejoint Come&Stay en 2001 comme Directeur Délégué, en charge de l'activité commerciale et opérationnelle.

Hatime Araki (34 ans) - Directeur Système d'Information et Opérations : Polytechnicien et diplômé de l'ENSAE, Hatime Araki a démarré sa carrière en 1995 chez Bossard & Gemini dans la branche gestion des industries. Il intervient en tant que consultant puis comme chef de projet auprès de groupes internationaux comme Aventis, EDF Directions Centrales, Lafarge Ciment ou bien encore Naphta Chimie. En 2000, il se lance dans un projet de création de société dans le domaine du e-business au Maroc. Son projet de création de société est abandonné en 2001, date à laquelle il intègre Come&Stay en tant que Directeur Système d'Information et Opérations.

Grégory Chapron (31 ans) - Directeur Administratif et Financier : Diplômé de l'Agro et d'HEC majeure Finance, Grégory Chapron a démarré sa carrière en 2000 chez Come&Stay. En tant que premier salarié de la Société, il a participé à toutes les phases de création et de structuration de l'offre. Il a ensuite créé Faust Pharmaceuticals fin 2001 dont il a été Directeur Général et Directeur Administratif et Financier. Notamment en charge du financement de la société, il a conclu une levée de fonds de 19 ME. Il a rejoint Come&Stay en tant que Directeur Administratif et Financier en décembre 2005 pour l'accompagner dans sa stratégie de croissance.

Carole Walter est la seule personne à détenir un mandat social dans Come&Stay.

17.4 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

| Nom | Fonction | Nombre actions détenues au 20 mars 2006 | Titres donnant accès au capital détenus au 20 mars 2006 |
|------------------------|--|---|---|
| Carole Walter | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général | 717.984 | 20.000 |
| Antoine Bello | Administrateur | 106.120 | - |
| Marlène Lombard | Administrateur | 8 | - |
| Guy Van Der Mensbrugge | Administrateur | 30.232 | - |
| François Lamotte | Administrateur | 8 | - |
| Thibault Poutrel | Administrateur | 225.440 | - |

17.5 Participation des salariés dans le capital de la Société

| Nom | Nombre actions détenues au 20 mars 2006 |
|-----------------|---|
| Marc Désenfant | 82.112 |
| Grégory Chapron | 7.280 |

Certains salariés de la Société bénéficient de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (voir Section 21.1.3.A ci-dessous).

17.6 Contrats d'intéressement et de participation

Il n'existe à ce jour aucun accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 21 mars 2006

Le tableau ci-dessous intègre la division du nominal décidé lors de l'AG du 20 mars 2006 ainsi que l'instauration d'un droit de vote double lors de l'inscription sur Alternext.

| | Nombre d'actions | % du capital | Nombre de droits de vote | % droits de vote |
|--|------------------|----------------|--------------------------|------------------|
| Carole Walter | 717 984 | 29,61% | 1 435 968 | 29,68% |
| Thibault Poutrel | 225 440 | 9,30% | 450 880 | 9,32% |
| Antoine Bello | 106 120 | 4,38% | 212 240 | 4,39% |
| Guy Van Der Mensbrugge | 30 232 | 1,25% | 60 464 | 1,25% |
| François Lamotte | 8 | 0,00% | 16 | 0,00% |
| Marlène Lombard | 8 | 0,00% | 8 | 0,00% |
| Sous-total Conseil | 1 079 792 | 44,53% | 2 159 576 | 44,63% |
| Trion Investment Limited | 471 792 | 19,46% | 943 584 | 19,50% |
| Natexis Life SA | 318 120 | 13,12% | 636 240 | 13,15% |
| Sous-total Investisseurs Financiers | 789 912 | 32,58% | 1 579 824 | 32,65% |
| Famille Conte | 173 936 | 7,17% | 347 872 | 7,19% |
| Isabelle Lamotte | 106 112 | 4,38% | 212 224 | 4,39% |
| Loïc Le Meur | 106 104 | 4,38% | 212 208 | 4,39% |
| Vincent Mialet | 14 856 | 0,61% | 29 712 | 0,61% |
| Amaury Lelong | 7 400 | 0,31% | 14 800 | 0,31% |
| Marie de Pourtalès (Asselin) | 5 304 | 0,22% | 10 608 | 0,22% |
| Bertrand Frey | 8 | 0,00% | 16 | 0,00% |
| Eric Walter | 8 | 0,00% | 16 | 0,00% |
| Sous-total investisseurs privés | 413 728 | 17,06% | 827 456 | 17,10% |
| Marc Désenfant | 82 112 | 3,39% | 164 224 | 3,39% |
| Gilles Fabre | 41 256 | 1,70% | 82 512 | 1,71% |
| Grégory Chapron | 7 280 | 0,30% | 14 560 | 0,30% |
| Thierry Lenne | 10 600 | 0,44% | 10 600 | 0,22% |
| Sous-total autres | 141 248 | 5,83% | 271 896 | 5,62% |
| TOTAL | 2 424 680 | 100,00% | 4 838 752 | 100,00% |

(1) Trion Investment Limited est une société de capital-investissement dont l'objet est de favoriser le développement de jeunes entreprises innovantes. Ses interventions, toujours minoritaires, se situent aux stades de l'amorçage et du développement de ces entreprises. Trion a ainsi investi dans une dizaine d'entreprises depuis 2000. Trion est une société de capital-investissement indépendante de tout groupe financier ou industriel. Trion est conseillée par la société Orium SAS dont Mr Guy Van Der Mensbrugge est le Président (Cf. paragraphe 14.2).

(2) Natexis Life SA est une société d'assurance vie de droit luxembourgeois. Cette société est une filiale de Natexis Assurance et de la Banque Populaire du Luxembourg.

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

A la date du présent prospectus, le capital de la Société est détenu à 19,46% par la société Trion Investments Limited, à 13,12% par la société Natexis Life SA et à 7,17% par Jean Paul Conte, Charlotte Dumouchel et Anne-Marie Morel (Famille Conte), étant précisé que les titres de ces trois dernières personnes sont actuellement détenus en indivision. Aucun de ces actionnaires n'est représenté au Conseil d'administration de la Société.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

A ce jour, le principal actionnaire de la Société ne bénéficie pas de droits de vote différents de ceux des autres actionnaires de la Société. Toutefois, à l'occasion de l'introduction en bourse il sera instauré un droit de vote double pour les actionnaires dont les titres sont détenus au nominatif depuis deux ans. Ce délai sera rétroactif à compter de la date d'introduction en bourse.

18.4 Contrôle de la Société

A la date du présent prospectus, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il est rappelé qu'il a été signé, le 27 mars 2006, entre :

- Le Président du Conseil d'Administration Madame Carole Walter d'une part et
- Trion Investments Limited représentée par Monsieur Jon Heaumes, Monsieur Antoine Bello, Monsieur Marc Désenfant, Monsieur Thibault Poutrel, Madame Isabelle Lamotte, et Monsieur Guy Van Der Mensbrugge d'autre part;

Un pacte d'actionnaires (ci-après, le « **Pacte** »), ayant pour objet de réglementer la cession des titres de la Société dont les principales dispositions sont décrites ci-dessous.

Il a été convenu que chaque partie au Pacte accorde aux autres parties du Pacte un droit de préemption sur les titres qu'il détient dans la Société en cas de cession (toute opération à titre gratuit ou onéreux) des titres (toutes actions ou autres titres pouvant donner, immédiatement ou à terme, accès au capital et/ou aux droits de vote de la Société) ;

Il a été convenu que les Parties s'engagent à ne donner aucune garantie, droit, ou nantissement sur leurs titres dont l'existence pourrait faire obstacle aux dispositions du Pacte, étant précisé qu'est libre la constitution par une partie du Pacte d'un nantissement au profit d'un établissement de crédit sous réserve que l'établissement de crédit bénéficiaire s'engage envers les Parties, au cas où il demanderait la réalisation du nantissement, à respecter le droit de préemption résultant du Pacte dans les mêmes conditions que si les titres étaient cédés par une Partie les ayant nanties

La durée initiale du Pacte est de 2 ans à compter de sa signature par les parties au Pacte. A la fin de la période, sauf dénonciation au moins trois mois avant la fin de ladite période, le Pacte sera reconduit tacitement pour une durée de 12 mois.

18.6 Etat des nantissements d'actions Come&Stay

Néant.

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Néant.

Les rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées figurent aux paragraphes 20.4.1 (B), 20.4.2 (B) et 20.4.3 (B).

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières historiques au 31 décembre 2005

20.1.1 Bilan au 31 décembre 2005

Actif :

| | 31/12/2005 | | | 31/12/2004 |
|---|------------------|----------------|------------------|------------------|
| | Brut | Amort. prov. | Net | Net |
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et développement | 215 378 | 215 378 | | 21 833 |
| Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires | 85 883 | 56 447 | 29 436 | 15 363 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | 7 000 |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 128 617 | 107 313 | 21 304 | 20 917 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières (2) | | | | |
| Participations | | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Titres immobilisés de l'activité de portefeuille | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 25 000 | | 25 000 | 25 000 |
| | 454 879 | 379 138 | 75 740 | 90 114 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| En-cours de production (biens et services) | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 4 181 | | 4 181 | 3 815 |
| Créances (3) | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 2 589 886 | 5 239 | 2 584 647 | 1 249 220 |
| Autres créances | 292 561 | | 292 561 | 159 052 |
| Capital souscrit, appelé, non versé | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Actions propres | | | | |
| Autres titres | 10 129 | | 10 129 | 15 823 |
| Instruments de trésorerie | | | | |
| Disponibilités | 620 213 | | 620 213 | 17 009 |
| Charges constatées d'avance (3) | 80 741 | | 80 741 | 30 183 |
| | 3 597 711 | 5 239 | 3 592 472 | 1 475 102 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Primes de remboursement des emprunts | | | | |
| Ecart de conversion Actif | | | | |
| TOTAL GENERAL | 4 052 590 | 384 377 | 3 668 212 | 1 565 216 |
| (1) Dont droit au bail | | | | |
| (2) Dont à moins d'un an (brut) | | | | |
| (3) Dont à plus d'un an (brut) | | | | |

Passif :

| | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|--|------------------|------------------|
| | Net | Net |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 181 056) | 181 056 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 3 012 201 | 3 012 201 |
| Ecart de réévaluation | | |
| Ecart d'équivalence | | |
| Réserves : | | |
| - Réserve légale | | |
| - Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| - Réserves réglementées | 2 929 | 2 929 |
| - Autres réserves | | |
| Report à nouveau | -2 806 463 | -2 991 533 |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | 1 030 112 | 185 071 |
| Subventions d'investissements | | |
| Provisions réglementées | | |
| | 1 419 836 | 389 724 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| Autres fonds propres | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Provisions pour risques | 24 850 | 7 500 |
| Provisions pour charges | | 2 700 |
| | 24 850 | 10 200 |
| DETTES (1) | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2) | 1 | 1 |
| Emprunts et dettes financières (3) | 731 | 731 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | 14 697 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 540 063 | 797 960 |
| Dettes fiscales et sociales | 661 174 | 285 467 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | 14 557 | 2 357 |
| Instruments de trésorerie | | |
| Produits constatés d'avance (1) | 7 000 | 64 080 |
| | 2 223 527 | 1 165 292 |
| Ecart de conversion de Passif | | |
| TOTAL GENERAL | 3 668 212 | 1 565 216 |
| (1) Dont à plus d'un an (a) | 4 181 | 1 150 595 |
| (1) Dont à moins d'un an (a) | 2 219 346 | |
| (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque | 1 | 1 |
| (3) Dont emprunts participatifs | | |
| (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |

20.1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2005

| | 31/12/2005 | | | 31/12/2004 |
|---|------------------|----------------|------------------|------------------|
| | France | Exportation | Total | Total |
| Produits d'exploitation (1) | | | | |
| Ventes de marchandises | | | | |
| Production vendue (biens) | | | | |
| Production vendue (services) | 4 603 044 | 576 719 | 5 179 763 | 2 333 529 |
| Chiffre d'affaires net | 4 603 044 | 576 719 | 5 179 763 | 2 333 529 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | | |
| Produits nets partiels sur opérations long terme | | | | |
| Subventions d'exploitations | | | | |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | | | 8 188 | 47 904 |
| Autres produits | | | 49 | 1 |
| | | | 5 188 000 | 2 381 435 |
| Charges d'exploitation (2) | | | | |
| Achats de marchandises | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Achat de matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Autres achats et charges externes (a) | | | 2 780 803 | 1 441 859 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 42 027 | 15 256 |
| Salaires et traitements | | | 878 004 | 453 531 |
| Charges sociales | | | 369 464 | 188 784 |
| Dotations aux amortissements et provisions : | | | | |
| - Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 57 449 | 37 559 |
| - Sur immobilisations : dotations aux provisions | | | | |
| - Sur actif circulant : dotations aux provisions | | | 5 239 | |
| - Pour risques et charges : dotations aux provisions | | | 24 850 | 2 700 |
| Autres charges | | | 703 | 1 730 |
| | | | 4 158 538 | 2 141 419 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | 1 029 462 | 240 016 |
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | | | |
| Perte supposé ou bénéfice transféré | | | | |
| Produits financiers | | | | |
| De participations (3) | | | | |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) | | | 1 456 | 1 024 |
| Autres intérêts et produits assimilés (3) | | | | 1 286 |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | | | | |
| Différences positives de change | | | 7 | 299 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| | | | 1 463 | 2 608 |
| Charges financières | | | | |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | | | |
| Intérêts et charges assimilées (4) | | | | 44 |
| Différences négatives de change | | | 91 | 51 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| | | | 91 | 94 |
| RESULTAT FINANCIER | | | 1 372 | 2 513 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | | 1 030 834 | 242 529 |
| Produits exceptionnels | | | | |
| Sur opérations de gestion | | | 7 544 | |
| | | | 7 544 | |
| Charges exceptionnelles | | | | |
| Sur opérations de gestion | | | 4 515 | 30 731 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | | | 3 855 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | | 3 028 | -34 586 |
| Impôts sur les bénéfices | | | 3 750 | 22 872 |
| BENEFICE OU PERTE | | | 1 030 112 | 185 071 |

20.1.3 Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2005

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est intervenu durant l'exercice.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret N° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les conventions comptables généralement acceptées ont été appliquées, dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et en se plaçant dans la perspective de continuation de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments portés dans les comptes annuels est la méthode des coûts historiques.

Come & Stay n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires conformément à la recommandation 03-01 du CNC du 1^{er} avril 2003 mais l'information est présentée en note dans l'annexe.

3. COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes et méthodes du Plan comptable général et selon les mêmes règles et principes que les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

L'exercice clos le 31 décembre 2005 a une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2004.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société envisage la cotation de ses titres au marché Alternext de la Bourse de Paris. Les coûts engagés à ce titre figurent à fin 2005 figurent :

- en créances pour la part des coûts externes concernant l'augmentation de capital envisagée,
- en charges constatées d'avance pour la part de ces coûts non liée à l'augmentation de capital envisagée.

5. PRESENTATION DES PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au coût de production ou d'acquisition sont constituées :

- de dépenses liées à la création et au développement de logiciels internes de gestion et d'optimisation des campagnes de communication, qui sont amorties sur une durée de 2 ans en linéaire,
- d'achats de logiciels et de licences qui sont amorties sur une durée de 1 an en linéaire.

Les marques développées par la société ne sont pas valorisées dans les comptes.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

L'application des règlements CRC 02-10 et CRC 04-06 n'a pas eu d'incidence sur les comptes dans la mesure où les immobilisations utilisées par l'entreprise ne sont pas décomposables. L'analyse des durées d'utilisation des biens immobilisés ne fait pas ressortir de différence significative par rapport aux durées d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

| | |
|---|------------|
| Agencements et aménagements des constructions | 3 et 4 ans |
| Matériel de bureau et informatique | 2 et 3 ans |
| Mobilier | 5 ans |

c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements versés.

d) Travaux en cours

L'inventaire des commandes en cours, tant à l'ouverture de l'exercice qu'à la clôture du 31 décembre 2005, ne présente pas de caractère financier significatif.

e) Titres de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

Le cas échéant, les valeurs mobilières de placement sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de marché.

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

g) Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société est constitué de la commercialisation d'opérations de publicité et de marketing par email auprès d'internautes ayant déclaré leur intérêt pour recevoir des messages à caractère publicitaire ou promotionnel.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de la commercialisation de deux offres : les solutions intégrées d'une part et le centre de ressource email d'autre part.

Les solutions intégrées ou offres métiers répondent à des problématiques sectorielles ou commerciales identifiées, comme par exemple la génération de leads en concession automobile ou la collecte de prospects pour un site de e-commerce. Elles comportent trois composantes : des sources de données cohérentes (externes ou internes à l'annonceur), un développement logiciel dédié au produit et un développement de contenu (création graphique, jeu concours ...). Elles sont commercialisées soit au coût contact complet soit à l'action attendue (tarif par commande, par adresse collectée ...).

Le centre de ressource email correspond à la commercialisation des briques de base nécessaires à la mise en place de campagnes de publicité par email par les annonceurs ou les agences telles que : routage d'emails, création graphique et locations d'adresses email.

Dans les deux cas, la constatation du chiffre d'affaires est effective en fin de mois, sur la base de l'envoi des messages ou de la réalisation de la prestation.

6. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

BILAN

IMMOBILISATIONS

| Rubriques | Valeur brute Début exercice | Augmentation par Réévaluation | Acquisitions, Apports, créations virt |
|--|--------------------------------|----------------------------------|---|
| Frais de recherche & développement | 241.578 | | |
| Immobilisations en cours | 7.000 | | |
| Concessions, brevets, licences | 13.133 | | 2.659 |
| Logiciels | 50.832 | | 23.129 |
| <i>Total Immobilisations incorporelles</i> | <i>312.543</i> | | <i>25.788</i> |
| AAI divers | 12.858 | | 4.500 |
| Matériel bureau et informatique | 59.230 | | 19.787 |
| Mobilier | 32.242 | | |
| <i>Total Immobilisations corporelles</i> | <i>104.330</i> | | <i>24.287</i> |
| Dépôts et cautionnements versés | 25.000 | | |
| Total général | 441.874 | | 50.075 |

| Rubriques | Diminution Par virt | Diminution par Cession et mises HS | Valeur brute Fin D'exercice | Réévaluations légalés |
|--|------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------|
| Frais de recherche & développement | | 26.200 | 215.378 | |
| Immobilisations en cours | | 7.000 | 0 | |
| Concessions, brevets, licences | | | 15.792 | |
| Logiciels | | 3.870 | 70.092 | |
| <i>Total Immobilisations incorporelles</i> | | <i>37.070</i> | <i>301.262</i> | |

| | | | | |
|--|--|--|----------------|--|
| AAI divers | | | 17.358 | |
| Matériel bureau et informatique | | | 79.016 | |
| Mobilier | | | 32.242 | |
| <i>Total Immobilisations corporelles</i> | | | <i>128.617</i> | |

| | | | | |
|--|--|--|---------------|--|
| Dépôts et cautionnements versés | | | 25.000 | |
| <i>Total Immobilisations financières</i> | | | <i>25.000</i> | |

| | | | | |
|----------------------|--|---------------|----------------|--|
| Total général | | 37.070 | 454.879 | |
|----------------------|--|---------------|----------------|--|

AMORTISSEMENTS

| | | | | |
|--|----------|--|--|--------|
| | Mt début | | | Mt fin |
|--|----------|--|--|--------|

| Rubriques | Exercice | Dotations | Reprises | exercice |
|--|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Frais de recherche & développement | 219.745 | 21.833 | 26.200 | 215.378 |
| Logiciel | 48.602 | 11.715 | 3.870 | 56.447 |
| <i>Total immobilisations incorporelles</i> | <i>268.347</i> | <i>33.548</i> | <i>30.070</i> | <i>271.825</i> |

| | | | | |
|--|---------------|---------------|--|----------------|
| AAI divers | 7.799 | 4.786 | | 12.585 |
| Matériel informatique & bureau | 49.222 | 13.263 | | 62.486 |
| Mobilier | 26.392 | 5.851 | | 32.242 |
| <i>Total immobilisations corporelles</i> | <i>83.413</i> | <i>23.901</i> | | <i>107.313</i> |

| | | | | |
|----------------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Total général | 351.760 | 57.449 | 30.070 | 379.138 |
|----------------------|----------------|---------------|---------------|----------------|

CREANCES

| Rubriques | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|---|------------------|------------------|
| Clients | 2.583.620 | 1.249.220 |
| Clients douteux | 6.266 | |
| Provision pour dépréciation comptes clients | - 5.239 | |
| Total | 2.584.647 | 1.249.220 |

AUTRES CREANCES

| Rubriques | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Personnel | 83 | |
| Impôt sur les bénéfices | 7.500 | 7.500 |
| Etat, crédit d'impôt recherche | 1.981 | 1.981 |
| Etat, taxe sur la valeur ajoutée | 177.557 | 86.289 |
| Crédit TVA | | 9.052 |
| TVA factures non parvenues | 75.606 | 43.313 |
| Autres créances | 29.834 | 10.917 |
| Total | 292.561 | 159.052 |

TRESORERIE

| Rubriques | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|-------------------|----------------|---------------|
| Placements OPCVM | 10.129 | 15.823 |
| Banque en euro | 618.481 | 15.330 |
| Banque en devises | 1.508 | 1.508 |
| Caisse | 224 | 170 |
| Total | 630.342 | 32.832 |

CAPITAUX PROPRES

| Rubriques | Mt début Exercice | Affectation du résultat | Autres mouvements | Exercice 2005 | Mt fin exercice |
|------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|------------------|------------------|
| Capital | 181.056 | | | | 181.056 |
| Primes d'émission | 3.012.201 | | | | 3.012.201 |
| Autres réserves | 2.929 | | | | 2.929 |
| Report à nouveau | (2.991.533) | 185.070 | | | (2.806.463) |
| Résultat de l'exercice | 185.070 | (185.070) | | 1.030.112 | 1.030.112 |
| Total | 389.724 | | | 1.030.112 | 1.419.836 |

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

| Rubriques | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Provisions pour risques | 24.850 | 7.500 |
| Provision pour charges | | 2.700 |
| Total | 24.850 | 10.200 |

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

| Etat des créances | Montant brut | A un an au plus | A plus d'un an |
|------------------------------------|---------------|-----------------|----------------|
| Autres immobilisations financières | 25.000 | | 25.000 |
| Total de l'actif immobilisé | 25.000 | | 25.000 |

| | | | |
|-----------------------------------|------------------|------------------|--|
| Créances clients | 2.584.647 | 2.584.647 | |
| Personnel, comptes rattachés | 83 | 83 | |
| Etat, impôt sur les bénéfices | 7.500 | 7.500 | |
| Etat, Crédit d'impôt recherche | 1.981 | 1.981 | |
| Etat, taxe sur la valeur ajoutée | 253.163 | 253.163 | |
| Débiteurs divers | 29.834 | 29.834 | |
| Total de l'actif circulant | 2.877.208 | 2.877.208 | |

| Etat des dettes | Montant brut | A un an au plus | A plus d'un an et 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|-----------------------------------|--------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
| Emprunts et dettes financières | 732 | 732 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1.540.063 | 1.540.063 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 52.634 | 52.634 | | |

| | | | | |
|--------------------------------------|------------------|------------------|--|--|
| Sécurité sociale & autres organismes | 136.762 | 136.762 | | |
| Taxes | 27.650 | 27.650 | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 444.128 | 444.128 | | |
| Autres dettes | 14.557 | 14.557 | | |
| Produits constatés d'avance | 7.000 | 7.000 | | |
| Total des dettes | 2.223.527 | 2.223.527 | | |

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

| Rubriques | Charges | Produits |
|-------------------------------------|---------|----------|
| Charges/Produits constatés d'avance | 80.741 | 7.000 |

CHARGES A PAYER

| Montant des charges à payer inclus dans d'autres postes du bilan | Montants |
|--|----------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 447.544 |
| Dettes fiscales et sociales | 98.557 |
| Autres dettes | 8.450 |
| Total | 554.551 |

COMPTE DE RESULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES

| Rubriques | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Centre de ressource email | 1.546.254 | 736.111 |
| Solutions intégrées | 3.607.926 | 1.564.235 |
| Refacturation de loyers et autres | 25.583 | 33.183 |
| Total | 5.179.763 | 2.333.529 |

CHARGES DE PERSONNEL

| Rubriques | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|------------------|------------------|----------------|
| Salaires | 878.004 | 453.531 |
| Charges sociales | 369.463 | 188.784 |
| Total | 1.247.468 | 642.315 |

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

| Rubriques | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|--|----------------|---------------|
| Rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction | 117.500 | 60.980 |
| Total | 117.500 | 60.980 |

ACHATS ET CHARGES EXTERNES

| Rubriques | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|---|------------------|------------------|
| Charges refacturées par les partenaires et fournisseurs (1) | 2.300.136 | 1.141.627 |
| Frais immobiliers | 120.561 | 116.296 |
| Impôts et taxes | 42.027 | 15.256 |
| Autres | 318.079 | 168.679 |
| Total | 2.780.803 | 1.441.858 |

(1) les charges refacturées par les partenaires et fournisseurs correspondent aux sommes versées aux éditeurs et fournisseurs et aux autres fournisseurs nécessaires à la réalisation des opérations de communication.

RESULTAT FINANCIER

| Rubriques | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Plus-values sur Sicav | 1.456 | 2.310 |
| Différence de change | (84) | 247 |
| Frais financiers | | (44) |
| Total | 1.372 | 2.513 |

RESULTAT EXCEPTIONNEL

| Rubriques | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|-------------------------------|--------------|-----------------|
| Incidence litiges prud'homaux | | (5.775) |
| Incidence litige immobilier | | (24.956) |
| Autres charges | (4.515) | (3.855) |
| Produits exceptionnels | 7.544 | |
| Total | 3.028 | (34.586) |

IMPOT SUR LES SOCIETES

| Rubriques | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|-----------|------------|------------|
|-----------|------------|------------|

| | | |
|--------------------------|----------------|---------------|
| Impôt sur les sociétés | (3.750) | |
| Crédit d'impôt recherche | | 22.872 |
| Total | (3.750) | 22.872 |

Le crédit d'impôt recherche figure en créances et sera imputé sur les charges futures d'impôt sur les sociétés.

7. AUTRES INFORMATIONS

- Tableau des flux de trésorerie

| | 31/12/2005 (en euros) | 31/12/2004 (en euros) |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Détermination de la capacité d'autofinancement | | |
| Résultat net | 1 030 127 | 185 071 |
| + Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation | 91 288 | 44 115 |
| - Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation | -6 450 | -45 200 |
| + Dotations aux provisions financières | 0 | 0 |
| - Reprises sur provisions financières | 0 | 0 |
| + Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles | 0 | 0 |
| - Reprises sur amortissements et provisions exceptionnelles | 0 | 0 |
| - Prix de cession des actifs immobilisés cédés | 0 | 0 |
| + Valeur nette comptable des actifs immobilisés cédés | 0 | 0 |
| - Quote part de subvention rapportée au compte de résultat | 0 | 0 |
| Capacité d'autofinancement | 1 114 965 | 183 986 |
| Flux de trésorerie liés à des opérations d'investissement | | |
| - Acquisitions d'immobilisations | -43 075 | -40 828 |
| + Subventions reçues | 0 | |
| + Prix de cession des actifs immobilisés cédés | 0 | 32 295 |
| Flux de trésorerie liés à des opérations de financement | | |
| - Distributions de dividendes aux actionnaires | 0 | 0 |
| + Augmentation de capital par apports externes | 0 | 0 |
| - Diminution du capital avec distribution | 0 | 0 |
| + Nouveaux emprunts contractés | 0 | 0 |
| - Amortissements des emprunts | 0 | 0 |
| Variation des Besoins en fonds de roulement | | |
| Stocks (VB) | 0 | 0 |
| Avances et acomptes versés (VB) | -57 032 | 2 178 |
| Créances clients (VB) | -1 341 023 | -710 821 |
| Autres créances (VB) | -109 978 | 12 540 |
| Capital souscrit et appelé, non versé (VB) | 0 | |
| Charges constatées d'avance (VB) | -22 225 | -2 588 |
| Charges à répartir activées au titre de l'exercice | 0 | |
| Prime de remboursement des obligations | 0 | |
| Ecart de conversion actif | 0 | |
| Autres fonds propres | | |
| Autres dettes financières | 0 | 630 |
| Avances et acomptes reçus | -14 697 | 14 697 |
| Dettes fournisseurs | 743 141 | 332 903 |
| Dettes fiscales et sociales | 375 707 | 133 470 |
| Dettes sur immobilisations | 0 | |
| Autres dettes | 8 807 | -7 057 |
| Produits constatés d'avance | -57 080 | 31 254 |
| Ecart de conversion passif | 0 | |
| Variation nette de trésorerie | 597 510 | -17 341 |

| | | |
|---|----------------|----------------|
| Position de trésorerie à l'ouverture | | |
| Disponibilités | 17 009 | 40 |
| VMP | 15 823 | 110 660 |
| Soldes créditeurs de banque | 0 | -60 527 |
| Position nette de trésorerie à l'ouverture | 32 832 | 50 173 |
| Position de trésorerie à la clôture | | |
| Disponibilités | 620 213 | 15 823 |
| VMP | 10 129 | 17 009 |
| Soldes créditeurs de banque | 0 | 0 |
| Position nette de trésorerie à la clôture | 630 342 | 32 832 |
| Variation nette de trésorerie | 597 510 | -17 341 |

- Composition du capital social

Le capital social est composé de 301.760 actions ordinaires d'un nominal de 0,60 €

Toutes les actions sont de même rang et confèrent les mêmes droits.

- Ventilation de l'effectif de l'entreprise

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

| | Personnel salarié |
|----------------------|-------------------|
| Ingénieurs et cadres | 12 |
| Employés | 11 |
| Total | 23 |

- Engagements liés au personnel

Engagements de retraite

Les engagements de retraite de Come & Stay actualisés à la date de clôture s'élèvent à 2.320 €.

Droit individuel à la formation (DIF)

Les droits acquis par les salariés de la société à la date de clôture s'élèvent à un montant total de 75 heures.

- Crédit bail – immobilisations et engagements

Néant.

- Autres engagements

Come & Stay n'a pas donné, ni reçu, d'autres engagements.

- Fiscalité latente

La société bénéficie d'un report déficitaire de 1.790 K€ à la clôture du 31 décembre 2005.

- Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Néant.

20.2 Informations financières historiques au 31 décembre 2004

20.2.1 Bilan au 31 décembre 2004

Actif :

| En € | 31/12/2004 | | | 31/12/2003 |
|--|------------------|----------------|------------------|----------------|
| | Brut | Amort. prov. | Net | Net |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche & développement | 241 578 | 219 745 | 21 833 | 319 |
| Concessions, brevets, licences, logiciels ... | 63 964 | 48 601 | 15 363 | 21 439 |
| Fond commercial | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 7 000 | | 7 000 | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 104 330 | 83 412 | 20 917 | 40 191 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations | | | | |
| Créances rattachées à de participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 25 000 | | 25 000 | 57 295 |
| Total actif immobilisé | 441 873 | 351 759 | 90 113 | 119 246 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Matières premières, approvisionnements | | | | |
| En cours de production de biens | | | | |
| En cours de production de services | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acpt. versés /commandes | 3 815 | | 3 815 | 5 993 |
| Clients et comptes rattachés | 1 249 220 | | 1 249 220 | 538 396 |
| Autres créances | 159 051 | | 159 051 | 171 591 |
| Capital souscrit appelé non versé | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 15 822 | | 15 822 | 110 660 |
| Disponibilités | 17 008 | | 17 008 | 40 |
| Charges constatées d'avance | 30 183 | | 30 183 | 27 595 |
| Total actif circulant | 1 475 101 | | 1 475 101 | 854 277 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |
| Ecart de conversion actif | | | | |
| TOTAL GENERAL | 1 916 975 | 351 759 | 1 565 215 | 973 523 |
| Dont droit au bail | | | | |
| Dont à moins d'un an (brut) | | | | |
| Dont à plus d'un an (brut) | | | | |

Passif :

| | 31-déc-04 | 31-déc-03 |
|---|------------------|-----------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital social ou individuel dont versé | 181 056 | 181 056 |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport | 3 012 201 | 3 012 201 |
| Ecart de réévaluation | | |
| Réserve légale | | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | 2 929 | 2 929 |
| Autres réserves | | |
| Report à nouveau | -2 991 533 | -2 524 339 |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | 185 070 | -467 193 |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| TOTAL I | 389 723 | 204 652 |
| Produit des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| TOTAL II | | |
| Provisions pour risques | 7 500 | 48 950 |
| Provisions pour charges | 2 700 | |
| TOTAL III | 10 200 | 48 950 |
| EMPRUNTS ET DETTES | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit | | 60 527 |
| Emprunts et dettes financières divers | 731 | 100 |
| Avances et acomptes reçus/commandes | 14 697 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 797 959 | 465 056 |
| Dettes fiscales et sociales | 285 466 | 151 996 |
| Dettes sur immobilisations et cptes rattachés | | |
| Autres dettes | 2 356 | 9 413 |
| Produits constatés d'avance | 64 079 | 32 825 |
| TOTAL IV | 1 165 292 | 719 920 |
| Ecart de conversion passif TOTAL V | | |
| TOTAL GENERAL (I à V) | 1 565 215 | 973 523 |
| RENOIS | | |
| Ecart de réévaluation incorporé au capital | | |
| dont réserve spéciale de réévaluation (1959) | | |
| dont écart de réévaluation libre | | |
| dont réserve de réévaluation (1976) | | |
| Dont réserve réglementée des plus values à long terme | | |
| Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an | 1 150 595 | 719 920 |
| Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP | | 60 527 |

20.2.2 Compte de résultat au 31 décembre 2004

| | 31/12/2004 | | | 31/12/2003 |
|--|------------------|--------|------------------|------------------|
| | France | Export | Total | |
| Vente de marchandises | | | | |
| Production vendue de biens | | | | |
| Production vendue services | 2 333 529 | | 2 333 529 | 1 467 723 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NETS | 2 333 529 | | 2 333 529 | 1 467 723 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | |
| Reprises/provisions & transferts de charges | | | 47 904 | 39 243 |
| Autres produits (1) (11) | | | 1 | 1 010 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 2 381 434 | 1 507 976 |
| Achat Marchandises | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Autres achats et charges externes (a) | | | 1 441 858 | 1 164 890 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 15 256 | 26 153 |
| Salaires et traitements | | | 453 530 | 490 338 |
| Charges sociales (10) | | | 188 783 | 199 634 |
| | | | 37 559 | 61 701 |
| Dotations d'exploitation | | | | |
| * Sur immobilisations: dot. aux amortissements | | | | |
| * Sur immobilisations: dot. aux provisions | | | | |
| * Sur actif circulant: dotations aux provisions | | | | |
| * Pour risques et charges: dot. aux provisions | | | 2 700 | 45 200 |
| Autres charges (12) | | | 1 730 | 1 523 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | 2 141 418 | 1 989 443 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | 240 015 | -481 466 |
| Produits financiers | | | | |
| Produits financiers de participations (5) | | | | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | 1 023 | 19 244 |
| Autres intérêts et produits assimilés (5) | | | 1 285 | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | |
| Différences positives de change | | | 298 | 19 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| PRODUITS FINANCIERS | | | 2 607 | 19 263 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | | |
| Intérêts et charges assimilées (6) | | | 43 | 926 |
| Différences négatives de change | | | 50 | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| CHARGES FINANCIERES | | | 94 | 926 |
| RESULTAT FINANCIER | | | 2 513 | 18 337 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | | | 242 529 | -463 129 |
| Produits exceptionnels | | | | |
| Sur opérations de gestion | | | | 546 |
| Sur opérations en capital | | | | |
| Reprises, provisions et transfert de charges | | | | |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | | 546 |
| Charges exceptionnelles | | | | |
| Sur opérations de gestion | | | 30 731 | 238 |
| Sur opérations en capital | | | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | | | 3 855 | 4 372 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | 34 586 | 4 610 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | | -34 586 | -4 064 |
| Participation des salariés au résultat | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | 22 872 | |
| Total des produits | | | 2 384 042 | 1 527 786 |
| Total des charges | | | 2 198 971 | 1 994 980 |
| BENEFICE OU PERTE | | | 185 070 | -467 193 |

| RENVois | | |
|--|--------------|---------------|
| (1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme | | |
| (2) dont produits de locations immobilières Produits d'exploitations afférents à des exercices antérieurs, | | |
| (3) Dont crédit bail mobilier crédit bail immobilier | | |
| (4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs | | |
| (5) Dont produits concernant les entreprises liées | | |
| (6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général | | |
| (9) Dont transfert de charges | 2704 | 9 243 |
| (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) | | |
| (11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, licences | | |
| (12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licence | | |
| (13) Dont primes et coti : facultative (A6) obligatoires (A9) | | |
| (7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) | Exercice N | |
| | Charges exc. | Prod. Except. |
| CONDAMNATIONS PRUD'HOM : DOMMAGE ET INTERET | 5 775 | |
| LITIGE ANCIENS LOCAUX RUE CHARLOT | 24 956 | |
| DOT. EXCEPTIONNELLE AUX AMORTISSEMENTS | 105 | |
| PROVISIONS IFA 2004 | 3750 | |
| (8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs | Exercice N | |
| | Charges exc. | Prod. Except. |
| | | |

20.2.3 Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2004

PRINCIPES, REGLES ET METHODES

REGLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. (cf : tableau d'immobilisation).

Les amortissements ont été calculés sur la durée normale d'utilisation, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif. Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- | | | |
|---|---------------|--------|
| -Installations technique, matériel et outillage | de 3 à 8 ans | L ou D |
| -Installations générales, agencements, aménagements | de 5 à 10 ans | L ou D |
| -Matériel de transport | de 3 à 5 ans | L |
| -Matériel de bureau | de 3 à 5 ans | D |
| -Mobilier | de 5 à 10 ans | L |

Le montant des amortissements par catégories est donné dans le tableau 2005-N ci-après.

Provisions

Les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation ont été déterminés selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

Le montant des provisions par catégorie est donné dans le tableau 2056-N ci-après.

Stocks et encours

Néant

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur normale.

Les créances ont, le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Valeur mobilière de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la revalorisation des dettes et créances en devise à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Divers

Néant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE L'ANNEXE

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Circonstances empêchant la comparaison

Néant

Dérogations aux prescriptions comptables

Néant

Modifications sur les méthodes

Néant

Evènements survenus après la clôture

Néant

Autres informations significatives

Néant

IMMOBILISATIONS

Cadre A Immobilisations

Tableau 2054

| | Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice | Augmentations | |
|--|---|---|--|
| | | Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence | Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste |
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Frais d'établissement, recherche et dével Total I | 215 378 | | 26 200 |
| Autres immobilisations incorporelles Total II | 73 165 | | 11 920 |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Terrains | | | |
| Constructions | | | |
| sur sol propre | | | |
| sur sol d'autrui | | | |
| installations générales, agencements | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | |
| installations générales, agencements | 12 858 | | |
| matériel de transport | | | |
| matériel de bureau | 88 764 | | 2 707 |
| emballages récupérables et divers | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | |
| Avances et acomptes | | | |
| Total III | 101 622 | | 2 707 |
| Immobilisations financières | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalence | | | |
| Autres participations | | | |
| Autres titres immobilisés | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | 57 295 | | |
| Total IV | 57 295 | | |
| Total général (I+II+III+IV) | 447 462 | | 40 827 |

| Cadre B Immobilisations | Diminutions | | valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice | Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence |
|---|--------------------------------|---|---|---|
| | Par virements de poste à poste | Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence | | Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement, recherche et dével Total I | | | 241 578 | |
| Autres immobilisations incorporelles Total II | | 14 121 | 70 964 | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| sur sol propre | | | | |
| sur sol d'autrui | | | | |
| installations générales, agencements | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| installations générales, agencements | | | 12 858 | |
| matériel de transport | | | | |
| matériel de bureau | | | 91 472 | |
| emballages récupérables et divers | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Total III | | | 104 330 | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | | 32 295 | 25 000 | |
| Total IV | | 32 295 | 25 000 | |
| Total général (I+II+III+IV) | | 46 416 | 441 873 | |

AMORTISSEMENTS

| CADRE A Tableau 2055 | Situations et mouvements de l'exercice | | | |
|---|---|---|--|---|
| | Montant des amortissements au début de l'exercice | Augmentations : dotations de l'exercice | Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises | Montant des amortissements à la fin de l'exercice |
| Immobilisations amortissables | | | | |
| Frais d'établissement, recherche et dével Total I | 215 058 | 4686 | | 219 745 |
| Autres immobilisations incorporelles Total II | 51 726 | 10 996 | 14 121 | 48 601 |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| sur sol propre | | | | |
| sur sol d'autrui | | | | |
| installations générales, agencements | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| installations générales, agencements | 3601 | 4197 | | 7799 |
| matériel de transport | | | | |
| matériel de bureau | 57 830 | 17 783 | | 75 613 |
| emballages récupérables et divers | | | | |
| Total III | 61 431 | 21 981 | | 83 412 |
| Total général (I+II+III) | 328 216 | 37 664 | 14 121 | 351 759 |

| CADRE B | Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice | | | Cadre C | Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires |
|--|---|---------------------------|------------------------------|---------|--|
| | Amortissements linéaires | Amortissements dégressifs | Amortissements exceptionnels | | |
| Immobilisations amortissables | | | | | |
| Frais d'établissement, recherche et dévelp T | 4686 | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles T | 10 891 | | 105 | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions | | | | | |
| sur sol propre | | | | | |
| sur sol d'autrui | | | | | |
| installations générales, agencements | | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | | |
| installations générales, agencements | 4197 | | | | |
| matériel de transport | | | | | |
| matériel de bureau | 17 783 | | | | |
| emballages récupérables et divers | | | | | |
| Total | 21 981 | | | | |
| Total général (I+II+III) | 37 559 | | 105 | | |

| CADRE D | | | | |
|---|------------------------------------|---------------|--|------------------------------------|
| Mouvement de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices | Montant net au début de l'exercice | Augmentations | Dotations de l'exercice aux amortissements | Montant net à la fin de l'exercice |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN – Tableau 2056

| Nature des provisions | Montant au début de l'exercice | Augmentations: dotations de l'exercice | Diminutions : reprises de l'exercice | Montant à la fin de l'exercice |
|---|--------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------|
| Provisions réglementées | | | | |
| Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers | | | | |
| Provisions pour investissements (1) | | | | |
| Provisions pour hausse des prix (2) | | | | |
| Provisions pour fluctuation des cours | | | | |
| Amortissements dérogatoires | | | | |
| Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 01/01/1992 | | | | |
| Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 01/01/1992 | | | | |
| Provisions prêts installation | | | | |
| Autres provisions réglementées (3) | | | | |
| TOTAL I | | | | |
| Provisions pour risques et charges | | | | |
| Provisions pour litiges | 20000 | | 20000 | |
| Provisions pour garanties données aux clients | | | | |
| Provisions pour pertes sur marchés à terme | | | | |
| Provisions pour amendes et pénalités | | | | |
| Provisions pour pertes de change | | | | |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | | | | |
| Provisions pour impôts (3) | | | | |
| Provisions pour renouvellement des immobilisations | | | | |
| Provisions pour grosses réparations | | | | |
| Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer | | | | |
| Autres provisions pour risques et charges (3) | 28 950 | 6450 | 25200 | 10200 |
| TOTAL II | 48250 | 6450 | 45200 | 10200 |
| Provisions pour dépréciation | | | | |
| sur immobilisations | | | | |
| -incorporelles | | | | |
| -corporelles | | | | |
| -titres mis en équivalence | | | | |
| -titres de participations | | | | |
| -autres immobilisations financières | | | | |
| sur stocks en cours | | | | |
| sur comptes clients | | | | |
| autres provisions pour dépréciation (3) | | | | |
| TOTAL III | | | | |
| Total général (I+II+III) | 48250 | 6450 | 45200 | 10200 |
| Dont dotations et reprises | | | | |
| - d'exploitation | | 2700 | 45200 | |
| - financières | | | | |
| - exceptionnelles | | 3750 | | |

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision

(3) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions

ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

| CADRE A | Etat des créances | Montant brut | A 1 an au plus | A plus de 1 an |
|--|-------------------|--|------------------|----------------|
| De l'actif immobilisé | | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Prêts (1) (2) | | | | |
| Autres immobilisations financières | | 25 000 | | 25 000 |
| De l'actif circulant | | | | |
| clients douteux ou litigieux | | | | |
| Autres créances clients | | 1 249 220 | 1 249 220 | |
| créance représentative des titres prêtés | | | | |
| Provisions pour dépréciation antérieurement constituée | | | | |
| Personnel et comptes rattachés | | | | |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux | | | | |
| Etat et autres collectivités publiques | | | | |
| impôts sur les bénéfices | | 9481 | 9481 | |
| taxe sur la valeur ajoutée | | 138 653 | 138 653 | |
| autres impôts, taxes et versements assimilés | | | | |
| divers | | | | |
| Groupe et associés | | 15 | 15 | |
| Débiteurs divers | | 10 902 | 10 902 | |
| Charges constatées d'avance | | 30 183 | 30 183 | |
| Totaux | | 1 463 455 | 1 438 455 | 25 000 |
| Renvois | | | | |
| | | des prêts accordés en cours d'exercice | | |
| | | des remboursements obtenus en cours d'exercice | | |
| (1) Montant | | | | |
| (2) Prêts et avances consentis aux associés | | | | |

| CADRE B | Etat des dettes | Montant brut | A 1 an au plus | A plus de 1 an | A plus de 5 ans |
|--|-----------------|------------------|------------------|----------------|-----------------|
| Emprunts obligataires convertibles (1) | | | | | |
| Autres emprunts obligataires (1) | | | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) | | | | | |
| - à 1 an max à l'origine | | | | | |
| - à plus d'1 an à l'origine | | | | | |
| Emprunts et dettes financières divers (1) (2) | | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 797 959 | 797 959 | | |
| Personnel et comptes rattachés | | 24 978 | 24 978 | | |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux | | 59 923 | 59 923 | | |
| Etat et autres collectivités publiques | | | | | |
| impôts sur les bénéfices | | | | | |
| taxe sur la valeur ajoutée | | 200 564 | 200 564 | | |
| autres impôts, taxes et versements assimilés | | | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | | |
| Groupe et associés (2) | | 731 | 731 | | |
| Autres dettes | | 2 356 | 2 356 | | |
| Dettes représentatives des titres empruntés | | | | | |
| Produits constatés d'avance | | 64 079 | 64 079 | | |
| Totaux | | 1 150 595 | 1 150 595 | | |

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

| Répartition par marché géographique | France | UE | Export |
|-------------------------------------|------------------|----|--------|
| Vente des marchandises | | | |
| Production vendue | | | |
| Prestation de services | 2 333 529 | | |
| TOTAL | 2 333 529 | | |

| Répartition par activité | Montant |
|--------------------------|---------|
| | |
| TOTAL | |

COMPTES DE REGULARISATION

| Charges à payer | Montant |
|--|----------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | |
| Emprunts et dettes financières diverses | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 303 466 |
| Dettes sociales | 84 659 |
| Dettes fiscales | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | |
| Autres dettes | |
| TOTAL | 388 126 |

| Produits à recevoir | Montant |
|---|---------|
| Créances rattachés à des participations | |
| Autres immobilisations financières | |
| Créances clients et comptes rattachés | |
| Autres créances | |
| Valeurs mobilières de placement | |
| Disponibilités | |
| TOTAL | |

| Produits constatés d'avance | Montant |
|-----------------------------|---------------|
| Produits d'exploitation | 64 079 |
| Produits financiers | |
| Produits exceptionnels | |
| TOTAL | 64 079 |

| Charges constatées d'avance | Montant |
|-----------------------------|---------------|
| Charges d'exploitation | 30 183 |
| Charges financières | |
| Charges exceptionnelles | |
| TOTAL | 30 183 |

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

| Nature des différences temporaires | | Montant |
|--|--|-------------|
| Accroissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| Charges non déductibles temporairement | | |
| Produits non taxables temporairement | | |
| Autres | | |
| TOTAL | | |
| Accroissement de la dette future d'impôts | | |
| Allègement | | |
| Provisions non déductibles l'année de comptabilisation | | 3750 |
| Autres | | 2811 |
| TOTAL | | 6561 |
| Allègement de la dette future d'impôts | | 2405 |
| Eléments à imputer | | |
| Amortissements réputés différés | | |
| Déficits reportables | | 2 801 465 |
| Moins values à long terme | | |
| Pus values sur éléments amortissables reçus lors d'une fusion (régime de faveur) | | |

ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS D'ETABLISSEMENTS, DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

| | Valeur brute comptable | Amortissement pratiqué | Taux amortissement |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|--------------------|
| Frais de constitution | | | |
| Frais premier établissement | | | |
| Frais augmentation capital | | | |
| Frais recherche développement | 241 578 | 219 745 | |
| TOTAL | 241 578 | 219 745 | |

INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES RESULTATS ET LES CAPITAUX PROPRES

| | |
|--|----------------|
| Résultat net de l'exercice | 185 070 |
| +dotations de l'exercice aux provisions réglementées | |
| -reprises de l'exercice sur provisions réglementées | |
| +Augmentation d'impôt du fait des reprises | |
| Résultat hors dispositions fiscales | 185 070 |

20.2.4 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004

| En euros | 31/12/2004 | 31/12/2003 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat net | 185 071 | -467 194 |
| Variation net des amortissements et provisions | -1 085 | 81 274 |
| Capacité d'autofinancement | 183 986 | -385 920 |
| Variation de stocks bruts | 0 | 0 |
| Variation des créances d'exploitation | -698 691 | 22 470 |
| Variation des dettes d'exploitation | 505 897 | -134 603 |
| Variation des Besoins en fonds de roulement | -192 794 | -112 133 |
| Flux net sur activité | -8 808 | -498 053 |
| Flux de trésorerie liés à des opérations d'investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations | -40 828 | -53 231 |
| Prix de cession des actifs immobilisés cédés | 32 295 | |
| Flux net sur investissements | -8 533 | -53 231 |
| Flux de trésorerie liés à des opérations de financement | 0 | 0 |
| Variation nette de trésorerie | -17 341 | -551 284 |
| Position de trésorerie à l'ouverture | | |
| Disponibilités | 40 | 47 202 |
| VMP | 110 660 | 554 255 |
| Soldes créditeurs de banque | -60 527 | |
| Position nette de trésorerie à l'ouverture | 50 173 | 601 457 |
| Position de trésorerie à la clôture | | |
| Disponibilités | 15 823 | 40 |
| VMP | 17 009 | 110 660 |
| Soldes créditeurs de banque | 0 | -60 527 |
| Position nette de trésorerie à la clôture | 32 832 | 50 173 |

20.2.5 Rapport d'audit particulier sur les tableaux de flux de trésorerie 2003 et 2004

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Anonyme Come & Stay, nous avons effectué un audit des tableaux de flux de trésorerie établis à partir des comptes sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2004.

Ces tableaux réalisés expressément pour les besoins du document de base de la société figurent aux paragraphes 20.3.4 pour le 31/12/2003 et 20.2.4 pour le 31/12/2004 de ce document. Ils ont été établis sous la responsabilité de la Direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur l'exactitude de ces tableaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux de flux de trésorerie, réalisés à partir des comptes sociaux de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004 certifiés sans réserve ni observation, selon le modèle prescrit par le règlement CRC N° 99-02 ne comporte pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les montants et les informations données dans ces tableaux. Il consiste également à apprécier les principes suivis pour effectuer les calculs

ayant permis d'établir ces tableaux. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A notre avis, ces tableaux présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, les flux de trésorerie générés par l'activité de la société au titre des exercices clos les 31 décembre 2003 et 2004.

Fait à Paris, le 15 janvier 2006

Le commissaire aux comptes

Mathieu BIDEGARAY NAVARRON

20.3 Informations financières historiques au 31 décembre 2003

20.3.1 Bilan au 31 décembre 2003

Actif :

| | 31-déc-03 | | | 31-déc-02 |
|--|------------------|----------------|----------------|------------------|
| | Brut | Amort/Prov. | Net | Net |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche & développement | 215 378 | 215 058 | 319 | 26 119 |
| Concessions, brevets, licences, logiciels ... | 73 165 | 51 726 | 21 439 | 21 481 |
| Fond commercial | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 101 622 | 61 431 | 40 191 | 46 081 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations | | | | |
| Créances rattachées à de participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 57 295 | | 57 295 | 32 295 |
| Total actif immobilisé | 447 462 | 328 216 | 119 246 | 125 977 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Matières premières, approvisionnements | | | | |
| En cours de production de biens | | | | |
| En cours de production de services | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acpt. versés /commandes | 5 993 | | 5 993 | 3 815 |
| Clients et comptes rattachés | 538 396 | | 538 396 | 594 492 |
| Autres créances | 171 591 | | 171 591 | 165 946 |
| Capital souscrit appelé non versé | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 110 660 | | 110 660 | 554 255 |
| Disponibilités | 40 | | 40 | 47 202 |
| Charges constatées d'avance | 27 595 | | 27 595 | 2 512 |
| Total actif circulant | 854 277 | | 854 277 | 1 368 225 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |
| Ecart de conversion actif | | | | |
| TOTAL GENERAL | 1 301 739 | 328 216 | 973 523 | 1 494 203 |
| Dont droit au bail | | | | |
| Dont à moins d'un an (brut) | | | | |
| Dont à plus d'un an (brut) | | | | |

Passif :

| | 31-déc-03 | 31-déc-02 |
|---|-----------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital social ou individuel dont versé | 181 056 | 179 418 |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport | 3 012 201 | 3 012 201 |
| Ecart de réévaluation | | |
| Réserve légale | | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | 2 929 | 2 929 |
| Autres réserves | | |
| Report à nouveau | -2 524 339 | -2 061 104 |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | -467 193 | -463 234 |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| TOTAL I | 204 652 | 670 208 |
| Produit des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| TOTAL II | | |
| Provisions pour risques | 48 950 | 30 000 |
| Provisions pour charges | | |
| TOTAL III | 48 950 | 30 000 |
| EMPRUNTS ET DETTES | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit | 60 527 | |
| Emprunts et dettes financières divers | 100 | 704 |
| Avances et acomptes reçus/commandes | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 465 056 | 498 571 |
| Dettes fiscales et sociales | 151 996 | 238 769 |
| Dettes sur immobilisations et cptes rattachés | | |
| Autres dettes | 9 413 | 19 209 |
| Produits constatés d'avance | 32 825 | 36 740 |
| TOTAL IV | 719 920 | 793 995 |
| Ecart de conversion passif TOTAL V | | |
| TOTAL GENERAL (I à V) | 973 523 | 1 494 203 |
| RENVIS | | |
| Ecart de réévaluation incorporé au capital | | |
| dont réserve spéciale de réévaluation (1959) | | |
| dont écart de réévaluation libre | | |
| dont réserve de réévaluation (1976) | | |
| Dont réserve réglementée des plus values à long terme | | |
| Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an | 719 920 | 793 995 |
| Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP | 60 527 | |

20.3.2 Compte de résultat au 31 décembre 2003

| | 31/12/2003 | | | 31/12/2002 |
|--|------------------|--------|------------------|------------------|
| | France | Export | Total | |
| Vente de marchandises | | | | |
| Production vendue de biens | | | | |
| Production vendue services | 1 467 723 | | 1 467 723 | 1 539 633 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NETS | 1 467 723 | | 1 467 723 | 1 539 633 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | |
| Reprises/provisions & transferts de charges | | | 39 243 | 1 956 |
| Autres produits (1) (11) | | | 1 010 | 183 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 1 507 976 | 1 541 773 |
| Achat Marchandises | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Autres achats et charges externes (a) | | | 1 164 890 | 1 170 095 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 26 153 | 26 300 |
| Salaires et traitements | | | 490 338 | 545 037 |
| Charges sociales (10) | | | 199 634 | 219 172 |
| | | | 61 701 | 109 428 |
| Dotations d'exploitation | | | | |
| * Sur immobilisations: dot. aux amortissements | | | | |
| * Sur immobilisations: dot. aux provisions | | | | |
| * Sur actif circulant: dotations aux provisions | | | | |
| * Pour risques et charges: dot. aux provisions | | | 45 200 | 30 000 |
| Autres charges (12) | | | 1 523 | 2 214 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | 1 989 443 | 2 102 249 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | -481 466 | -560 249 |
| Opérat. faites en commun | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | | | |
| Produits financiers | | | | |
| Produits financiers de participations (5) | | | | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | 19 244 | 15 729 |
| Autres intérêts et produits assimilés (5) | | | | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | |
| Différences positives de change | | | 19 | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| PRODUITS FINANCIERS | | | 19 263 | 15 729 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | | |
| Intérêts et charges assimilées (6) | | | 926 | 528 |
| Différences négatives de change | | | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| CHARGES FINANCIERES | | | 926 | 528 |
| RESULTAT FINANCIER | | | 18 337 | 15 201 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | | | -463 129 | -545 273 |
| Produits exceptionnels | | | | |
| Sur opérations de gestion | | | 546 | 1823 |
| Sur opérations en capital | | | | |
| Reprises, provisions et transfert de charges | | | | |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | 546 | 1823 |
| Charges exceptionnelles | | | | |
| Sur opérations de gestion | | | 238 | 1582 |
| Sur opérations en capital | | | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | | | 4 372 | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | 4 610 | 1 582 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | | -4 064 | 241 |
| Participation des salariés au résultat | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | -81 798 |
| Total des produits | | | 1 527 786 | 1 559 326 |
| Total des charges | | | 1 994 980 | 2 022 561 |
| BENEFICE OU PERTE | | | -467 193 | -463 234 |

| RENVIS | | |
|--|--------------|---------------|
| (1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme | | |
| (2) dont produits de locations immobilières Produits d'exploitations afférents à des exercices antérieurs, | | |
| (3) Dont crédit bail mobilier crédit bail immobilier | | |
| (4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs | | |
| (5) Dont produits concernant les entreprises liées | | |
| (6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général | | |
| (9) Dont transfert de charges | 9243 | 1 302 |
| (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) | | |
| (11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, licences | | |
| (12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licence | | |
| (13) Dont primes et coti : facultative (A6) obligatoires (A9) | | |
| (7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) | Exercice N | |
| | Charges exc. | Prod. Except. |
| MAJORATION RETARD GARP | 238 | |
| FACTURES FOURNISSEURS NON REGLEES | | 546 |
| DOT. EXCEPTIONNELLE AUX AMORTISSEMENTS | 622 | |
| PROVISIONS IFA 2003 | 3750 | |
| (8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs | Exercice N | |
| | Charges exc. | Prod. Except. |
| | | |

20.3.3 Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2003

PRINCIPES, REGLES ET METHODES

REGLES ET METHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. (cf : tableau d'immobilisation).

Les amortissements ont été calculés sur la durée normale d'utilisation, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif. Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- | | | |
|---|---------------|--------|
| -Installations technique, matériel et outillage | de 3 à 8 ans | L ou D |
| -Installations générales, agencements, aménagements | de 5 à 10 ans | L ou D |
| -Matériel de transport | de 3 à 5 ans | L |
| -Matériel de bureau | de 3 à 5 ans | D |
| -Mobilier | de 5 à 10 ans | L |

Le montant des amortissements par catégories est donné dans le tableau 2005-N ci-après.

Provisions

Les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation ont été déterminés selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

Le montant des provisions par catégorie est donné dans le tableau 2056-N ci-après.

Stocks et encours

Néant

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur normale.

Les créances ont, le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Valeur mobilière de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la revalorisation des dettes et créances en devise à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Divers

Néant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE L'ANNEXE

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Circonstances empêchant la comparaison

Néant

Dérogations aux prescriptions comptables

Néant

Modifications sur les méthodes

Néant

Evènements survenus après la clôture

Néant

Autres informations significatives

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal notifié le 19 mai 2004.

Le redressement envisagé porte sur le crédit d'impôt recherche comptabilisé en créance pour un montant de 82K euros.

Ce redressement est en cours de discussion avec l'administration fiscale.

IMMOBILISATIONS

| Cadre A Immobilisations Tableau 2054 | Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice | Augmentations | |
|---|---|---|--|
| | | Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence | Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste |
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Frais d'établissement, recherche et dével Total I | 215 378 | | |
| Autres immobilisations incorporelles Total II | 76 014 | | 9 913 |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Terrains | | | |
| Constructions | | | |
| sur sol propre | | | |
| sur sol d'autrui | | | |
| installations générales, agencements | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | |
| installations générales, agencements | 636 | | 12 221 |
| matériel de transport | | | |
| matériel de bureau | 80 932 | | 8 456 |
| emballages récupérables et divers | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | |
| Avances et acomptes | | | |
| Total III | 81 568 | | 20 678 |
| Immobilisations financières | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalence | | | |
| Autres participations | | | |
| Autres titres immobilisés | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | 32 295 | | 25 000 |
| Total IV | 32 295 | | 25 000 |
| Total général (I+II+III+IV) | 405 256 | | 55 592 |

| Cadre B Immobilisations | Diminutions | | valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice | Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence |
|---|--------------------------------|---|---|---|
| | Par virements de poste à poste | Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence | | Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice |
| Immobilisations incorporelles Frais d'établissement, recherche et dével | Total I | | 215 378 | |
| Autres immobilisations incorporelles | Total II | | 12 762 | 73 165 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| sur sol propre | | | | |
| sur sol d'autrui | | | | |
| installations générales, agencements | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| installations générales, agencements | | | | 12 858 |
| matériel de transport | | | | |
| matériel de bureau | 624 | | | 88 764 |
| emballages récupérables et divers | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Total III | 624 | | 101 622 | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | | | | 57 295 |
| Total IV | | | 57 295 | |
| Total général (I+II+III+IV) | | 13 386 | 447 462 | |

AMORTISSEMENTS

| CADRE A Tableau 2055 | | Situations et mouvements de l'exercice | | | |
|--|---|---|---|---|--|
| | Montant des amortissements au début de l'exercice | Augmentations : dotations de l'exercice | Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises | Montant des amortissements à la fin de l'exercice | |
| Immobilisations amortissables | | | | | |
| Frais d'établissement, recherche et dével | Total I | 189 258 | 25 800 | 215 058 | |
| Autres immobilisations incorporelles | Total II | 54 532 | 9 955 | 51 726 | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions | | | | | |
| sur sol propre | | | | | |
| sur sol d'autrui | | | | | |
| installations générales, agencements | | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | | |
| installations générales, agencements | 299 | 3301 | | 3601 | |
| matériel de transport | | | | | |
| matériel de bureau | 35 187 | 23 266 | 624 | 57 830 | |
| emballages récupérables et divers | | | | | |
| Total III | 35 486 | 26 568 | 624 | 61 431 | |
| Total général (I+II+III) | 279 278 | 62 324 | 13 386 | 328 216 | |

| CADRE B | Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice | | | Cadre C | Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires |
|--|---|---------------------------|------------------------------|---------|--|
| | Amortissements linéaires | Amortissements dégressifs | Amortissements exceptionnels | | |
| Immobilisations amortissables | | | | | |
| Frais d'établissement, recherche et dvlpt | 25 800 | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 9 540 | | 414 | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions | | | | | |
| sur sol propre | | | | | |
| sur sol d'autrui | | | | | |
| installations générales, agencements | | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage ind. | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | | |
| installations générales, agencements | 3301 | | | | |
| matériel de transport | | | | | |
| matériel de bureau | 23 059 | | 207 | | |
| emballages récupérables et divers | | | | | |
| Total | 26 381 | | 207 | | |
| Total général (I+II+III) | 61 701 | | 622 | | |

| CADRE D | | | | |
|---|------------------------------------|---------------|--|------------------------------------|
| Mouvement de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices | Montant net au début de l'exercice | Augmentations | Dotations de l'exercice aux amortissements | Montant net à la fin de l'exercice |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN – Tableau 2056

| Nature des provisions | Montant au début de l'exercice | Augmentations: dotations de l'exercice | Diminutions: reprises de l'exercice | Montant à la fin de l'exercice |
|---|--------------------------------|--|-------------------------------------|--------------------------------|
| Provisions réglementées | | | | |
| Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers | | | | |
| Provisions pour investissements (1) | | | | |
| Provisions pour hausse des prix (2) | | | | |
| Provisions pour fluctuation des cours | | | | |
| Amortissements dérogatoires | | | | |
| Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 01/01/1992 | | | | |
| Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 01/01/1992 | | | | |
| Provisions prêts installation | | | | |
| Autres provisions réglementées (3) | | | | |
| TOTAL I | | | | |
| Provisions pour risques et charges | | | | |
| Provisions pour litiges | 30 000 | 20 000 | 30 000 | 20 000 |
| Provisions pour garanties données aux clients | | | | |
| Provisions pour pertes sur marchés à terme | | | | |
| Provisions pour amendes et pénalités | | | | |
| Provisions pour pertes de change | | | | |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | | | | |
| Provisions pour impôts (3) | | | | |
| Provisions pour renouvellement des immobilisations | | | | |
| Provisions pour grosses réparations | | | | |
| Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer | | | | |
| Autres provisions pour risques et charges (3) | | 28 950 | | 28 950 |
| TOTAL II | 30 000 | 48 950 | 30 000 | 48 950 |
| Provisions pour dépréciation | | | | |
| sur immobilisations | | | | |
| -incorporelles | | | | |
| -corporelles | | | | |
| -titres mis en équivalence | | | | |
| -titres de participations | | | | |
| -autres immobilisations financières | | | | |
| sur stocks en cours | | | | |
| sur comptes clients | | | | |
| autres provisions pour dépréciation (3) | | | | |
| TOTAL III | | | | |
| Total général (I+II+III) | 30 000 | 48 950 | 30 000 | 48 950 |
| Dont dotations et reprises | | | | |
| d'exploitation | | 45 200 | 30 000 | |
| financières | | | | |
| exceptionnelles | | 3 750 | | |

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision

(3) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE –
Tableau 2057

| CADRE A Etat des créances | Montant brut | A 1 an au plus | A plus de 1 an |
|--|--|----------------|----------------|
| De l'actif immobilisé | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | |
| Prêts (1) (2) | | | |
| Autres immobilisations financières | 57 295 | | 57 295 |
| De l'actif circulant | | | |
| clients douteux ou litigieux | | | |
| Autres créances clients | 538 396 | 538 396 | |
| créance représentative des titres prêtés | | | |
| Provisions pour dépréciation antérieurement constituée | | | |
| Personnel et comptes rattachés | | | |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux | 3 354 | 3 354 | |
| Etat et autres collectivités publiques | | | |
| impôts sur les bénéfices | 85 548 | 85 548 | |
| taxe sur la valeur ajoutée | 81 749 | 81 749 | |
| autres impôts, taxes et versements assimilés | | | |
| divers | | | |
| Groupe et associés | 15 | 15 | |
| Debiteurs divers | 924 | 924 | |
| Charges constatées d'avance | 27 595 | 27 595 | |
| Totaux | 794 878 | 737 583 | 57 295 |
| Renvois | | | |
| | des prêts accordés en cours d'exercice | | |
| | des remboursements obtenus en cours d'exercice | | |
| (1) Montant | | | |
| (2) Prêts et avances consentis aux associés | | | |

| CADRE B Etat des dettes | Montant brut | A 1 an au plus | A plus de 1 an | A plus de 5 ans |
|---|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Emprunts obligataires convertibles (1) | | | | |
| Autres emprunts obligataires (1) | | | | |
| Emprunts et dettes auprès des étabs de crédit (1) | | | | |
| - à 1 an max à l'origine | 60 527 | 60 527 | | |
| - à plus d'1 an à l'origine | | | | |
| Emprunts et dettes financières divers (1) (2) | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 465 056 | 465 056 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 9 884 | 9 884 | | |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux | 53 245 | 53 245 | | |
| Etat et autres collectivités publiques | | | | |
| impôts sur les bénéfices | | | | |
| taxe sur la valeur ajoutée | 88 866 | 88 866 | | |
| autres impôts, taxes et versements assimilés | | | | |
| dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | |
| Groupe et associés (2) | 100 | 100 | | |
| Autres dettes | 9 413 | 9 413 | | |
| Dettes représentatives des titres empruntés | | | | |
| Produits constatés d'avance | 32 825 | 32 825 | | |
| Totaux | 719 920 | 719 920 | | |

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

| Répartition par marché géographique | France | UE | Export |
|-------------------------------------|------------------|----|--------|
| Vente des marchandises | | | |
| Production vendue | | | |
| Prestation de services | 1 467 723 | | |
| TOTAL | 1 467 723 | | |

| Répartition par activité | Montant |
|--------------------------|---------|
| | |
| TOTAL | |

COMPTES DE REGULARISATION

| Charges à payer | Montant |
|--|----------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | |
| Emprunts et dettes financières diverses | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 94 247 |
| Dettes sociales | 64 284 |
| Dettes fiscales | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | |
| Autres dettes | |
| TOTAL | 158 531 |

| Produits à recevoir | Montant |
|---|--------------|
| Créances rattachés à des participations | |
| Autres immobilisations financières | |
| Créances clients et comptes rattachés | |
| Autres créances | 3 354 |
| Valeurs mobilières de placement | |
| Disponibilités | |
| TOTAL | 3 354 |

| Produits constatés d'avance | Montant |
|-----------------------------|---------------|
| Produits d'exploitation | 32 825 |
| Produits financiers | |
| Produits exceptionnels | |
| TOTAL | 32 825 |

| Charges constatées d'avance | Montant |
|-----------------------------|---------------|
| Charges d'exploitation | 27 595 |
| Charges financières | |
| Charges exceptionnelles | |
| TOTAL | 27 595 |

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

| Nature des différences temporaires | | Montant |
|--|--|-------------|
| Accroissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| Charges non déductibles temporairement | | |
| Produits non taxables temporairement | | |
| Autres | | |
| TOTAL | | |
| Accroissement de la dette future d'impôts | | |
| Allègement | | |
| Provisions non déductibles l'année de comptabilisation | | 3750 |
| Autres | | 1955 |
| TOTAL | | 5705 |
| Allègement de la dette future d'impôts | | 2091 |
| Eléments à imputer | | |
| Amortissements réputés différés | | 130 447 |
| Déficits reportables | | 2 883 465 |
| Moins values à long terme | | |
| Pus values sur éléments amortissables reçus lors d'une fusion (régime de faveur) | | |

ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

| | Valeur brute comptable | Amortissement pratiqué | Taux amortissement |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|--------------------|
| Frais de constitution | | | |
| Frais premier établissement | | | |
| Frais augmentation capital | | | |
| Frais recherche développement | 215 378 | 215 058 | |
| TOTAL | 215 378 | 215 058 | |

INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LE RESULTAT ET LES CAPITAUX PROPRES

| | |
|--|-----------------|
| Résultat net de l'exercice | -467 193 |
| +dotations de l'exercice aux provisions réglementées | |
| -reprises de l'exercice sur provisions réglementées | |
| +Augmentation d'impôt du fait des reprises | |
| Résultat hors dispositions fiscales | -467 193 |

20.3.4 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2003

| | | 31/12/2003 | 31/12/2003 |
|--|--|-----------------|-----------------|
| | | (en euros) | (en euros) |
| Détermination de la capacité d'autofinancement | | | |
| | Résultat net | -467 194 | -546 762 |
| + | Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation | 106 902 | 139 428 |
| - | Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation | -30 000 | 0 |
| + | Dotations aux provisions financières | 0 | 0 |
| - | Reprises sur provisions financières | 0 | 0 |
| + | Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles | 4 372 | 0 |
| - | Reprises sur amortissements et provisions exceptionnelles | 0 | 0 |
| - | Prix de cession des actifs immobilisés cédés | 0 | 0 |
| + | Valeur nette comptable des actifs immobilisés cédés | 0 | 0 |
| - | Quote part de subvention rapportée au compte de résultat | 0 | 0 |
| Capacité d'autofinancement | | -385 920 | -407 334 |
| Flux de trésorerie liés à des opérations d'investissement | | | |
| - | Acquisitions d'immobilisations | -53 231 | -44 354 |
| + | Subventions reçues | | |
| + | Prix de cession des actifs immobilisés cédés | | |
| Flux de trésorerie liés à des opérations de financement | | | |
| - | Distributions de dividendes aux actionnaires | 0 | 0 |
| + | Augmentation de capital par apports externes | 0 | 0 |
| - | Diminution du capital avec distribution | 0 | 0 |
| + | Nouveaux emprunts contractés | 0 | 0 |
| - | Amortissements des emprunts | 0 | 0 |
| Variation des Besoins en fonds de roulement | | | |
| | Stocks (VB) | 0 | 0 |
| | Avances et acomptes versés (VB) | -2 178 | 722 |
| | Créances clients (VB) | 56 096 | -328 327 |
| | Autres créances (VB) | -5 649 | 27 046 |
| | Capital souscrit et appelé, non versé (VB) | | |
| | Charges constatées d'avance (VB) | -25 803 | -2 067 |
| | Charges à répartir activées au titre de l'exercice | | |
| | Prime de remboursement des obligations | | |
| | Ecart de conversion actif | | |
| | Autres fonds propres | | |
| | Autres dettes financières | -604 | |
| | Avances et acomptes reçus | | |
| | Dettes fournisseurs | -33 515 | 260 317 |
| | Dettes fiscales et sociales | -86 773 | 108 926 |
| | Dettes sur immobilisations | | |
| | Autres dettes | -9 796 | 16 853 |
| | Produits constatés d'avance | -3 915 | 3 670 |
| | Ecart de conversion passif | | |
| Variation nette de trésorerie | | -551 284 | -364 548 |
| Position de trésorerie à l'ouverture | | | |
| | Disponibilités | 47 202 | 12 880 |
| | VMP | 554 255 | 953 125 |
| | Soldes créditeurs de banque | 0 | |
| Position nette de trésorerie à l'ouverture | | 601 457 | 966 005 |
| Position de trésorerie à la clôture | | | |
| | Disponibilités | 40 | 47 202 |
| | VMP | 110 660 | 554 255 |
| | Soldes créditeurs de banque | -60 527 | 0 |
| Position nette de trésorerie à la clôture | | 50 173 | 601 457 |
| Variation nette de trésorerie | | -551 284 | -364 548 |

20.4 Vérifications des informations financières annuelles historiques

20.4.1 Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

(A) Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société SA COME & STAY, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

la justification de nos appréciations,

les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 5 de l'annexe expose les règles et méthodes relatives à l'activation et à l'amortissement des valeurs incorporelles et précise que les marques développés par la société ne sont pas valorisées dans les comptes. Dans le cadre de notre appréciation d'une part des règles et principes comptables suivis par votre société, d'autre part, des mesures destinées à protéger le patrimoine, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et actions visées ci dessus.

Dans la même note, il est précisé que les en cours de production ne sont pas activés et que la valeur de ces encours est peu significative à l'ouverture et à la clôture. Nous sommes assurés du caractère non significatif de ces en cours et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information ainsi fourni dans l'annexe.

Nous avons également vérifié que les nouvelles dispositions relatives aux actifs, amortissements et dépréciations issues du CRC 2002-10 et du CRC 2004-06 ont été prises en compte par la société.

Nous vous précisons par ailleurs que les observations formulées dans le rapport du Commissaire aux Comptes sur les Procédures de Contrôle interne mentionnées dans le Rapport du Président nous ont conduit à mener des travaux de contrôle importants sur les opérations concernées

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 2 février 2006

Le commissaire aux comptes

FRANEX

Mathieu BIDEGARAY NAVARRON

(B) Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels au 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 2 février 2006

Le commissaire aux comptes

FRANEX

Mathieu BIDEGARAY NAVARRON

(C) Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport relatif aux procédures et au contrôle interne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Come & Stay et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de, notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentes dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous avons des observations à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ces observations concernent le contrôle interne sur la procédure comptable relative à l'arrêté annuel des factures fournisseurs non parvenues, procédure pour laquelle une application informatique de gestion commerciale intégrée est en cours de lancement sur le dernier exercice.

Fait à Paris, le 2 février 2006

Le commissaire aux comptes

FRANEX

Mathieu BIDEGARAY NAVARRON

(D) Rapport d'audit contractuel sur l'exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société COME AND STAY, nous avons effectué un audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes sociaux ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

La société activait en poste d'immobilisations incorporelles ses coûts externes de développement de logiciels. A compter de 2005, ces coûts sont dorénavant comptabilisés en charges.

Le traitement retenu en 2005 concernant la comptabilisation des frais de recherche et développement constitue à notre sens un changement de méthode, non appréhendé comme tel dans les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2005. En effet, il a été comptabilisé en charge la totalité de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles au titre de la dotation aux amortissements pour 21.833 €, ainsi que les immobilisations en cours pour 7.000 €, alors que ces sommes auraient dû venir en diminution des capitaux propres.

Néanmoins, du fait du caractère non significatif des impacts sur les comptes 2005 d'une part, et d'autre part du caractère prudentiel du traitement comptable dorénavant appliqué, ce point ne justifie pas selon nous de corrections des comptes annuels.

Compte tenu de cette précision, les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fait à Niort, le 24 mars 2006

GROUPE Y Audit
Département de GROUPE Y SA
Michel AIME
Commissaire aux Comptes Associé

20.4.2 Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004

(A) *Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Come & Stay, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 15 juin 2005

Le commissaire aux comptes

FRANEX

Mathieu BIDEGARAY NAVARRON

(B) Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels au 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 15 juin 2005

Le commissaire aux comptes

FRANEX

Mathieu BIDEGARAY NAVARRON

(C) Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport relatif aux procédures et au contrôle interne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Come & Stay SA et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de, notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentes dans le rapport du Président ;
- Prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 15 juin 2005

Le commissaire aux comptes

FRANEX

Mathieu BIDEGARAY NAVARRON

20.4.3 Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003

(A) Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Come & Stay, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235, du Code de commerce, introduites par la Loi de sécurité financière du 1 août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autre commentaire particulier.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 14 juin 2004

Le commissaire aux comptes

FRANEX

Mathieu BIDEGARAY NAVARRON

(B) Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels au 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 14 juin 2004

Le commissaire aux comptes

FRANEX

Mathieu BIDEGARAY NAVARRON

(C) Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport relatif au aux procédures et au contrôle interne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Come & Stay SA et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de, notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 14 juin 2004

Le commissaire aux comptes

FRANEX

Mathieu BIDEGARAY NAVARRON

20.5 Rapports sur les procédures de contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général

20.5.1 Rapports sur les procédures de contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte (i) des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la société Come & Stay S.A. (ci-après la « Société ») et (ii) des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, en application de l'Article L. 225-37 du Code de Commerce.

A. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le tableau suivant présente la composition du conseil d'administration.

| NOM ET PRENOM OU DENOMINATION SOCIALE DES MEMBRES | DATE DE PREMIERE NOMINATION | DUREE ET DATE D'ECHEANCE DU MANDAT | FONCTION PRINCIPALE EXERCEE DANS LA SOCIETE | FONCTION PRINCIPALE EXERCEE EN DEHORS DE LA SOCIETE | AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE |
|---|-----------------------------------|---|--|--|---|
| Carole WALTER | 09/02/2000 (statuts constitutifs) | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général | | |
| Antoine BELLO | 09/02/2000 (statuts constitutifs) | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 | Administrateur | Président du Directoire Administrateur | Ubiquis Keepschool |
| Marlène LOMBARD | 21/01/2005 | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 | Administrateur | | |
| Guy VAN DER MENSBRUGGHE | 22/03/2001 | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2006 | Administrateur | Président Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Surveillance | Orium SAS E-learning SA Gerflor SA Eminence SAS |
| Thibault POUTREL | 13/12/2001 | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2006 | Administrateur | Administrateur Administrateur Président Gérant Administrateur | Ingenico SA Ingenico Corp. Diamond Minds Investment SC Access Consulting SARL Ingenico Inc. |
| François LAMOTTE | 06/09/2001 | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 | Administrateur | Directeur Général | Ubiquis |

Le Conseil d'Administration est composé de 3 administrateurs indépendants. Il est rappelé qu'est qualifié d'administrateur indépendant un administrateur qui :

- n'est pas salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société consolidée, et ce depuis au moins 5 ans,
- n'est pas mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur,

- n'est pas client, fournisseur, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social,
- n'a pas été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes,
- n'est pas administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Il est par ailleurs rappelé que, conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, être propriétaire d'une action au moins.

La liste des réunions du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 est la suivante:

| DATE DE LA REUNION | ORDRE DU JOUR | MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES | TAUX DE PRESENCE DES MEMBRES |
|---------------------------|--|--|-------------------------------------|
| 21 janvier 2005 | <ul style="list-style-type: none"> - approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ; - fixation de la rémunération des dirigeants et des conditions d'attribution du bonus ; - constatation de la démission de Madame Christelle Lombard de ses fonctions d'administrateur ; - cooptation de Madame Marlène Lombard aux fonctions d'administrateur ; - proposition d'émission de bons de souscriptions de parts de créateurs au profit de certains salariés de la Société ("BSPCE") avec suppression du droit préférentiel de souscription ; et - questions diverses. | Carole Walter François Lamotte Antoine Bello Guy Van Der Mensbrugge Thibault Poutrel | 83% |
| 13 mai 2005 | <ul style="list-style-type: none"> - approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ; - examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2004 ; - examen des conventions visées aux Articles L.225-38 et suivants du Code du Commerce ; - discussions relatives aux conditions de fonctionnement du Conseil ; - lecture et approbation, en tant que de besoin du rapport du Président du Conseil | Carole Walter François Lamotte Antoine Bello Guy Van Der Mensbrugge Thibault Poutrel | 83% |

| | | | |
|-------------------|---|---|-----|
| | <p>d'Administration et Directeur Général sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude et établissement du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires et du texte des résolutions qui sera soumis à l'approbation de cette Assemblée ; - convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires et établissement de son ordre du jour ; - étude et établissement du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et du texte des résolutions qui sera soumis à l'approbation de cette Assemblée dans le cadre de l'émission de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise au profit de certains salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription ; - convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et établissement de son ordre du jour ; et - questions diverses. | | |
| 28 septembre 2005 | <ul style="list-style-type: none"> - approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ; - proposition d'introduction de la Société sur Alternext ; et - questions diverses. | <p>Carole Walter</p> <p>François Lamotte</p> <p>Antoine Bello</p> <p>Guy Van Der Mensbrughe</p> <p>Thibault Poutrel</p> | 83% |
| 12 décembre 2005 | <ul style="list-style-type: none"> - approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier Conseil d'Administration ; <p>Désignation des attributaires de 6.540 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ("BSPCE") conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2005; et</p> <ul style="list-style-type: none"> - questions diverses. | <p>Carole Walter</p> <p>François Lamotte</p> <p>Antoine Bello</p> <p>Guy Van Der Mensbrughe</p> <p>Thibault Poutrel</p> | 83% |

Pour l'ensemble des réunions du Conseil d'Administration tenues en 2005, le taux de présence des membres était de 83%.

B. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Président et la direction administrative et financière. Ce contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable de nos objectifs :

- réalisation et optimisation de nos opérations ;
- fiabilité de notre information financière ; et
- conformité aux lois et règlements en vigueur.

1° Description synthétique du système comptable

La Société fait appel à un cabinet d'expertise comptable. Les outils de gestion sont le logiciel de gestion de la société EBP informatique

2° Manuel des Procédures

La Société a rédigé un manuel des procédures administratives qui est appliqué par l'ensemble du service.

3° Description synthétique du système comptable

| |
|--|
| Président du Conseil et Directeur Général |
|--|

| | | |
|-----------------------------------|--|--|
| Service Commercial 8 personnes | Service Administratif et Comptable 2 personnes | Service Clients, Production, Studio et laboratoire Développement 11 personnes |
|-----------------------------------|--|--|

SERVICE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

Le service comptable est composé de 2 personnes :

- un Directeur Administratif et Financier, et
- une Assistante Administrative et Financière.

A : Comptabilité Clients

Les relances sont effectuées dès que la date d'échéance a été dépassée par l'Assistante Administrative et Financière.

B : Comptabilité Fournisseurs

Pour chaque acte d'achat effectué, un document interne est créé par l'Assistante Administrative et Financière et validé conjointement par le Directeur Administratif et Financier et le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, qui donne lieu à un bon de livraison.

Les factures reçues sont systématiquement comparées aux bons de livraison internes.

C : Écritures d'inventaire

A la clôture de chaque exercice, toutes les provisions nécessaires sont calculées et comptabilisées.

- Provisions pour risques litiges

A la clôture de chaque exercice et selon les litiges en cours, une provision est faite selon les montants communiqués par nos différents avocats.

- Provisions pour dépréciation Clients

A la clôture de chaque exercice, le Directeur Administratif et Financier étudie la balance clients et ressort en « clients douteux » toutes les créances susceptibles de n'être jamais réglées et en fait une provision.

Je vous remercie de bien vouloir approuver le présent rapport.

Le 1er février 2006

Carole Walter
Président du Conseil d'Administration
et Directeur Général

20.5.2 Rapports sur les procédures de contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004

Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte (i) des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de la société Come and Stay S.A. (ci-après la « Société ») et (ii) des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, en application de l'Article L.225-37 du Code de Commerce.

A. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le tableau suivant présente la composition à ce jour du conseil d'administration

| NOM ET PRENOM OU DENOMINATION SOCIALE DES MEMBRES | DATE DE LA PREMIERE NOMINATION | DUREE ET DATE D'ECHEANCE DU MANDAT | FONCTION PRINCIPALE EXERCEE DANS LA SOCIETE | FONCTION PRINCIPALE EXERCEE EN DEHORS DE LA SOCIETE | AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS LA SOCIETE |
|---|--------------------------------------|---|--|---|---|
| Carole Walter | 09/02/2000 (statuts constitutifs) | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général | | |
| Antoine Bello | 09/02/2000 (statuts constitutifs) | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 | Administrateur | Président du directoire Administrateur | Ubiquis Keepschool ³ |
| Marlène Lombard | 21/02/2005 | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 | Administrateur | | |
| Guy Van Der Mensbrugge | 22/03/2001 | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2006 | Administrateur | Président Administrateur Membre du comité de surveillance Administrateur | Orium SAS E-learning SA Eminence SAS Gerflor SA ⁴ |
| Thibault Poutrel | 13/12/2001 | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2006 | Administrateur | Administrateur Administrateur Président Gérant | Ingenico SA Ingenico Corp. Diamond Minds Investments SC Access Consulting SARL |
| François Lamotte | 06/09/2001 | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2006 | Administrateur | Directeur Général Membre du Conseil de surveillance | Ubiquis The CRM Company |

³ Il est précisé que M. Bello a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil de surveillance de The CRM Company le 7 février 2005.

⁴ Il est précisé que M. Van Der Mensbrugge a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de Finathem SA fin 2004.

Le Conseil d'Administration est composé de 2 administrateurs indépendants. Il est rappelé qu'est qualifié indépendant un administrateur qui :

- n'est pas salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société consolidée, et ce depuis au moins 5 ans,
- n'est pas mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur,
- n'est pas client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social,
- n'a pas été auditeur de l'entreprise au cours de 5 années précédentes,
- n'est pas administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Il est par ailleurs rappelé que, conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, être propriétaire de 1 action au moins.

La liste des réunions du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 est la suivante :

| Date de la réunion | Ordre du jour | Membres présents ou représentés | Taux de présence des membres |
|--------------------|--|---|------------------------------|
| 14 mai 2004 | -approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier conseil d'administration ; -examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2003 ; -examen des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ; -discussions relatives aux conditions de fonctionnement du Conseil ; -discussions relatives à la mise en conformité des statuts de la Société avec les dispositions de la loi de Sécurité Financière du 1 ^{er} août 2003 ; -lecture et approbation en tant que de besoin du rapport du Président du Conseil d'Administration et directeur Général sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ; -étude et établissement du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et | Carole Walter Thibault Poutrel Guy Van Der Mensbrugge | 50% |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | Extraordinaire des Actionnaires et du texte des résolutions qui sera soumis à l'approbation de cette Assemblée ; -convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires, et établissement de l'ordre du jour de cette assemblée ; et -questions diverses. | | |
|--|--|--|--|

B. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

1° Description synthétique du système comptable

La Société fait appel à un cabinet d'expertise comptable. Les outils de gestion sont **GIE Connect sous AS 400**.

2° Il n'y a pas de manuel de procédures comptables

3° Description synthétique des procédures de contrôle

Le Président du Conseil d'Administration qui est également le Directeur Général a gardé tous les pouvoirs.

| |
|--|
| Président du Conseil et Directeur Général |
|--|

| | | |
|--|---------------------------------------|--|
| Service commercial 1 Directeur et 4 commerciaux | Service comptabilité 1 Responsable | Service Informatique 3 informaticiens |
|--|---------------------------------------|--|

Je vous remercie de bien vouloir approuver le présent rapport.
Le 13 mai 2005

Carole Walter
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

20.5.3 Rapports sur les procédures de contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003

Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte (i) des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de la société Come and Stay S.A.(ci-après la « Société ») et (ii) des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, en application de l'Article L.225-37 du Code de Commerce.

A. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le tableau suivant présente la composition du conseil d'administration

| NOM ET PRENOM OU | DATE DE LA PREMIERE | DUREE ET DATE | FONCTION PRINCIPALE | FONCTION PRINCIPALE | AUTRES MANDATS |
|------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------------|----------------|
|------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------------|----------------|

| DENOMINATION SOCIALE DES MEMBRES | NOMINATION | D'ECHEANCE DU MANDAT | EXERCEE DANS LA SOCIETE | EXERCEE EN DEHORS DE LA SOCIETE | ET FONCTIONS EXERCEES DANS LA SOCIETE |
|----------------------------------|--------------------------------------|---|--|---|--|
| Carole Walter | 09/02/2000 (statuts constitutifs) | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général | | Gérant SARL K2 |
| Antoine Bello | 09/02/2000 (statuts constitutifs) | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 | Administrateur | Président du Conseil de surveillance Président du directoire Administrateur | The CRM Company Ubiquis Keepschool |
| Christelle Lombard | 09/02/2000 (statuts constitutifs) | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2008 | Administrateur | | |
| Guy Van Der Mensbrugge | 22/03/2001 | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2006 | Administrateur | Président Administrateur Membre du comité de surveillance Administrateur | Orium SAS Finathem SA Eminence SAS E-Learning SAS Gerflor SA |
| Thibault Poutrel | 13/12/2001 | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2006 | Administrateur | Administrateur Administrateur | Ingenico SA Alloresto SA |
| François Lamotte | 06/09/2001 | 6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2006 | Administrateur | Directeur Général Membre du Conseil de surveillance | Ubiquis The CRM Company |

Le Conseil d'Administration est composé de 2 administrateurs indépendants. Il est rappelé qu'est qualifié indépendant un administrateur qui :

- n'est pas salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société consolidée, et ce depuis au moins 5 ans,

- n'est pas mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur,
- n'est pas client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social,
- n'a pas été auditeur de l'entreprise au cours de 5 années précédentes,
- n'est pas administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Il est par ailleurs rappelé que, conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, être propriétaire de 1 action au moins.

La liste des réunions du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 est la suivante :

| Date de la réunion | Ordre du jour | Membres présents ou représentés | Taux de présence des membres |
|---------------------------|---|---|-------------------------------------|
| 18 février 2003 | -approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier conseil d'administration ; -constatation de la réalisation de l'augmentation du capital social résultant de l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ; -transfert du siège social ; -modification corrélative des statuts ; -choix du mode de gestion de la Société conformément à la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001 ; et -pouvoirs pour formalités | Carole Walter Thibault Poutrel Guy Van Der Mensbrugge | 50% |
| 8 avril 2003 | approbation et ratification, en tant que de besoin, du procès-verbal des délibérations du dernier conseil d'administration ; -examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2002 ; -examen des conventions visées aux Articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce ; -étude et établissement du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et du texte des résolutions qui sera soumis à l'approbation de cette Assemblée ; -convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, appelée notamment à statuer sur les comptes de l'exercice social allant du 1 ^{er} janvier 2002 | Carole Walter Thibault Poutrel Guy Van Der Mensbrugge | 50% |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | au 31 décembre 2002 et établissement de l'ordre du jour de cette assemblée ; -renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration et directeur Général sous la condition suspensive du renouvellement de son mandat d'administrateur ; et -questions diverses. | | |
|--|--|--|--|

Pour l'ensemble des réunions du Conseil d'Administration tenues en 2003, le taux de présence des membres était de 50%.

B. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

1° Description synthétique du système comptable

La Société fait appel à un cabinet d'expertise comptable. Les outils de gestion sont **GIE Connect sous AS 400**.

2° Il n'y a pas de manuel de procédures comptables

3° Description synthétique des procédures de contrôle

Le Président du Conseil d'Administration qui est également le Directeur Général a gardé tous les pouvoirs.

| |
|--|
| Président du Conseil et Directeur Général |
|--|

| | | |
|--|---------------------------------------|--|
| Service commercial 1 Directeur et 4 commerciaux | Service comptabilité 1 Responsable | Service Informatique 3 informaticiens |
|--|---------------------------------------|--|

Je vous remercie de bien vouloir approuver le présent rapport.
Le 14 mai 2004

Carole Walter
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

20.6 Honoraires du commissaire au compte et des membres du réseau

Pour les exercices clos le 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005, les honoraires se décomposent comme suit :

| | FRANEX SA | | | | | |
|--|-----------|----------------|----------|---------------|----------|----------------|
| | 2005 | | 2004 | | 2003 | |
| | K€ | % | K€ | % | K€ | % |
| Audit | | | | | | |
| * Commissariat aux comptes | 10 | 39,96 % | 8 | 30,76% | 8 | 33,33 % |
| * Missions accessoires | 2 | 7,99 % | - | - | | |
| Sous-total | 12 | 47,95 % | 8 | 30,76% | 8 | 33,33 % |
| Autres prestations le cas échéant | | | | | | |

| | | | | | | |
|--|-----------------|----------------|---------------|---------------|-----------|----------------|
| * Juridique, fiscal, social | - | - | - | - | | |
| * Technologies de l'information | - | - | - | - | | |
| * Audit interne | | - | - | - | | |
| * Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit) | 13,025 | 52,05 % | 18,010 | 69,24 % | 16 | 66,66 % |
| Sous total | 13,025 | 52,05 % | 18,010 | 69,24% | 16 | 66,66 % |
| TOTAL | 25,025 € | 100 % | 26,01 | 100% | 24 | 100 % |

Les honoraires enregistrés dans la rubrique « Autres » correspondent à des prestations réalisées par les membres du réseau. Il s'agit de :

- 2003 et 2004 : travaux de nature comptables et notamment assistance au contrôle fiscal qui a porté sur les années 2000 à 2003, a débuté en septembre 2003 et s'est conclu en juin 2004, ainsi que la revue du manuel de procédures.
- 2005 : Diagnostic du Système d'Information et travaux de natures comptables, assistance au choix et à la mise en place d'un logiciel comptable plus en phase avec la croissance de la société et assistance au choix et à la mise en place d'un ERP.

20.7 Politique de distribution de dividende

Come&Stay n'a jamais versé de dividende au cours des 3 derniers exercices. La Société entend consacrer à court terme, l'ensemble de ses ressources au financement de sa croissance.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrage, gouvernementales ou administratives. Toutefois, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et de son groupe.

Dans le cadre d'une enquête concernant l'activité d'un de ses clients, la Société a été entendue à titre de témoin fin janvier 2006 sans qu'il n'y ait aucune conséquence négative connue ou prévisible pour la Société.

A l'exception du point mentionné ci-dessus, à la date du présent prospectus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9 Changements notables

Le litige prud'hommal figurant en provision dans les comptes 2005 pour un montant de 24.850 € s'est soldé en février 2006 pour un montant de 6.000 € nets.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations ci-dessous incorporent les modifications qui résulteront de l'approbation des résolutions soumises à une assemblée générale du 20 mars 2006.

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

Au 27 mars 2006, le capital de la Société s'élève à 242.468 € divisé en 2.424.680 actions de 0,1 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 20 mars 2006 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

| | Durée de validité | Plafond (valeur nominale) |
|--|--------------------------|----------------------------------|
| Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières | 26 mois | 100 000 € (1) |
| Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières | 26 mois | 50 000 € (1) |
| Possibilité d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel | 26 mois | 15% du montant initial |
| Augmentation de capital par incorporation de réserves primes, bénéfiques ou autre | 26 mois | 100 000 € |
| Emission et attribution de BSPCE (2) | 26 mois | 12 070 € |

(1) Ces plafonds ne sont pas cumulables entre eux.

(2) Le prix de l'action souscrite en exercice du bon sera déterminé par le Conseil d'Administration et sera égal à la plus élevée des deux valeurs suivantes : (i) la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société dater de ce jour, pendant les vingt (20) dernières séances de bourse précédant la date de l'attribution des BSPCE par le Conseil d'Administration, et (ii) si une ou plusieurs augmentations de capital (à l'exception des augmentations de capital résultant de l'exercice de BSPCE) étai(en)t réalisée(s) moins de six mois avant la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSPCE concernés, le prix de souscription d'une action de la Société retenu dans le cadre de la plus récente desdites augmentations de capital appréciée à la date d'attribution de chaque BSPCE.
La dilution résultant de l'exercice des BSPCE post introduction est de 0,44 %

21.1.3 Capital potentiel

A. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

| Nature | Date d'émission | Prix d'exercice | Identité des détenteurs | Période d'exerçabilité | Nb d'actions auxquelles donnent droit ces instruments | Dilution pouvant résulter de leur exercice en % du capital au 20 mars 2006 |
|--------|-----------------|-----------------|-------------------------|------------------------|---|--|
| BSPCE | AGE 30 06 05 | 0,5 € | Désenfant Marc | Jusqu'au 30 juin 2010 | 98 000 | 4,04% |
| | | | Désenfant Marc | Jusqu'au 30 juin 2010 | 12 000 | 0,49% |
| | | | Walter Carole | Jusqu'au 30 juin 2010 | 20 000 | 0,82% |
| | | | Araki Hatime | Jusqu'au 30 juin 2010 | 9 200 | 0,38% |
| | | | Araki Hatime | Jusqu'au 30 juin 2010 | 4 000 | 0,16% |
| | | | Vergonzeanne Karine | Jusqu'au 30 juin 2010 | 1 600 | 0,07% |
| | | | Vergonzeanne Karine | Jusqu'au 30 juin 2010 | 2 400 | 0,10% |
| | | | Grégory Chapron | Jusqu'au 30 juin 2010 | 9 920 | 0,41% |
| | | | David Barraud | Jusqu'au 30 juin 2010 | 8 000 | 0,33% |
| | | | Bruno Fridlansky | Jusqu'au 30 juin 2010 | 8 000 | 0,33% |
| | | | Barbara Thoreau | Jusqu'au 30 juin 2010 | 4 000 | 0,16% |
| | | | Vincent Bouyssou | Jusqu'au 30 juin 2010 | 4 000 | 0,16% |

B. Options de souscriptions et d'achat d'actions

Néant.

C. Bons de souscription d'actions

Néant.

21.1.4 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent prospectus, il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.5 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte

A la date du présent prospectus, la Société ne détient aucune de ses propres actions et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

21.1.6 Valeurs mobilières complexes

Néant.

21.1.7 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Il existe à la date du présent prospectus, un pacte d'actionnaire décrit au paragraphe 18.5.

21.1.8 Evolution du capital social depuis la création de la société

| Date | Nature de l'opération | Augmentation de capital | Prime d'émission | Nombre d'actions créées | Valeur nominale | Nombre d'actions cumulé | Capital après opération |
|----------------|--------------------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|
| Février 2000 | Constitution | - | - | 100.000 | 4 FF | 100.000 | 400.000 F |
| Mai 2000 | Emission en numéraire | 328.000 FF | 1.672.000 FF | 82.000 | 4 FF | 182.000 | 728.000 F |
| Août 2000 | Emission en numéraire | 7.428 FF | 492.550,68 FF | 1.857 | 4 FF | 183.857 | 735.428 F |
| Février 2001 | Emission en numéraire | 312.444 FF | 11.465.913 FF | 78.111 | 4 FF | 261.968 | 1.047.872 F |
| Septembre 2001 | Emission en numéraire | 140.908 FF | 6.109.418,61 FF | 35.227 | 4 FF | 297.195 | 1.188.780 F |
| Octobre 2001 | Exercice BSPCE | 7.340 FF | 44.751,65 FF | 1.835 | 4 F | 299.030 | |
| Décembre 2001 | Conversion du capital en euros | - | - | - | 0,6 € | 299.030 | 179.418 € |
| Février 2003 | Exercice BSPCE | 1.638 € | - | 2.730 | 0,6 € | 301.760 | 181.056 € |
| Mars 2006 | Incorporation de réserves | 60.352 € | - | - | 0,8 € | 301.760 | 241.408 € |
| Mars 2006 | Division du nominal | - | - | 2.112.320 | 0,1 € | 2.414.080 | 241.408 € |
| Mars 2006 | Exercice BSA | 1.060 € | 28.911,50 € | 10.600 | 0,1 € | 2.424.680 | 242.468 € |

Depuis le 21 mars 2006, aucune autre modification du capital n'est intervenue.

Evolution de la répartition du capital sur 3 ans

| Identité de l'actionnaire | Qualité de l'actionnaire | % capital détenu avant l'opération | Date de l'opération | Nature de l'opération | Nombre actions acquises | Prix unitaire des actions acquises | Décote/ Surcote | % capital acquis | % capital détenu après l'opération |
|---------------------------|--------------------------|------------------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------------------|-----------------|------------------|------------------------------------|
| Gilles Fabre | Personnes Physiques | 1,22 % | Février 2003 | Exercice BSPCE | 2.730 | 0,6 € | 96 % | 0,90 % | 2,11 % |
| Marc Désenfant | Personnes Physiques | 3,03 % | Février 2003 | Cession | 1 213 | 3,72 € | 75 %- | 0,40 % | 3,40 % |
| Marlène Lombard | Personnes Physiques | 0,00 % | Avril 2005 | Cession | 1 | 0,6 € | 96 €- | 0,0003% | 0,0003% |
| Thierry Lenne | Personnes Physiques | 0,00 % | Mars 2006 | Exercice BSA | 10 600 | 2,87 € | 80,8 % | 0,44 % | 0,44 % |

21.2 Acte constitutif et statuts

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2006 sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société à la cote d'Alternext.

21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en tout pays, les services aux entreprises et aux particuliers dans le domaine des études, du conseil et de l'action en communication, marketing direct et internet, par tous les moyens existants et à venir, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet pré-cité ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, et ce en tout pays:

- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

21.2.2 Exercice social (article 32 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

21.2.3 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

Conseil d'administration (article 14)

La Société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si, du fait qu'un administrateur en fonctions vient à dépasser l'âge de 75 ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche assemblée générale ordinaire.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de six années.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales ; ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de cinq conseils d'administration ou conseils de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur si son contrat de travail est antérieur à sa nomination. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Actions de fonctions (article 15)

Les administrateurs doivent être chacun propriétaires de une action au moins.

Les administrateurs nommés en cours de vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

Bureau du conseil (article 16)

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 75 ans. D'autre part, si le Président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, la séance du conseil est présidée par le vice-président exerçant les fonctions de directeur général ou le vice-président le plus ancien.

A défaut, le conseil désigne parmi ses membres le Président de séance.

Le Président, les vice-présidents et le secrétaire peuvent toujours être réélus.

Délibérations du conseil (article 17)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, même si la dernière réunion date de moins de deux mois.

La réunion a lieu au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite trois jours à l'avance, par lettre, télégramme ou télex. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration.

La justification du nombre des administrateurs en exercice et de leur nomination résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation, dans le procès-verbal de chaque réunion, des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de la séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 18)

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour faire ou autoriser toutes les opérations intéressant l'activité de la Société, telle qu'elle est fixée dans l'objet social.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffisent à constituer cette preuve.

Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes les délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts. Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Direction générale - Délégation de Pouvoirs (article 19)

I. Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du paragraphe I ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

III. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

IV. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre des Directeurs Généraux Délégués ne peut excéder cinq.

Pour l'exercice de ses fonctions, un Directeur Général Délégué doit être âgé de moins de 75 ans.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général. Leur révocation sans juste motif peut donner lieu à des dommages et intérêts.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Rémunération des administrateurs, du Président, des Directeurs Généraux, des Directeurs Généraux Délégués et des mandataires du conseil d'administration (article 20)

L'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

La rémunération du Président du conseil d'administration, celle du ou des directeurs généraux et celle du ou des directeurs généraux délégués est fixée par le conseil d'administration ; elles peuvent être fixes ou proportionnelles ou à la fois fixes et proportionnelles.

Il ne peut être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

21.2.4 Droits et obligations attachés aux actions de la Société

I. Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre droit au vote à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur le marché de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

II. Chaque actionnaire dispose en assemblée d'autant de voix qu'il possède d'actions sous réserve des dispositions ci-après.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives, attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double qui lui est, le cas échéant, attaché. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, en fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

21.2.5 Rachat par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.2.6 Modalités de modification des droits des actionnaires

I. Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisées par la loi.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation du capital social, sur le rapport du conseil d'administration contenant les indications requises par la loi.

Conformément à la loi, les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'assemblée générale l'a décidé expressément.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

II. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve, le cas échéant, des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle

cause et de telle manière que ce soit, mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité entre actionnaires.

La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause, à un montant inférieur au minimum légal, ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal à ce minimum, à moins que la Société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

21.2.7 Assemblées générales d'actionnaires

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée générale, lesquelles sont qualifiées d'ordinaire, d'extraordinaire ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Convocation et lieu de réunion des assemblées générales (article 24)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est faite, quinze jours avant la date de l'assemblée, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre ordinaire ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Chaque avis et/ou lettre de convocation doivent convenir les mentions prescrites par la loi.

Ordre du jour (article 25)

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social, fixée par la loi et le Comité d'Entreprise, agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Accès aux assemblées – Pouvoirs (article 26)

I. Tout actionnaire a droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité.

Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

II. Le droit de participation aux assemblées est subordonné :

- pour les actions nominatives, à l'inscription au nom du titulaire sur les registres tenus par la Société ou son mandataire au moins cinq jours avant la date de l'assemblée ;
- pour les actions au porteur, au dépôt par le titulaire aux lieux indiqués à cet effet dans l'avis de convocation, au moins cinq jours avant la date de l'assemblée, d'un certificat délivré par un intermédiaire financier habilité teneur du compte de l'actionnaire, constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions inscrites dans ce compte.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ces délais, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

III. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, ou
- voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée, ou
- adresser une procuration à la Société donnée sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire, qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux (article 27)

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

Si l'assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, un mandataire de justice ou le ou les liquidateurs, l'assemblée est présidée par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Quorum - Vote - Nombre de voix (article 28)

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par décret.

Au cas où des actions sont nanties, le droit de vote continue d'être exercé par le propriétaire des titres.

La société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, ou acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée.

Assemblée générale ordinaire (article 29)

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a, entre autres pouvoirs, les suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs,
- nommer et révoquer les administrateurs et les commissaires aux comptes,
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration,
- fixer le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration,
- statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration,
- autoriser les émissions d'obligations non convertibles ni échangeables contre des actions, ainsi que la constitution des sûretés réelles qui pourraient leur être conférées.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Assemblée générale extraordinaire (article 30)

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

En outre, dans les assemblées générales extraordinaires appelés à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, dont les actions sont privées de droit de vote, n'a voix délibérative ni pour lui-même ni comme mandataire.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée générale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

21.2.8 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.9 Franchissements de seuils statutaires

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis, à la hausse comme à la baisse.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, conformément aux stipulations ci-dessus, sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % ou des droits de vote de la Société.

21.2.10 Acquisition d'un bloc conférant la majorité du capital ou des droits de vote de la Société – Garantie de cours

Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'initiateur contrôlerait au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un ou des blocs de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'initiateur de l'offre devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement de seuil sus-mentionné, et ce selon les modalités et dans les conditions prévues aux articles 235-1 et suivants du

Règlement Général de l'autorité des marchés financiers (AMF) si les titres de la Société sont admis aux négociations sur un marché réglementée et aux articles 235-4-1 et suivants du Règlement Général de l'autorité des marchés financiers (AMF), ou tout texte s'y substituant dans l'avenir, si les titres de la Société sont admis aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

21.2.11 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent prospectus.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le prospectus;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du prospectus.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Néant.

DEUXIEME PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Dénomination des personnes responsables

Se reporter au paragraphe 1.1 de la première partie du présent prospectus.

1.2 Attestation de la personne responsable du prospectus

Se reporter au paragraphe 1.2 de la première partie du présent prospectus.

1.3 Engagements de la société Come&Stay

Conformément aux règles d'Alternext, Come&Stay s'engage à assurer :

1) La diffusion sur son site internet et sur le site d'Alternext en français ainsi qu'en anglais le cas échéant, les informations suivantes :

- dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- dans les quatre mois après la fin du 2ème trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- la convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
- toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'AMF et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne,
- tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participations représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
- les déclarations des dirigeants regardant leurs cessions de titres.

2) Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procèdera.

Par ailleurs, Come&Stay, s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et notamment :

- L'information permanente (articles 221-1 à 222-11 du Règlement Général),
- La diffusion du rapport sur le contrôle interne (articles 221-6 à 221-8 du Règlement général),
- La diffusion du rapport sur les honoraires du commissaire aux comptes (article 221-1-2 du Règlement Général),
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (articles 222-14 et 222-15).

Il est rappelé qu'il n'existe pas de contrat de liquidité.

2. FACTEURS DE RISQUES DE MARCHE INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

- Les risques liés à Come&Stay, décrits au chapitre 4 du présent prospectus
- Les risques liés aux actions et aux marchés financiers :

Il n'existe aucun marché des actions de la Société préalablement à l'introduction en bourse.

Il n'existe pas de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Le prix des actions offertes dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sera déterminé par les Actionnaires Cédants, le Listing sponsor et le Prestataire de services d'investissements en charge de l'opération et la Société sur la base, notamment, des conditions de marché et des conditions économiques prévalant alors, des résultats et revenus estimés de la Société, de la valeur estimée des sociétés comparables, et des indications d'intérêt exprimées par les investisseurs potentiels pendant la période d'ouverture de l'offre d'actions.

En l'absence de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix des actions offertes dans le cadre de cette admission aux négociations reflètera correctement le cours observé lors des premières négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, ni quant à l'établissement d'un marché des actions liquide.

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations du résultat de la Société, une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité, ou l'annonce d'innovations technologiques, le lancement de nouveaux produits ou l'amélioration de certains services, par la Société ou ses principaux concurrents.

Ce phénomène de variations est susceptible d'être amplifié en raison du caractère non réglementé du marché Alternext d'Euronext Paris SA.

3. INFORMATIONS DE BASE

3.1. Fonds de roulement net

La Société atteste que, de son point de vue, et avant prise en compte de la présente opération, le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date d'obtention du visa de l'AMF sur le présent prospectus.

3.2. Capitaux propres et endettement

| En € | 31/12/2005 |
|--|-------------|
| Dette à court terme: | |
| - garantie | - |
| - faisant l'objet de sûretés réelles | - |
| - non garantie, ne faisant pas l'objet de sûretés réelles | 732 |
| Dette long terme (hors part court terme de la dette LT à l'origine) | |
| - garantie | - |
| - faisant l'objet de sûretés réelles | - |
| - non garantie, ne faisant pas l'objet de sûretés réelles | - |
| Capitaux propres consolidés | |
| - Capital social | 181.056 |
| - Primes d'émission et de fusion | 3.012.201 |
| - Auto contrôle | - |
| - Résultats accumulés, autres réserves et écarts de conversion | - 2.803.533 |
| - Résultat de la période | 1.030.112 |
| - Intérêts minoritaires | - |

Informations complémentaires sur l'endettement net à court terme, à moyen terme et à long terme :

| En € | 31/12/2005 |
|---|------------------|
| Trésorerie | |
| - Placements à court terme | 10.129 |
| - Disponibilités | 620.213 |
| Dette Court Terme | |
| - Dette bancaire court terme | 1 |
| - Autres dettes financières court terme | 731 |
| Dette Long terme | |
| - Dette bancaire long terme | - |
| - Autres dettes financières long terme | - |
| Total endettement financier net | - 629.610 |

Aucun changement significatif concernant l'endettement n'est intervenu depuis le 31 décembre 2005.

Les capitaux propres ont été augmentés le 20 mars 2006 d'un montant de 60.352 € par incorporation de réserves en vue de l'inscription de la Société sur Alternext et le 21 mars 2006 d'un montant de 1.060 € suite à l'exercice de BSA.

3.3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre

A la connaissance de la Société, le Listing Sponsor et le Prestataire de services d'investissement n'ont pas d'intérêts autres que ceux au titre desquels ils fournissent leurs services professionnels dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, pouvant influencer sensiblement sur l'offre d'actions de la Société.

3.4. Raisons de l'offre et utilisation du produit

Come&Stay inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance. La Société va continuer à placer la croissance interne au cœur de sa stratégie. Toutefois, Come&Stay souhaite pouvoir saisir des opportunités de croissance externe qui présenteraient une complémentarité géographique ou sectorielle importante avec son activité et des synergies significatives.

Il est toutefois précisé qu'à ce jour, aucune négociation n'est en cours concernant une quelconque opération de croissance externe.

En outre l'introduction en bourse de Come&Stay lui permettra d'avoir une plus grande visibilité et notoriété auprès notamment de ces clients grands comptes. Cette même visibilité lui permettra d'être un pôle d'attraction de recrutement pour auprès des ingénieurs et marketers les plus qualifiés.

4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DEVANT ETRE OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION

4.1. Nature et catégorie des actions

Les actions nouvelles seront de même catégorie que les actions existantes et seront assimilées dès leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris aux actions existantes de la Société, admises simultanément aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Elles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des stipulations des statuts de la Société. Elles porteront jouissance à compter de leur émission ; elles donneront ainsi droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Code ISIN : FR0004171346

4.2. Droit applicable et tribunaux compétents

Les actions sont émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège social de Come&Stay lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de procédure civile.

4.3. Forme et inscription en compte des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, les droits des titulaires des actions seront représentés par une inscription à leur nom chez :

- Société Générale, mandatée par la Société pour les titres nominatifs purs ;
- un intermédiaire habilité de leur choix et Société Générale, mandatée par la Société pour les titres nominatifs administrés ;
- un intermédiaire habilité de leur choix pour les titres au porteur.

En outre, l'article 9 des statuts prévoit la possibilité, pour la Société, de procéder à l'identification des actionnaires selon la procédure visée par les articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce. Ainsi, la Société sera en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Enfin, la Société a demandé ou demandera l'admission des actions constituant son capital et des actions susceptibles d'être émises dans le cadre du Placement aux opérations d'Euroclear France et aux systèmes de règlement-livraison d'Euroclear Bank S.A./N.V

4.4. Monnaie d'émission des actions

L'émission des actions nouvelles est réalisée en euros.

4.5. Droits attachés aux actions

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des stipulations des statuts de la Société. Les principaux droits attachés aux actions de la Société sont décrits au paragraphe 21.2.4 du présent prospectus.

4.6. Autorisations d'émission des actions

Assemblée ayant autorisé l'émission des actions dans le cadre du Placement

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 20 mars 2006 a notamment, dans sa 13^{ème} résolution :

Sous la condition suspensive de l'obtention de la décision d'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris avant le 30 septembre 2006, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes :

1)° décide de déléguer au Conseil d'Administration, en application notamment des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, représentatives ou non de créances (y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition) donnant accès ou pouvant donner accès, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre.

L'émission d'actions de préférence est expressément exclue de la présente délégation ;

2)° décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant de cent mille euros (100.000 €) (i) compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi (y compris l'émission d'actions supplémentaires aux fins de réserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à la souscription d'actions de la Société) et (ii) étant précisé que ce montant constitue un plafond global pour l'ensemble des augmentations de capital pouvant être réalisés en vertu des douzième et treizième résolutions ;

3)° décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution et délègue au Conseil d'Administration la faculté

d'apprécier s'il y a lieu de prévoir, dans les conditions prévues par la loi, un délai de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires existants ;

4)° décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce jusqu'à 15% de l'émission initiale et ce dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.

5)° prend acte du fait que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter, conformément et dans les conditions prévues par la loi, le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;

6)° reconnaît que l'émission, le cas échéant, de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société emportera renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit ;

7)° décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet :

- d'arrêter les caractéristiques, montants et modalités de toute émission, et notamment de fixer les caractéristiques des titres à émettre, et de fixer le prix de souscription, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-136 du Code de Commerce étant précisé que :

- jusqu'à l'admission aux négociations des titres considérés de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris et pour la ou les augmentations de capital réalisées à cette occasion, le prix d'émission des actions et autres titres de capital émis directement sera au moins égal à la part de capitaux propres par titre considéré, tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé à la date de l'émission, et sera fixé conformément aux pratiques de marché habituelles, comme par exemple, dans le cadre d'un placement global, par référence au prix offert aux investisseurs institutionnels dans le cadre dudit placement global tel que ce prix résultera de la confrontation de l'offre et de la demande selon la technique dite de construction du livre d'ordres développée par les usages professionnels, étant entendu que le prix des titres qui seraient émis dans le cadre d'une offre au public destinée par priorité aux particuliers pourra être inférieur au prix de souscription proposé au même moment aux investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement global ;
- postérieurement à l'admission aux négociations des titres considérés de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris, le prix d'émission des actions et autres titres de capital émis directement sera au moins égal au prix résultant des dispositions légales et réglementaires applicables après application de la décote maximum prévue par ces dispositions et après, le cas échéant, correction en cas de différence entre les dates de jouissance ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action ou autre titre de capital de la Société émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à celle qu'elle recevrait par application des prix de souscription minimum définis aux deux tirets précédents ; et
- la conversion, le remboursement ou, plus généralement, la transformation en actions ou autres titres de capital de la Société de chaque valeur mobilière donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions ou autres titres de capital tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action ou autre titre de capital, soit au moins égale à celle qu'elle recevrait par application des prix de souscription minimum définis ci-dessus.

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, ou à des titres de créances et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement (y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société), présentation d'un bon ou de toute autre manière, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
- fixer, en cas d'émission de titres de créance, le montant, la durée, le caractère subordonné ou pas, le taux d'intérêt fixe ou variable, les modalités d'amortissement de l'emprunt ainsi que toute autre modalité ;
- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission (en particulier conclure tous accords avec des établissements financiers en vue d'assurer la bonne fin de toute émission réalisée en vertu de la présente délégation), l'admission aux négociations et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

8)° prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Conseil d'administration ayant décidé l'émission des actions

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte visée ci-dessus, le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 27 mars 2006, a décidé du principe de l'émission de 333 112 actions nouvelles à un prix qui sera égal au prix du Placement Global, qui devrait être compris dans une fourchette de prix allant de 13,89 € à 16,13 € par action.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital, notamment le prix d'émission des actions nouvelles, qui sera déterminé dans les conditions arrêtées par l'assemblée générale mixte du 20 mars 2006 (cf. 13^{ème} résolution), et le nombre définitif d'actions à émettre, feront l'objet d'une décision du conseil d'administration devant intervenir le 10 avril 2006.

4.7. Date prévue d'émission des actions

Il est prévu que les actions nouvelles soient émises le 13 avril 2006.

4.8. Restrictions à la libre négociabilité des actions

Les actions nouvelles ou existantes sont ou seront librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

4.9. Règles relatives aux offres publiques d'achat obligatoires ainsi qu'au retrait et au rachat obligatoires applicables aux actions

4.9.1. Garantie de cours

Aux termes de la réglementation française, un projet de garantie de cours visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote doit être déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après l'« initiateur »), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

Le mécanisme de garantie de cours est détaillé en première partie au paragraphe 21.2.10 du présent prospectus.

4.9.2. Retrait obligatoire

La procédure de retrait obligatoire n'est pas applicable sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA.

4.10. Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours

Sans objet.

4.11. Régime fiscal des actions

Le régime fiscal des actions de la Société en l'état actuel de la législation française est décrit ci-après.

L'attention des investisseurs est cependant attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.

Les non-résidents fiscaux français doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur état de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale signée entre la France et cet état.

En outre le régime fiscal ci-après correspond à celui en vigueur à ce jour, sous réserve de la publication de la loi de finances pour 2006 et de la loi de finances rectificative pour 2005 : ce régime pourrait être modifié par de prochaines évolutions législatives ou réglementaires que les investisseurs devront suivre avec leur conseil fiscal habituel.

Résidents fiscaux français

1. Personnes physiques détenant des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse à titre habituel

(a) Dividendes

Les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2006 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal. Les distributions mises en paiement à compter de cette date bénéficient, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, d'un abattement général non plafonné de 50% de leur montant.

Les dividendes sont soumis :

- à l'impôt sur le revenu au barème progressif (sous réserve de l'abattement précité ; voir également les précisions ci-après) ;
- à la contribution sociale généralisée (CSG) au taux de 8,2%, dont 5,8% sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG ;
- au prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et
- à la contribution additionnelle pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) au taux de 0,5%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- les dividendes bénéficient d'un abattement annuel et global de 2 440 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et de 1 220 € pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément. Pour ces dividendes, l'abattement général de 50% s'applique avant l'abattement de 1 220 € ou de 2 440 € ; et
- les dividendes bénéficieront d'un crédit d'impôt, égal à 50% du montant, avant application de l'abattement général de 50% et de l'abattement de 1 220 € ou de 2 440 €, des dividendes perçus et plafonné annuellement à 230 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et à 115 € pour les personnes célibataires, divorcées, veuves ou mariées et imposées séparément.

Le crédit d'impôt de 50% plafonné attaché aux dividendes versés à compter du 1^{er} janvier 2006, est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer au titre de l'année de perception du dividende et est remboursable en cas d'excédent.

Pour l'application des prélèvements sociaux (CSG, prélèvement social, contribution additionnelle et CRDS), il est précisé que, les dividendes sont soumis auxdits prélèvements avant l'application de l'abattement général non plafonné de 50% et de l'abattement annuel et global de 1 220 € ou de 2 440 €, après déduction des dépenses en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu.

(b) Plus-values

En application de l'article 150-0 A du Code général des impôts, les plus-values réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euro, à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux, au taux global de 27% si le montant global des cessions de valeurs mobilières et autres droits ou titres visés à l'article 150-0 A du Code général des impôts (hors cessions bénéficiant d'un sursis d'imposition ou cessions exonérées de titres détenus dans le cadre d'un plan

d'épargne en actions) réalisées au cours de l'année civile excède, par foyer fiscal, un seuil actuellement fixé à 15 000 €.

Le taux global de 27% se décompose comme suit :

- l'impôt sur le revenu au taux proportionnel de 16% ;
- la CSG au taux de 8,2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- le prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- la contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et
- la CRDS au taux de 0,5%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Les moins-values éventuelles peuvent être imputées sur les gains de même nature réalisés au cours de l'année de cession ou des dix années suivantes (pour les pertes subies à compter du 1^{er} janvier 2002), à condition que le seuil de cession visé ci-dessus ait été dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

(c) *Régime spécial des PEA*

Les actions de la Société souscrites dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris seront éligibles au PEA.

Sous certaines conditions, les dividendes encaissés et les plus-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre d'un PEA sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais restent néanmoins soumis à la CSG, à la CRDS, au prélèvement social de 2% et à sa contribution additionnelle.

Les moins-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre d'un PEA ne sont imputables que sur des plus-values réalisées dans ce même cadre. En cas de clôture anticipée du PEA avant l'expiration de la cinquième année ou en cas de clôture du PEA après la cinquième année, lorsque la valeur liquidative du PEA (ou la valeur de rachat du contrat de capitalisation) à la date de retrait est inférieure au montant des versements effectués sur le PEA depuis sa date d'ouverture (sans tenir compte de ceux afférents aux retraits ou rachats n'ayant pas entraîné la clôture du PEA), et à condition que, à la date de clôture du PEA, les titres y figurant aient été cédés en totalité (ou que le contrat de capitalisation ait fait l'objet d'un rachat total), les pertes éventuellement constatées à cette occasion sont imputables sur les gains de cession de titres hors PEA réalisés au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession de valeurs mobilières précité (actuellement fixé à 15 000 €) soit dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts applicables au 1^{er} janvier 2006 en fonction de la date de clôture du PEA (par exception, les retraits anticipés de fonds investis dans un PEA pour être affectés à la création ou à la reprise d'une entreprise dans les trois mois ne remettent pas en cause l'exonération prévue pour les sommes placées et n'entraînent pas la clôture anticipée du plan - article 31 de la loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique).

| Durée de vie du PEA | Prélèvement social ⁽¹⁾ | CSG | CRDS | I.R. | Total |
|---------------------------|-----------------------------------|------|------|-------|-------------------------|
| Inférieure à 2 ans | 2,3% | 8,2% | 0,5% | 22,5% | 33,5% ⁽²⁾⁽³⁾ |
| Comprise entre 2 et 5 ans | 2,3% | 8,2% | 0,5% | 16,0% | 27,0% ⁽²⁾⁽³⁾ |
| Supérieure à 5 ans | 2,3% | 8,2% | 0,5% | 0,0% | 11,0% ⁽³⁾ |

- (1) Contribution additionnelle de 0,3% incluse.
- (2) Calculé sur l'intégralité des gains si le seuil annuel de cession de valeurs mobilières et droits sociaux précité (actuellement fixé à 15 000 €) est dépassé.
- (3) Le montant de la CSG, du CRDS et du prélèvement social (contribution additionnelle incluse) peut varier en fonction de la date à laquelle les gains sont réalisés :
- fraction des gains acquise jusqu'au 31 décembre 1997 : entre 0 et 3,9% ;
 - fraction des gains acquise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 30 juin 2004 : 10% ;
 - fraction des gains acquise entre le 1^{er} juillet 2004 et le 31 décembre 2004 : 10,3% ;
 - fraction des gains acquise à compter du 1^{er} janvier 2006 : 11%.

Les revenus perçus dans le cadre d'un PEA ouvriront également droit au crédit d'impôt égal à 50% du dividende et plafonné à 115 € ou 230 € selon la situation de famille du bénéficiaire telle qu'indiquée ci-dessus ; ce crédit d'impôt ne sera pas versé dans le PEA mais sera imputable, dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux dividendes perçus au titre d'actions détenues hors du cadre du PEA, sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû par le contribuable au titre de l'année au cours de laquelle les dividendes sont perçus, après imputation des autres réductions et crédits d'impôt et des prélèvements et retenues non libératoires. L'excédent est restituable.

(d) *Impôt de solidarité sur la fortune*

Les actions de la Société détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé seront comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

(e) *Droits de succession et de donation*

Sous réserve des dispositions des conventions internationales, les actions de la Société acquises par les personnes physiques résidentes de France par voie de succession ou de donation seront soumises aux droits de succession ou de donation.

2. Personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés

(a) *Dividendes*

Personnes morales n'ayant pas la qualité de société mère en France

Les personnes morales françaises qui détiennent moins de 5% du capital de la Société n'ont pas la qualité de société mère pour l'application du régime prévu aux articles 145 et 216 du Code général des impôts.

Les dividendes perçus par ces sociétés sont imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux normal de l'impôt sur les sociétés actuellement égal à 33,1/3%, majoré de la contribution additionnelle de 1,5% (article 235 ter ZA du Code général des impôts ; cette contribution additionnelle sera supprimée pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2006) et, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3% (article 235 ter ZC du Code général des impôts) qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés, diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 € par période de douze mois.

Certaines personnes morales sont susceptibles, dans les conditions des articles 219-I-b et 235 ter ZC du Code général des impôts, de bénéficier d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 15% et d'une exonération de la contribution sociale de 3,3%.

Personnes morales ayant la qualité de société mère en France

Conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du Code général des impôts, les personnes morales françaises détenant au moins 5% du capital de la Société peuvent bénéficier, sous certaines conditions et sur option, du régime des sociétés mères et filiales en vertu duquel les dividendes perçus par la société mère ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de ces dividendes représentatives des frais et charges supportés par cette société ; cette quote-part est égale à 5% du montant desdits dividendes sans pouvoir toutefois excéder pour chaque période d'imposition le montant total des frais et charges de toute nature exposés par la société mère au cours de l'exercice considéré.

(b) *Plus-values*

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession des actions de la Société sont incluses dans le résultat soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux actuel de l'impôt sur les sociétés de 33,1/3% majoré de la contribution additionnelle de 1,5% (article 235 ter ZA du Code général des impôts, cette contribution additionnelle sera supprimée pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2006) et, le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéficiaires de 3,3% qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 € par période de douze mois (article 235 ter ZC du Code général des impôts).

En application des dispositions de l'article 219-I a ter du Code général des impôts, si les actions de la Société ont été comptabilisées dans un compte de titres de participation ou, le cas échéant, individualisées dans un sous-compte spécial, pendant une durée d'au moins deux ans à la date de la cession, les plus-values réalisées à l'occasion de leur cession peuvent bénéficier du régime spécial des plus-values à long terme et ainsi, être soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 15% (augmenté de la contribution additionnelle et, le cas échéant, de la contribution sociale) soit un taux effectif de 15,225% ou de 15,72%.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code général des impôts, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu aux articles 145 et 216 du Code général des impôts. Les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 €, et qui remplissent les conditions pour bénéficier du régime des sociétés mères et filiales autres que la détention de 5% au moins du capital de la société émettrice sont également présumés constituer des titres de participation si ces titres sont inscrits en comptabilité au compte "titres de participation" ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable.

En application des dispositions de l'article 219-I a *quinquies* du Code général des impôts, les plus-values résultant de la cession des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code général des impôts à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière et des titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 € mais représentant moins de 5% au moins du capital de la société émettrice, seront imposées au taux réduit de 8% (augmenté le cas échéant de la contribution sociale, soit un taux effectif de 8,264%), à compter du 1^{er} janvier 2006, et exonérées de toute imposition pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égale à 5% du montant net des plus-values).

Les moins-values à long terme réalisées, le cas échéant, lors de la cession des actions sont imputables exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou, s'agissant des moins-values sur titres relevant du secteur d'imposition à 15%, des dix années suivantes (sous réserve des

conditions particulières d'imputation du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, telles qu'elles résultent de l'article 219-I a quinquies du Code général des impôts).

Chaque personne morale devra vérifier si le régime des plus ou moins-values à long terme est susceptible de s'appliquer aux gains et pertes réalisées lors de la cession des actions ainsi que les conditions d'imputation, à l'avenir, du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006.

Non-résidents fiscaux français

(a) Dividendes

En vertu du droit interne français, les dividendes distribués par une société dont le siège social est situé en France à ses actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25%.

Toutefois, les actionnaires dont le siège de direction effective est situé dans un État membre de la Communauté européenne peuvent, sous les conditions de l'article 119 ter du Code général des impôts, bénéficier d'une exonération de la retenue à la source.

Par ailleurs, les actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé dans un État lié à la France par une convention fiscale internationale sont susceptibles, sous certaines conditions tenant notamment au respect de la procédure d'octroi des avantages conventionnels, de bénéficier d'une réduction partielle ou totale de la retenue à la source.

Ces actionnaires n'ont plus droit au transfert de l'avoir fiscal ou au remboursement du précompte à compter des distributions faites en 2006 mais, lorsque ces actionnaires sont des personnes physiques, ils ont droit, sous déduction de la retenue à la source applicable, au remboursement du crédit d'impôt de 50% plafonné attaché au dividende décrit ci-dessus au paragraphe (a) Dividendes, si la convention fiscale internationale conclue entre la France et l'Etat de leur résidence prévoit le transfert de l'avoir fiscal (Instruction 5 I-2-05 du 11 août 2006, n° 107 et suivants et annexe 7). L'administration fiscale française n'a pas encore fixé les modalités pratiques de restitution de ce crédit d'impôt aux actionnaires non-résidents éligibles.

Il appartiendra aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions conventionnelles sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier et d'établir les conséquences, sur leur situation particulière de la souscription ou de l'acquisition d'actions de la Société.

(b) Plus-values

Les plus-values réalisées à l'occasion des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du Code général des impôts ou dont le siège social est situé hors de France sont généralement exonérées d'impôt en France, à moins que ces plus-values ne soient rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumis à l'impôt en France, ou que les droits détenus directement ou indirectement par le cédant, avec son groupe familial, dans les bénéfices de la société dont les actions sont cédées aient excédé 25% à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession. Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'une participation excédant ou ayant excédé le seuil de 25% au cours de la période susvisée sont soumises à l'impôt en France au taux

proportionnel de 16%, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

(c) Impôt de solidarité sur la fortune

Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France ne sont pas imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune en France au titre de leurs placements financiers. Les titres de participation (c'est-à-dire les titres qui permettent d'exercer une influence dans la société émettrice et, notamment, en principe, les titres représentant 10% au moins du capital de la société émettrice et qui ont été soit souscrits à l'émission, soit conservés pendant au moins 2 ans) ne sont pas considérés comme des placements financiers et sont donc susceptibles d'être soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

(d) Droits de succession et de donation

Sous réserve des dispositions des conventions internationales, les titres de sociétés françaises acquises par les personnes physiques par voie de succession ou de donation seront soumis aux droits de succession ou de donation en France.

Autres situations

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus devront s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

Règles spécifiques à Alternext

a) Impôt de bourse

Toutes les opérations portant sur les valeurs mobilières émises par les sociétés dont la capitalisation boursière n'excède pas 150 millions d'euros sont exonérés de cet impôt.

b) Sociétés de capital-risque (« SCR »), fonds commun de placement à risques (« FCPR ») et fonds commun de placement dans l'innovation (« FCPI »)

Sous certaines conditions, les SCR, les FCPR et les FCPI sont actuellement exonérés d'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des produits et plus-values provenant de leur portefeuille, à condition notamment que celui-ci comprenne au moins 50% de titres non admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé, français ou étranger émis par des sociétés ayant leur siège dans l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein, ayant une activité industrielle ou commerciale et soumise à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent.

Sous certaines conditions, les titres admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé européen, tel qu'Alternext, émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros seront également susceptibles d'être pris en compte pour l'appréciation de ce quota de 50%, dans la limite de 20%.

Dans la mesure où la capitalisation boursière de la Société n'excède pas 150 millions d'euros, les titres de la Société sont susceptibles sous certaines conditions d'être pris en compte dans ce quota de 50%.

c) Contrats d'assurance-vie investis en actions (article 125-0 A du CGI)

Les produits de contrats d'assurance-vie dont l'unité de compte est une part ou une action d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières peuvent être exonérés d'impôt sur le revenu en cas de rachat au-delà d'une durée de 8 ans, si l'actif de l'OPCVM est constitué :

- Pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 2005 (contrats « DSK ») :

- Pour 50% au moins d'actions et de titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein ;
- Dont 5% au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment de parts de FCPR, de FCPI, d'actions de SCR, d'actions ou de parts de sociétés non cotées, ou d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

- Pour les contrats souscrits après le 1er janvier 2005 (contrats « Sarkozy ») :

- Pour 30% au moins d'actions ou titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein,
Et au sein du quota de 30% :

- Pour 10% au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment d'actions de sociétés non cotées, ou de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, de parts de FCPR, de FCPI ou d'actions de SCR,
- Et pour 5% au moins de titres non cotés.

Les titres de la Société, dans la mesure où la capitalisation boursière de celle-ci n'excède pas 150 millions d'euros, sont susceptibles, sous certaines conditions, d'être pris en compte pour l'appréciation des quotas d'investissement de 5% (pour les contrats DSK) et de 10% (pour les contrats Sarkozy) mentionnés ci-dessus.

d) Réduction d'impôt sur le revenu au titre de la souscription à l'augmentation de capital

Les versements au titre de la souscription en numéraire à une augmentation de capital de sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé peuvent ouvrir droit, jusqu'au 31 décembre 2006, à une réduction d'impôt sur le revenu en application de l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Parmi les conditions requises pour ouvrir droit à cette réduction d'impôt, figure en particulier la détention directe de plus de 50% des droits sociaux attachés aux actions ou parts de la société, soit uniquement par des personnes physiques, soit par une ou plusieurs sociétés formées uniquement de personnes parentes en ligne directe ou entre frères et sœurs ainsi qu'entre conjoints, ayant pour seul objet de détenir des participations dans une ou plusieurs sociétés répondant aux conditions générales requises pour entrer dans le champ de l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'impôt ne peuvent pas figurer dans un plan d'épargne en actions, un plan d'épargne entreprise ou interentreprises, un plan partenariat d'épargne salariale volontaire ou un plan d'épargne pour la retraite collectif.

La réduction d'impôt est égale à 25% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition. Les versements effectués sont retenus dans la limite annuelle de 20 000 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, ou de 40 000 euros pour les couples mariés ou partenaires d'un pacte civil de solidarité, soumis à une imposition commune.

L'octroi définitif des réductions est subordonné à la détention des titres jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les titres de la Société étant cotés sur un marché organisé et non réglementé, les souscriptions à l'augmentation de capital de la Société sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 199 terdecies-0 A du CGI si, à l'issue de la présente offre, les actions de la Société sont détenues à plus de 50% par des personnes physiques dans les conditions indiquées ci-dessus, et ce, en faisant abstraction des participations détenues par des organismes de capital risque.

Si la condition du seuil de 50% est remplie, la Société, qui remplit les autres conditions requises par l'article 199 terdecies-0 A du CGI, en informera les souscripteurs à l'augmentation de capital et leur délivrera, en temps utile, l'état individuel leur permettant, le

cas échéant, de demander le bénéfice de la réduction d'impôt dans les conditions prévues par l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Si les conditions sont respectées, la Société respectera les dispositions déclaratives.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

5. CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1. Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre

5.1.1. Conditions de l'offre

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et de certaines des actions existantes dans le public (le "**Placement**") se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une "offre à prix ouvert", principalement destinée aux personnes physiques (l'"**Offre Publique**");
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**"), comportant :
 - un placement public en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

Il est précisé que la diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1 et suivants du Livre II ("Règles particulières applicables aux marchés réglementés français") des règles de marché d'Euronext.

La répartition des actions entre l'Offre Publique et le Placement Global sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande exprimée, conformément aux dispositions de l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF.

5.1.2. Montant de l'offre

Certains actionnaires de la Société (désigné ci-après comme les "**Actionnaires Cédants**" – Cf. paragraphe 7.1 et 7.2) ont décidé de procéder à la cession d'un nombre initial de 332 001 actions existantes de la Société, représentant environ 13,69 % du capital et des droits de vote de la Société à la date du présent prospectus.

Il est par ailleurs prévu que la Société réalise une augmentation de son capital par émission d'un nombre initial de 333 112 actions nouvelles, représentant environ 13,74 % du capital et de droits de vote de la Société à la date de la présente note d'opération, ce nombre initial d'actions étant susceptible d'être porté à un nombre maximum de 383 072 actions en cas d'exercice en totalité de la Clause d'extension (cf. paragraphe 5.2.5).

L'émission d'actions nouvelles sera prioritaire par rapport aux cessions.

Le montant total de l'offre (avant exercice éventuel de Clause d'extension) sera compris entre 9 983 346,13 € et 10 733 245,73 € et fera l'objet d'un communiqué de la Société dont la date de publication devrait être le 10 avril 2006.

5.1.3. Procédure et période d'ouverture de l'offre

Procédure

Offre Publique à Prix Ouvert (OPO)

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être passés par écrit auprès de tous établissements de crédit ou entreprises d'investissement habilités à la réception et à la transmission d'ordres pour le compte d'investisseurs.

Les personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sont les personnes physiques (ou les fonds communs de placement) de nationalité française ou résidentes en France ou ressortissantes de l'un des Etats parties aux accords et au protocole sur l'Espace Economique Européen (Etats membres de l'Union européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein, ci-après les "Etats parties à l'accord sur l'EEE").

Les autres personnes devront s'informer sur les restrictions locales de placement comme indiqué à la Section 5.2.1.

Les personnes désireuses de participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Les personnes ne disposant pas en France d'un compte permettant l'acquisition ou la souscription d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre Publique devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un prestataire de services d'investissement habilité lors de l'émission de leurs ordres.

Les ordres reçus pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des dispositions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphes 5.1.7 et 5.3.1).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être reçus par des prestataires de services d'investissement habilités pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique, soit au plus tard le 7 avril 2006 à 17 heures.

Les prestataires de services d'investissement habilités en assureront, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre Publique d'Euronext Paris, la transmission à Euronext Paris aux fins de centralisation.

Placement Global

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Portzamparc au plus tard le 7 avril 2006 à 17 heures.

Calendrier indicatif

Offre Publique

Le calendrier ci-dessous et les dates figurant par ailleurs dans la présente note d'opération sont fournis à titre indicatif et pourront être modifiés en raison d'événements indépendants de la volonté de la Société et affectant le bon déroulement de l'opération.

L'Offre Publique débutera le 30 mars 2006 et prendra fin le 7 avril 2006 à 17 heures.

La date de clôture de l'Offre Publique pourra être avancée ou prorogée. Les nouvelles modalités de l'offre seront alors mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. En tout état de cause, les donneurs d'ordres dans le

cadre de l'Offre Publique disposeront d'un délai d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Placement Global

Le Placement Global débutera le 30 mars 2006 et prendra fin le 7 avril 2006 à 17 heures. En cas de prorogation de la date de clôture de l'Offre Publique, la date de clôture du Placement Global pourra être prorogée corrélativement.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis.

Dates principales

| | |
|---------------|--|
| 30 mars 2006 | Ouverture de l'Offre Publique Ouverture du Placement Global |
| 7 avril 2006 | Clôture de l'Offre Publique à 17 heures Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée) |
| 10 avril 2006 | Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global et décision de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions de la Société |
| 10 avril 2006 | Publication du communiqué de la Société confirmant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global et indiquant le Prix de l'Offre Publique et le Prix du Placement Global |
| 13 avril 2006 | Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global |
| 18 avril 2006 | Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris |

Les heures indiquées dans la présente note d'opération sont exprimées en heure de Paris. Les **"jours de bourse"** se réfèrent aux jours où les négociations sont ouvertes sur les marchés au comptant gérés par Euronext Paris.

5.1.4. Révocation/suspension de l'offre – Modification des modalités

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour l'Offre Publique ou le Placement Global non prévue par la présente note d'opération, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre Publique sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Il est précisé que les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des marchés financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

5.1.5. Réduction des demandes de souscription/achat

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique pourront être servis avec réduction. Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

5.1.6. Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription/ achat

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seront exprimés en nombre d'actions demandées sans qu'il soit imposé de minimum ou de maximum aux demandes de souscription/achat.

Offre Publique

Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre Publique.

Il est précisé qu'un ordre ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra donc être confié à un seul intermédiaire ; s'agissant d'un compte comportant plusieurs titulaires, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

Placement Global

Les ordres pourront comprendre des conditions relatives au prix.

5.1.7. Révocation des demandes de souscription/achat

Les ordres reçus dans le cadre de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des conditions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphes 5.1.4 et 5.3.1).

5.1.8. Règlement et livraison des actions

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique devra être versé comptant par les donneurs d'ordres à la date prévue pour la publication de l'avis de résultat de l'Offre Publique d'Euronext Paris, soit le 10 avril 2006.

La date prévue pour le règlement, respectivement à la Société et aux Actionnaires Cédants, du produit de l'émission et du produit de la cession des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global est le 13 avril 2006.

5.1.9. Publication des résultats de l'offre

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique ainsi que les allocations fera l'objet, le 10 avril 2006, d'un communiqué de la Société et d'un avis de résultat de l'Offre Publique d'Euronext Paris le 10 avril 2006.

Les modalités définitives de l'Offre Publique et du Placement Global feront l'objet d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris.

5.1.10. Droits de souscription/achat

Sans objet.

5.2. Plan de distribution et allocation des actions

5.2.1. Catégories d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre est ouverte – Restrictions de placement

Catégories d'investisseurs potentiels

Les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres en réponse à l'Offre Publique.

Les entités autres que les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global.

Pays dans lesquels l'offre est ouverte

L'offre est ouverte au public en France.

Restrictions applicables aux résidents de certains pays autres que la France

La diffusion du présent prospectus ou d'une composante de celui-ci, ou l'offre ou la vente des actions peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du prospectus ou d'une composante de celui-ci doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute personne recevant le prospectus ou une composante de celui-ci doit s'abstenir de le distribuer ou de le faire parvenir dans de tels pays, en contravention avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission du prospectus ou d'une composante de celui-ci, dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

Aucune mesure n'a été prise pour permettre une offre publique des actions dans une quelconque juridiction autre que la France.

Le prospectus, toute composante de celui-ci, ou tout autre document ou communication relatif aux actions, ne pourra être transmis et ne pourra constituer une offre de souscription ou d'achat d'actions dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable.

En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique au sens de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des Etats-Unis d'Amérique, telle que modifiée ("**U.S. Securities Act**"). En conséquence, le prospectus ne pourra être utilisé à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Aucune communication portant sur cette offre ou aucun appel au public en vue de la souscription ou de la cession d'actions ne pourra être adressée aux Etats-Unis d'Amérique ou viser les personnes résidant ou présentes aux États-Unis d'Amérique.

Notamment, ni le prospectus (ou l'une quelconque de ses composantes) ni aucun autre document d'offre relatif à l'offre d'actions ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

5.2.2. Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, direction ou surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%

A la connaissance de la Société, à la date du présent prospectus, ni les principaux actionnaires ni les membres de son conseil d'administration n'entendent souscrire à l'offre.

5.2.3. Information pré allocation

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de la Clause d'Extension.

5.2.4. Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et début des négociations

Le résultat de l'Offre Publique fera l'objet, le 10 avril 2006, d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris qui précisera les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis.

5.2.5. Clause d'extension

En fonction de la demande, il est envisagé de pouvoir recourir à une clause d'extension portant sur un maximum de 49 960 actions à créer supplémentaires, représentant environ 15 % du nombre initial d'actions à émettre mis sur le marché.

En tout état de cause, le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et dans le cadre du Placement Global, avant exercice éventuel de la clause d'extension, la répartition des actions entre l'Offre Publique et le Placement Global ainsi que le Prix de l'Offre Publique et le Prix du Placement Global seront portés à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris relatif au dimensionnement final du Placement.

5.3. Fixation du prix

5.3.1. Prix auquel les actions seront offertes

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique (le "**Prix de l'Offre Publique**") sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le "**Prix du Placement Global**") et sera arrêté en même temps que celui-ci. Le Prix du Placement Global résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global selon la technique dite de "construction du livre d'ordres" telle que développée par les usages professionnels.

Les allocations seront effectuées sur la base des critères de marché suivants :

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- quantité demandée ; et
- sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix du Placement Global pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 13,89 € et 16,13 € par action, fourchette qui pourra être modifiée à tout moment jusque et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix du Placement Global. Cette information est donnée à titre strictement indicatif et ne préjuge pas du Prix du Placement Global qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification de la fourchette de prix comme en cas de fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre Publique sera, le cas échéant,

reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

5.3.2.Publicité du prix de l'offre

Le prix des actions offertes dans le cadre du Placement fera l'objet, le 10 avril 2006, d'un communiqué de la Société et d'un avis d' Euronext Paris.

5.3.3.Eléments d'appréciation du prix

Come&Stay n'a pas communiqué d'informations prévisionnelles à la communauté financière y compris aux analystes financiers de Portzamparc, et à l'exception des conseils de Avenir Finance Corporate, intervenant comme Listing Sponsor, dans le cadre de la préparation de son projet d'introduction en bourse, et à ce jour, n'envisage pas de communiquer au marché financier de prévisions d'activité.

La fourchette de prix indicative, telle qu'elle est proposée dans le présent document, et qui fait ressortir une capitalisation de la Société après augmentation de capital (hors clause d'extension), de 41,4 M€ sur la base d'un prix d'émission égal au milieu de fourchette, telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration de la Société Come&Stay, sur recommandation du Prestataire de Services d'Investissement Portzamparc, le 27 mars 2006 est cohérente avec les méthodes de valorisations usuellement employées conformément aux pratiques de marché dans le cadre de projets d'introduction et applicables à la Société.

A partir de la fourchette indicative de prix proposée, la valorisation qui sera in fine retenue résultera de la méthode de construction du livre d'ordres conformément aux usages professionnels. Dans ce cadre, les investisseurs préciseront leurs indications de souscription en fonction de la valorisation qu'ils proposeront. Le prix final s'appréciera au regard de l'historique de la Société, des caractéristiques de son secteur d'activité et de ses perspectives de développement.

Cette fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs, et en particulier l'analyse financière indépendante réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs, ainsi que la connaissance par les établissements présentateurs de l'introduction du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui lui ont été fournies à la suite de ce processus par l'établissement présentateur.

Pour aboutir à la fourchette indicative proposée, les critères présentés ci-dessous ont été retenus.

Méthodes des multiples de comparables boursiers

Il convient de préciser au préalable que les entreprises exerçant des activités similaires à celles de la Société présentent toutes des caractéristiques financières et fonctionnelles qui leur sont propres. Le modèle économique de la Société ne peut donc être directement comparé à celui de ses concurrents dans le cadre d'un exercice d'évaluation de la valeur de la Société par les multiples des comparables.

Les sociétés retenus dans l'échantillon des comparables exercent des activités proches de celles de la Société :

- Hi Média : régie publicitaire sur Internet dont 9 % du chiffres d'affaires 2005, soit 2,2 ME est réalisée dans le marketing par e-mail.
- 1000mercis : e-mail de conquête avec la base Elisa, e-mail de fidélisation
- Maximiles : programme de fidélisation sur internet, propriétaire de base de données
- AuFéminin : éditeur de portail féminin, propriétaire de base de données
- Business Interactive : web agency, réseau e-mail avec IBase et optimisation de référencement
- Emailvision : éditeur de logiciels de conception et de pilotage de campagnes de marketing direct sur Internet.
- Value Click : réseau d'affiliation international, cotée sur le Nasdaq
- Tradedoubler : réseau d'affiliation international, siège en Suède
- Ad Pepper : régie publicitaire sur Internet et vente de services média, société cotée sur le Prime Standard Segment de Deutsche Börse (marché réglementé).

Les multiples des sociétés des échantillons retenus à titre illustratif ci-dessous peuvent se comparer à ceux de Come&Stay, sachant que les multiples exposés résultent des données financières passées et ou d'un consensus.

| | Capitalisation | Dettes nettes | Valeur d'Entreprise (M€) | VE/CA 05 | VE/EBIT 05 | PER 05 |
|---------------------|----------------|---------------|--------------------------|----------|------------|--------|
| Hi media | 262 | -1 | 261 | 10,5 | 237,3 | 114,7 |
| 1000mercis | 68 | -3 | 65 | 15,9 | 40,6 | 56,5 |
| Maximiles | 41 | -7,7 | 33 | 4,9 | 25,2 | 44,2 |
| AuFéminin | 205 | -4,8 | 200 | 23,1 | 48,8 | 45,7 |
| Business Interactif | 92 | -8,3 | 84 | 12,2 | 270,9 | 197,4 |
| Email vision | 37 | -0,1 | 37 | 2,2 | 16,3 | 16,3 |
| Value Click | 1360 | -194 | 1 166 | 4,5 | 22,0 | 35,8 |
| Tradedoubler | 412 | -24 | 388 | 3,4 | 51,5 | 54,4 |
| Ad Pepper | 128 | -15 | 113 | 4,0 | 113,0 | 42,5 |
| | | | | | | |
| Moyenne | | | | 9,0 | 91,7 | 67,5 |
| Médiane | | | | 4,9 | 48,8 | 45,7 |
| Come&Stay | 41,4 | -0,6 | 41 | 7,8 | 37,6 | 51,4 |

Cours au 21/03/06

Note : les multiples sont calculés sur les données historiques ou estimations au 31/12/05. A l'exception de 1000mercis (exercice clos au 30/06/05). Taux de conversion pour les sociétés US 1€ = 1,2\$

Sources : sociétés, JCF

Méthode des discounted cash flows (DCF)

La méthode des discounted cash flows (DCF) permet de valoriser l'entreprise sur la base de ses cash flows futurs. Cette méthode est adaptée à la valorisation de Come&Stay s'agissant d'une société qui évolue sur un secteur en croissance et extériorisant des cash-flows disponibles positifs, après financement des investissements d'exploitation et financement des besoins en fonds de roulement. La mise en oeuvre de cette méthode est cohérente avec la fourchette de prix proposée dans le présent prospectus.

Sur la base d'un taux d'actualisation de 13% et d'une valeur terminale par multiple de sortie 10xébit(e) à l'horizon 2010, la valeur des titres post money ressort à 48,3 millions d'euros. Concernant la valeur terminale, il a été retenu un multiple de sortie de 10x l'Ebit, niveau de milieu de cycle enregistré sur le secteur média-publicité.

Compte tenu de la concentration naturelle du secteur et du retard pris par les grands groupes de communication sur ce thème, l'otique d'un rachat de la Société à l'horizon 2010 constitue une hypothèse cohérente.

Toutes choses égales par ailleurs :

- La variation du multiple d'Ebit de 10 à 9 conduit à une valorisation des tires post money de 44,7 M€.
- la variation du multiple d'Ebit de 10 à 11 conduit à une valorisation des tires post money de 51,9 M€.

Méthodes de valorisation non retenues

- Actif net : le multiple d'actif net ne valorise pas une société sur ses perspectives de croissance ni de marges, et n'est de ce fait pas jugé pertinent dans le cas de Come&Stay et de ses comparables. A titre indicatif, la capitalisation de Come&Stay est évaluée en milieu de fourchette à 27 fois son actif net comptable au 31 décembre 2005.
- Dividendes actualisés : cette méthode n'est pas jugée pertinente, car Come&Stay n'a jamais distribué de dividendes et entend consacrer à court terme l'ensemble de ses ressources au financement de sa croissance.

5.3.4. Disparité de prix

Lors de l'AG du 30 juin 2005, 185 120 BSPCE ont été au profit de certains salariés de Come&Stay dont le détail figure au paragraphe 21.1.3 (B).

Le prix d'exercice des BSPCE est de 0,6 €, affichant une décote de 96,6 % par rapport au milieu de fourchette de prix des actions offertes dans le cadre du Placement.

Lors de l'AG du 22 mars 2001, 10 616 BSA ont été attribués à Thierry Lenne. 10 600 BSA ont été exercés le 31 mars 2006. Le prix d'exercice des BSA était de 2,87 €, affichant une décote de 80,8 % par rapport au milieu de fourchette de prix des actions offertes dans le cadre du Placement.

5.4. Placement

5.4.1. Coordonnées du Listing Sponsor et du Prestataire de services d'investissements en charge du placement

Prestataire de services d'investissements

Portzamparc : 13, rue de la Brasserie - BP 98653 - 44186 Nantes Cedex 4

Listing Sponsor

Avenir Finance Corporate : 53 rue la Boétie – 75008 Paris

5.4.2. Coordonnées des intermédiaires chargés du service financier et des dépositaires

Le service des titres et le service financier des actions de la Société sont assurés par :

Société Générale
GSS/GIS
32 rue du Champ de Tir
BP 81 236

5.4.3. Garantie

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin.

Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

6. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1. Admission aux négociations

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date du présent prospectus et les actions nouvelles à émettre ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les conditions de cotation des actions seront fixées dans un avis d'Euronext Paris.

La première cotation des actions de la Société devrait avoir lieu le 10 avril 2006. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 18 avril 2006.

6.2. Places de cotation

Les actions de la Société ne sont actuellement admises aux négociations sur aucun marché boursier, réglementé ou non.

6.3. Offres concomitantes d'actions

Non applicable.

6.4. Contrat de liquidité sur actions

Non applicable

6.5. Stabilisation

Non applicable

6.6. Rachat d'actions propres

Néant.

7. DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

7.1. Actionnaires cédants

Les actionnaires actuels suivants de la Société ont décidé de procéder à la cession d'un nombre maximal de 332 001 actions existantes de la Société.

Le tableau suivant indique les nom, adresse et liens éventuels avec la Société, de chacun des actionnaires cédants :

| Nom | Adresse | Lien avec la Société au cours des trois dernières années |
|------------------|--|--|
| Antoine Bello | 22 Cortlandt Street, suite 802 New York, NY 10007 USA | Administrateur |
| Bertrand Frey | c/o The CRM Company 29, cité d'Antin 75009 Paris | Néant |
| Loïc Le Meur | c/o Six Apart 48, rue de la Bienfaisance 75008 Paris | Néant |
| Isabelle Lamotte | c/o Come&Stay 15, rue de l'Abbé Grégoire 75 006 Paris | Néant |
| Natexis Life | 51 boulevard Kennedy L-1855 Luxembourg | Néant |
| Vincent Mialet | c/o Come&Stay 15, rue de l'Abbé Grégoire 75006 Paris | Néant |
| Marc Désenfant | c/o Come&Stay 15, rue de l'Abbé Grégoire 75 006 Paris | Salarié |
| Famille Conte | 9 rue de Navarre 75005 Paris | Néant |
| Thibault Poutrel | c/o Diamond Minds Investment 43, rue Beaubourg 75003 Paris | Administrateur |
| Thierry Lenne | 13, rue Louise 91120 Palaiseau | Néant |

7.2. Nombre et catégorie des actions offertes par les actionnaires cédants

| | Nombre | % (1) |
|------------------|----------------|----------------|
| Antoine Bello | 21 224 | 0,88 % |
| Bertrand Frey | 8 | 0,0003 % |
| Loïc Le Meur | 31 831 | 1,31 % |
| Isabelle Lamotte | 21 222 | 0,88 % |
| Natexis Life | 159 060 | 6,56 % |
| Vincent Mialet | 2 466 | 0,10 % |
| Marc Désenfant | 20 528 | 0,85 % |
| Famille Conte | 52 181 | 2,15 % |
| Thibault Poutrel | 15 781 | 0,65 % |
| Thierry Lenne | 7 700 | 0,32 % |
| TOTAL | 332 001 | 13,69 % |

(1) En pourcentage du nombre d'actions constituant le capital de la Société à la date du présent prospectus.

7.3. Engagements de conservation des actions

Néant.

8. DEPENSES LIEES A L'EMISSION/A L'OFFRE

8.1. Produit et charges relatifs à l'offre

Le produit brut de la cession des actions existantes est estimé à environ 4 983 335,01 € en considérant que le nombre d'actions cédées est de 332 001 actions et que les cessions sont réalisées à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 15,01 € par action).

Le produit brut de l'émission des actions nouvelles (hors exercice de la clause d'extension) est estimé à environ 5 000 011,12 € en considérant que le nombre d'actions émises est de 333 112 et que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 15,01 € par action).

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés à 450 K€. Les frais juridiques, comptables et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération globale des intermédiaires financiers sera répartie entre la Société et les actionnaires cédants au prorata des actions émises et des actions cédées dans le cadre du Placement.

9. DILUTION

9.1. Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

En cas d'émission réalisée à 100%, soit 333 112 actions nouvelles, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 15,01 € par action), le produit brut de l'émission s'élèverait à 5 000 011,12 €, soit une augmentation de capital de 33 311,20 € et une prime d'émission de 4 966 699,92 €.

Sur la base du prix de souscription de 15,01 € par action (point médian de la fourchette indicative de prix), les capitaux propres au 31 décembre 2005 de la Société s'établiraient comme suit :

| | Avant émission | Après émission et avant clause d'extension | Après émission et après clause d'extension |
|--|----------------|--|--|
| Capitaux propres (€) | 1 419 836 | 6 419 847,12 | 6 419 847,12 |
| Nombre d'actions composant le capital | 2 414 080 | 2 757 792 | 2 807 752 |
| Capitaux propres par action (en euros) (€) | 0,58 | 2,33 | 2,28 |

Compte tenu de l'exercice de BSA constatée le 21 mars 2006, les capitaux propres par action préalablement à la présente émission est le suivant :

| | Avant émission | Après émission et avant clause d'extension | Après émission et après clause d'extension |
|--|----------------|--|--|
| Capitaux propres retraités au 21 mars 06 * (€) | 1 420 896 | 6 420 907,12 | 6 420 907,12 |
| Nombre d'actions composant le capital | 2 424 680 | 2 757 792 | 2 807 752 |
| Capitaux propres par action (en euros) (€) | 0,59 | 2,33 | 2,28 |

(*) Montant au 31 12 06 majoré du produit brut lié à l'exercice des BSA, soit 1.060 €.

Il est rappelé que la Société ne possède aucune action propre à la date du présent prospectus.

9.2. Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

En supposant un nombre d'actions nouvelles émises égal à 333 112 actions, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à :

- 0,88% (calcul effectué en supposant une émission de 333 112 actions) ;
- et à 0,86 % après exercice de la clause d'extension.

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

La répartition du capital et des droits de vote avant et après le Placement est susceptible d'évoluer comme suit :

Répartition du capital

| | Avant opération | | Après opération et avant exercice de la clause d'extension | | Après opération et exercice de la clause d'extension | |
|---|------------------|--------------------------------|--|----------------|--|----------------|
| | Nombre d'actions | % du capital et droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | Nombre d'actions | % du capital |
| Carole Walter | 717 984 | 29,61% | 717 984 | 26,03% | 717 984 | 25,57% |
| Thibault Poutrel | 225 440 | 9,30% | 209 659 | 7,60% | 209 659 | 7,47% |
| Antoine Bello | 106 120 | 4,38% | 84 896 | 3,08% | 84 896 | 3,02% |
| Guy Van Der Mensbrugge | 30 232 | 1,25% | 30 232 | 1,10% | 30 232 | 1,08% |
| François Lamotte | 8 | 0,00% | 8 | 0,00% | 8 | 0,00% |
| Marlène Lombard | 8 | 0,00% | 8 | 0,00% | 8 | 0,00% |
| Sous-total Conseil d'Administration | 1 079 792 | 44,53% | 1 042 787 | 37,81% | 1 042 787 | 37,14% |
| Trion Investments Limited | 471 792 | 19,46% | 471 792 | 17,11% | 471 792 | 16,80% |
| Natexis Life SA | 318 120 | 13,12% | 159 060 | 5,77% | 159 060 | 5,67% |
| Sous-total Investisseurs Financiers | 789 912 | 32,58% | 630 852 | 22,88% | 630 852 | 22,47% |
| Jean-Paul Conte, Anne-Marie Morel, Charlotte Dumouchel (indivision) | 173 936 | 7,17% | 121 755 | 4,41% | 121 755 | 4,34% |
| Isabelle Lamotte | 106 112 | 4,38% | 84 890 | 3,08% | 84 890 | 3,02% |
| Loïc Le Meur | 106 104 | 4,38% | 74 273 | 2,69% | 74 273 | 2,65% |
| Vincent Mialet | 14 856 | 0,61% | 12 390 | 0,45% | 12 390 | 0,44% |
| Thierry Lenne | 10 600 | 0,44% | 2 900 | 0,11% | 2 900 | 0,10% |
| Amaury Lelong | 7 400 | 0,31% | 7 400 | 0,27% | 7 400 | 0,26% |
| Marie de Pourtalès (Asselin) | 5 304 | 0,22% | 5 304 | 0,19% | 5 304 | 0,19% |
| Bertrand Frey | 8 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% |
| Eric Walter | 8 | 0,00% | 8 | 0,00% | 8 | 0,00% |
| Sous-total investisseurs privés | 424 328 | 17,50% | 308 920 | 11,20% | 308 920 | 11,00% |
| Marc Désenfant | 82 112 | 3,39% | 61 584 | 2,23% | 61 584 | 2,19% |
| Gilles Fabre | 41 256 | 1,70% | 41 256 | 1,50% | 41 256 | 1,47% |
| Grégory Chapron | 7 280 | 0,30% | 7 280 | 0,26% | 7 280 | 0,26% |
| Sous-total autres personnes physiques | 130 648 | 5,39% | 110 120 | 3,99% | 110 120 | 3,92% |
| Public | 0 | 0,00% | 665 113 | 24,12% | 715 073 | 25,47% |
| TOTAL | 2 424 680 | 100,00% | 2 757 792 | 100,00% | 2 807 752 | 100,00% |

Répartition des droits de vote

| | Avant opération | | Après opération et avant exercice de la clause d'extension | | Après opération et exercice de la clause d'extension | |
|---|------------------|--------------------------------|--|----------------|--|----------------|
| | Nombre d'actions | % du capital et droits de vote | Nombre de droits de vote | % du capital | Nombre de droits de vote | % du capital |
| Carole Walter | 717 984 | 29,61% | 1 435 968 | 29,60% | 1 435 968 | 29,30% |
| Thibault Poutrel | 225 440 | 9,30% | 419 318 | 8,64% | 419 318 | 8,56% |
| Antoine Bello | 106 120 | 4,38% | 169 792 | 3,50% | 169 792 | 3,46% |
| Guy Van Der Mensbrugge | 30 232 | 1,25% | 60 464 | 1,25% | 60 464 | 1,23% |
| François Lamotte | 8 | 0,00% | 16 | 0,00% | 16 | 0,00% |
| Marlène Lombard | 8 | 0,00% | 8 | 0,00% | 8 | 0,00% |
| Sous-total Conseil d'Administration | 1 079 792 | 44,53% | 2 085 566 | 43,00% | 2 085 566 | 42,56% |
| Trion Investments Limited | 471 792 | 19,46% | 943 584 | 19,45% | 943 584 | 19,26% |
| Natexis Life SA | 318 120 | 13,12% | 318 120 | 6,56% | 318 120 | 6,49% |
| Sous-total Investisseurs Financiers | 789 912 | 32,58% | 1 261 704 | 26,01% | 1 261 704 | 25,75% |
| Jean-Paul Conte, Anne-Marie Morel, Charlotte Dumouchel (indivision) | 173 936 | 7,17% | 243 510 | 5,02% | 243 510 | 4,97% |
| Isabelle Lamotte | 106 112 | 4,38% | 169 780 | 3,50% | 169 780 | 3,46% |
| Loïc Le Meur | 106 104 | 4,38% | 148 546 | 3,06% | 148 546 | 3,03% |
| Vincent Mialet | 14 856 | 0,61% | 24 780 | 0,51% | 24 780 | 0,51% |
| Thierry Lenne | 10 600 | 0,44% | 5 800 | 0,12% | 5 800 | 0,12% |
| Amaury Lelong | 7 400 | 0,31% | 14 800 | 0,31% | 14 800 | 0,30% |
| Marie de Pourtalès (Asselin) | 5 304 | 0,22% | 10 608 | 0,22% | 10 608 | 0,22% |
| Bertrand Frey | 8 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% |
| Eric Walter | 8 | 0,00% | 16 | 0,00% | 16 | 0,00% |
| Sous-total investisseurs privés | 424 328 | 17,50% | 617 840 | 12,74% | 617 840 | 12,61% |
| Marc Désenfant | 82 112 | 3,39% | 123 168 | 2,54% | 123 168 | 2,51% |
| Gilles Fabre | 41 256 | 1,70% | 82 512 | 1,70% | 82 512 | 1,68% |
| Grégory Chapron | 7 280 | 0,30% | 14 560 | 0,30% | 14 560 | 0,30% |
| Sous-total autres personnes physiques | 130 648 | 5,39% | 220 240 | 4,54% | 220 240 | 4,49% |
| Public | 0 | 0,00% | 665 113 | 13,71% | 715 073 | 14,59% |
| TOTAL | 2 424 680 | 100,00% | 4 850 463 | 100,00% | 4 900 423 | 100,00% |

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre

Ni Avenir Finance Corporate ni Portzamparc ne détiennent pour compte propre, directement ou indirectement, d'actions de la Société.

10.2. Responsables du contrôle des comptes

Cf. paragraphe 1 du résumé du présent prospectus.